

LUNDI, le 15 JANVIER 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 15ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 18 décembre et de la séance spéciale du 27 décembre 1944 ont été lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

10. Rapport du trésorier soumettant un règlement de compte de taxes d'affaires dues par le Dr. J.H. Remington. Ce rapport est adopté.

20. Compte de M. J.E. Fleury pour expertise lors de certaines inondations de caves. Avant de prendre une décision, le Conseil demande un rapport de l'ingénieur.

30. Rapport mensuel de l'ingénieur pour le mois de décembre.

40. Rapport de l'ingénieur concernant le prix de .12¢ la verge cube demandé par les charretiers pour l'enlèvement de la neige. Ce rapport est adopté.

50. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur concernant la réclamation de Mlle Simone Martin, à la suite d'une chute sur un trottoir. Cette réclamation est refusée.

60. Rapport de l'avocat concernant la demande du notaire Abran en faveur du Comité du Troisième Centenaire.

70. Rapport du Bien-Etre accompagné d'une liste comprenant les indigents et les non-indigents sous la Loi de l'Assistance publique.

80. Rapport du Bien-Etre au sujet de M. E. Mélançon endetté d'un compte de taxes d'eau. Référé à M. J.H. Larivière.

90. Rapport du Bien-Etre concernant un compte dû par M. Arthur Guy pour l'hospitalisation de sa femme.

100. Rapport du Bien-Etre démontrant les secours spéciaux payés dans le cours du mois de décembre 1944.

110. Rapport de l'ingénieur déclarant ne rien connaître des projets d'actes préparés par le notaire Lemire au sujet du chemin des chenaux.

120. Rapport de l'ingénieur accompagné d'un compte de l'architecte Denoncourt, au montant de \$92.00, pour la confection de différents plans de la Cité. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.

LUNDI, le 15 JANVIER 1945

130. Rapport du directeur de la police recommandant au conseil l'achat de deux nouvelles automobiles pour les deux postes. Le chef est autorisé à prévoir cette dépense dans le prochain budget.

140. Offre de Mme Alphonse Lefebvre pour l'achat d'un terrain situé rue Ste-Marguerite. Cette demande est refusée.

150. Lettre de Me Jules Provencher réclamant pour son client, Monsieur Maurice Gaudet, à la suite d'un accident survenu à la traverse. Référé à l'avocat.

160. Lettre de M. l'abbé C.E. Bourgeois demandant le renouvellement d'un laissez-passer sur la traverse. Cette demande est accordée.

170. Demande d'octroi de la Garde Notre-Dame. Le trésorier est autorisé à prévoir la somme de \$300.00 au chapitre des octrois.

180. Lettre du Dr. J.P. Beaudet, directeur de l'Unité Sanitaire, à l'occasion de la Nouvelle Année.

190. Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, ainsi qu'un compte au montant de \$63.00 comprenant la souscription de la Cité pour l'année 1945. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.

200. Demande d'octroi de l'Union des Raquetteurs du district de Québec. Cette demande est refusée.

210. Lettre du Jeune Commerce des Trois-Rivières Inc. demandant le renouvellement d'une annonce dans l'annuaire de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes. Un montant de \$90.00 est accordé.

220. Lettre de MM. Bélanger et Morel demandant le transfert du bail actuellement en force au nom de Monsieur Thomas Foteas. Référé à l'avocat.

230. Compte de Me L.E. Beaulieu pour différentes consultations légales.

240. Compte de Me Charles Laurendeau au montant de \$125.00 pour consultations légales. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.

250. Demande d'octroi des Soeurs de la Providence pour les huit ouvriers de la ville. Le trésorier est autorisé à prévoir la somme de \$600.00 au prochain budget.

260. Rapport du trésorier au sujet d'un accident subi par M. Albert Bastarache alors qu'il était à son travail. Référé à l'ingénieur.

270. Lettre du Syndicat des Employés municipaux, section des services extérieurs, demandant au conseil de bien vouloir reconnaître M. Faïda Pépin comme employé régulier de la Cité.

280. Lettre de M. Alphonse Caron demandant la préférence quant à l'achat de l'entrepôt Jourdain appartenant à la Cité. Référé au trésorier.

LUNDI, le 15 JANVIER 1945

Avis de motion Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 4 en ligne de rapport avec la ligne de construction sur les différentes rues de la Cité.

Lu en Conseil, ce 15 janvier 1945.

(signé) Nap. Alarie

Condolé- Les membres du Conseil ayant appris avec un profond ances à regret la mort de Monsieur Jacques Paquin, fils de leur collègue, M. Paquin. M. l'échevin Albert Paquin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Conseil prie M. l'échevin Albert Paquin, ainsi que les membres de sa famille, d'agréer, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens de cette Cité, l'expression de ses plus vives condoléances.

Quittance à M. Léon Pagé.

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de \$30,000.00 consentie en faveur de la cité par M. Charles Pagé, en vertu du prêt aux incendiés de 1908, et affectant ses immeubles situés rues Notre-Dame et Des Forges, connus et désignés sous les Nos. 680, 681, 685 et 660, subdivision 1 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de \$30,000.00 avait été partagée de la manière suivante: \$17,500.00 sur la propriété de la rue Des Forges, reconnue comme étant l'Hôtel St-Louis Ltée et \$12,500.00 sur la propriété de la rue Notre-Dame et comprenant les lots ci-haut mentionnés;

CONSIDERANT que suivant un rapport du Trésorier la dite hypothèque de \$12,500.00 a été totalement rachetée par M. Léon Pagé;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque, préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, en faveur de M. Léon Pagé.

Mutations décembre 1944.

Vu le rapport No. 44-12 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de décembre 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

LUNDI, le 15 JANVIER 1945

Ratifica-
tion
comptes &
liste de
paie.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, pour le mois de novembre 1944, au montant de \$571,923.28, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Paie
camion
"Interna-
tional".

Vu la résolution adoptée par le Conseil à sa séance du 2 octobre 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer à Charest & Frères la somme de \$3,519.00 représentant le prix d'un camion de marque "International" avec carrosserie à bascule.

La séance est ensuite levée.

Georges Bannier
Greffier

Walter Rousseau
Maire

LUNDI, 29 JANVIER, 1945.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 29ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Jos.	GUAY
Albert	PAQUIN
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 15 janvier sont lus et adoptés.

Compte rendu de la séance d'étude du 22 janvier 1945:

1. Rapport du Trésorier accompagné de factures de Nichols Chemical au montant de \$2,189.10. Le Trésorier est autorisé à payer ce montant.
2. Rapport du Trésorier soumettant un règlement de taxe de locataire au nom de M. Maurice Rompré. Ce rapport est adopté.
3. Rapport de l'Ingénieur accompagné d'une lettre de M. J.R. gérant du Port, au sujet de la location par la Cité du terrain appartenant au Conseil des Ports Nationaux, situé en face du débarcadère de la traverse. L'Ingénieur est autorisé à entamer des pourparlers avec M. Larivière pour le règlement de cette question.
4. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet de la réclamation de Mlle Simonne Thibeault à la suite d'une chute sur un trottoir. Le conseil décide de payer cette réclamation.
5. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet de la réclamation de M. Lucien Gaudet pour dommages subis à la Traverse. Le conseil décide de payer cette réclamation si une action est prise.
6. Rapport de l'avocat concernant la demande de MM. Bélanger et Morel de se faire transférer le bail de M. Foteas pour un magasin de regrattier au marché. A la suite de ce rapport le conseil décide de demander un permis de l'estimateur des loyers en prévision des changements projetés au marché.
7. Compte de Me L.E. Beaulieu au montant de \$495.00 pour différentes consultations légales. Le trésorier est autorisé à payer ce montant.
8. Compte de M. J.E. Fleury pour expertise lors de certaines inondations de caves. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.
9. Rapport annuel du Directeur de la Police pour l'année 1944.
10. Requête des chauffeurs et aides-chauffeurs demandant d'être payés pour le temps supplémentaire qu'ils font. Référé à l'ingénieur.
11. Rapports du trésorier, de l'ingénieur et de l'évaluateur au sujet de l'offre de M. Roland Desmarais pour l'achat d'emplacement situé sur le Blvd Normand. Cette offre est refusée.

12. Lettre d'application de M. Rodolphe Dubuc de Montréal au poste de gérant municipal.
13. Requête d'un certain nombre d'employés du garage municipal se plaignant du système actuel de distribution de la paie. Cette requête est référée au trésorier.
14. Lettre de M. Jos. Fafard, ancien employé de la Cité, demandant de profiter du plan d'assurance-groupe. Cette question est référée à l'avocat.
15. Lettre de M. Albert Hamel, i.c., demandant le renouvellement de son laissez-passer pour la traverse. Cette demande est accordée.

Compte rendu de la séance régulière du 29 janvier 1945.

1. Offre du St-Maurice Valley Chronicle concernant l'achat de l'immeuble appartenant à la Cité et qu'il occupe comme locataire, pour le prix de \$13,000. comptant.
2. Rapport de l'Ingénieur concernant l'élargissement de la rue Des Pins. Ce rapport est adopté.
3. Lettre du notaire Léo Lablanc faisant une offre au nom de son client, M. Alphonse Caron, pour l'achat de l'entrepôt Jourdain. Référé au trésorier.
4. Rapports du trésorier, de l'ingénieur et de l'évaluateur au sujet d'une offre de M. Ena Roux pour l'achat de quatre emplacements. Le conseil décide de vendre ces lots au prix de \$300. pour le tout moyennant que M. Roux construise sur chaque lot une propriété d'une valeur minimum de \$3,000. à chaque année.
5. Rapport du trésorier concernant la distribution de la paie. Ce rapport est adopté.
6. Le trésorier est autorisé à payer les comptes suivants: Compte de Me L.E.Beaulieu au montant de \$981.07 et de Me Léon Méthot au montant de \$459.05; compte du notaire J.A.Lemire au montant de \$50.00; compte de Province of Quebec Fire & Police Bulletin au montant de \$35.00.
7. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet de la réclamation de M. Marcel Ducharme à la suite d'un accident sur le pont St-Maurice. Le conseil décide de payer cette réclamation si une action est prise.
8. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur concernant la réclamation de M. Aimé Daigle à la suite d'un accident survenu à son automobile. Cette réclamation est transmise à la compagnie d'assurance.
9. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur concernant la réclamation de M. Jean-Marie Courteau qui a été blessé au quai de la traverse de Ste-Angèle. Cette réclamation est refusée.
10. Rapport de l'avocat au sujet de la demande de M. Jos. Fafard qui voudrait bénéficier de l'assurance-groupe. Après avoir pris connaissance de ce rapport le conseil décide de contribuer au paiement de la prime moyennant l'acceptation de M. Fafard par la compagnie d'assurance.
11. Rapport de l'ingénieur au sujet de la demande de M. Jos. St-Pierre désirant faire bénéficier une partie des résidents de la Banlieue de notre service d'aqueduc.

12. Rapport de l'Ingénieur au sujet du temps supplémentaire effectué par certains employés. Le conseil autorise l'ingénieur à faire l'essai du système qu'il préconise dans son rapport.

13. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet du projet d'entente entre la Cité et le Club de Baseball Commando concernant l'usage du Stade et du terrain de baseball. Ces rapports sont acceptés.

14. Mémoire de Son Honneur le Maire informant le conseil que M. Wellie Guillemette est désireux de mettre de nouveau en vente sa propriété située au coin des rues Bonaventure et St-Olivier.

15. Lettre de la Société St-Jean-Baptiste concernant le problème de la taxation.

16. Lettre de Mlle Jessica A. Allan, directrice de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, demandant la représentation du Conseil à la conférence inter-provinciale.

17. Lettre du Ministère de la Défense Nationale demandant au conseil que la ville des Trois-Rivières adopte officiellement le navire qui porte son nom. Référé à l'avocat.

18. Lettre du directeur de la Police informant le conseil qu'il a eu une offre pour disposer de six pompes, de 12000 pds de boyau et de 24 jets venant du Comité de Protection Civile. Le conseil autorise le directeur de la Police à livrer ~~-----~~ ~~-----~~ de ces articles. considérés comme non requis, au Comité de Protection Civile.

Avis de motion renouvelé M. l'échevin Nap. Alarie déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 15 janvier, en rapport avec la ligne de construction sur les différentes rues de la Cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Octroi Eglise St-James CONSIDERANT que la Congrégation de l'Eglise St-James, par lettre en date du 12 janvier 1945, demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que depuis quelques années la Cité a versé un octroi au montant de \$100.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier soit autorisé à émettre un chèque de \$100.00 à l'ordre de la Congrégation de l'Eglise St-James.

Octroi Messagères de la Victoire de la Ligue Catholique Féminine, par lettre en date du 20 janvier 1945 demandant un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$100.00 à l'ordre de la Ligue Catholique Féminine, Service des Messagères de la Victoire.

LUNDI, 29 JANVIER, 1945.

Ratification PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie
comptes des
fournisseurs SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin
etc

Que les comptes pour le mois de décembre 1944,
au montant de \$11,656.34, soient acceptés et ratifiés
à toutes fins que de droit.

Ratification PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
bordereaux de
comptes & SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy
liste de paie

Que les bordereaux de comptes, listes de paie,
etc, pour le mois de décembre 1944, au montant de \$314,752.51
soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Quittance
à M. J. Ant.
Gauthier

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-
Rivières détient une hypothèque de \$8,000.00 consentie en
faveur de la Cité par M. Georges Morrissette, en vertu du
prêt aux incendiés de 1908 et affectant son immeuble situé
aux Nos. 53-63 rue Du Platon et désigné sous les Nos 704 et
705 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de \$8,000.00 a
été transférée à M. J. Antonio Gauthier suivant un acte de
vente en date du 18 janvier 1945 passé devant Me J.A. Donat
Chagnon, notaire;

CONSIDERANT que suivant un rapport du Trésorier
la dite hypothèque de \$8,000.00 a été totalement rachetée;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer
pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-
Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque
préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, en faveur de
M. J. Antonio Gauthier.

La séance est ensuite levée.

Georges Morrissette
Greffier.

William R. Lamer

Maire.

LUNDI, le 5 FEVRIER 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 5ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQVIN
Albert	PAQUIN
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès verbaux de la séance régulière du 29 janvier 1945 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

1o. Rapport des activités du dispensaire de l'Hôpital Saint-Joseph pour l'année 1944.

2o. Demande d'octroi de l'Association des chemins les Becquets-Ste-Angèle. Une somme de \$200.00 est accordée.

3o. Projet de bail soumis au Conseil par MM. Béchard et Brouillette, locataires de l'Aréna Laviolette. Référé à l'avocat et au trésorier.

4o. Lettre d'application de M. P.A. Villeneuve au poste de gérant municipal.

5o. Copies de révolutions contre l'établissement d'un régisseur du logement dans la province et concernant la construction d'habitations. Cette question est référée à l'avocat.

6o. Mémoire de Son Honneur le Maire au sujet des deux automobiles Chevrolet de la police. Après avoir pris connaissance de ce mémoire et des offres d'achat des deux automobiles actuellement en usage, le Conseil autorise le directeur de la police à demander des soumissions et à obtenir les priorités nécessaires au cas où le conseil déciderait de l'achat de deux nouvelles automobiles. Quant aux automobiles actuellement en usage, le Conseil décide de ne pas les vendre pour le moment.

7o. L'offre du St-Maurice Valley Chronicle concernant l'achat de l'immeuble qu'il occupe présentement et qui appartient à la Cité, est de nouveau soumise au Conseil. Le Chronicle étant le seul acheteur éventuel, le Conseil décide de lui vendre cet immeuble au prix offert soit la somme de \$13,000.00 payable comptant.

8o. Rapport du trésorier concernant l'offre d'achat de l'Entrepôt Jourdain fait par M. Alphonse Caron. Le Conseil décide de procéder à cette vente suivant les recommandations contenues dans le rapport du trésorier.

9o. Rapport annuel de l'ingénieur pour l'année 1944.

10o. Rapport du Bien-Etre comportant un état des sommes recouvrées pour frais d'hospitalisation au cours des années 1942, 1943 et 1944.

LUNDI, le 5 FEVRIER 1945

110. Lettre de remerciements de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, à l'occasion de leur congrès tenu en janvier, aux Trois-Rivières.

120. Lettre de l'Association Provinciale de Balle-Molle Enrg au sujet de la location d'un terrain. Cette demande est refusée.

130. Lettre de Mme Joséphine Moreau Vachon demandant au conseil que la pension qu'elle retire lui soit payée sa vie durant. Cette requête sera reconsidérée si le conseil décide d'amender la charte.

140. Lettre de la Gouin Lumber Company Limited concernant l'expropriation des rues McDougall et Benjamin Sulte. Cette demande est refusée.

150. Demande d'octroi de 40 cordes de bois de chauffage pour la Conférence St-Antoine de la St-Vincent-de-Paul. Cette demande est accordée.

160. Le rapport de l'ingénieur concernant la demande d'un groupe de résidents de la Banlieue désirant bénéficier des services de l'aqueduc de la Cité est de nouveau soumis au Conseil. Cette question est remise au printemps alors que de nouvelles expertises devront être faites pour trouver des approvisionnements d'eau souterraine.

170. La question de l'éclairage de la résidence du Capitaine Jacob est de nouveau portée à la connaissance du Conseil. Le conseil décide de payer l'électricité suivant la base existant avant l'incendie du poste no. 1.

180. Offre de M. Albert Pagé concernant l'achat de l'immeuble appartenant à la Cité et situé au No. 15 à 29 du Platon. Le conseil décide de vendre cet immeuble à M. Pagé moyennant certaines conditions devant être contenues dans le contrat.

Adoption
règlement
No. 4-W

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement No. 4-W intitulé Règlement amendant le règlement No. 4 au sujet de la ligne de rue sur les différentes rues de la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Marché
aux den-
rées.

ATTENDU que le Conseil se propose de commencer cette année, au marché aux denrées, des travaux de modification et amélioration consistant dans l'agrandissement de l'espace au rez-de-chaussée, la réfection du plancher et des murs, la rénovation du système de chauffage, l'installation de privés et l'assainissement de la bâtisse en conformité des directives et recommandations du Ministère de la Santé;

ATTENDU que pour ces fins il sera nécessaire pour la Cité de reprendre possession des magasins du rez-de-chaussée actuellement occupés par MM. Thomas H. Lord, Edmour Lasanté, Zéphirin Levasseur, J.A. Goulet, Thomas Foteas et Eloi Robichaud et Elphège Gendron;

LUNDI, 1e 5 FEVRIER 1945

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Greffier de la Cité soit chargé de s'adresser par écrit à l'estimateur des loyers, aux fins d'obtenir le permis prévu par l'ordonnance No. 470 de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre en vue de reprendre possession des magasins actuellement occupés par les dits locataires, après avis de 3 mois à leur être donné en temps opportun, conformément à la dite ordonnance.

Vente de
terrain
Antonio
Raymond

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Antonio Raymond, un emplacement, sans bâtisse, situé rue Cartier, connu et désigné comme faisant partie des lots Nos. 1246 et 1247 (p. 1246 et p. 1247) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$180.00.

Renouvel-
lement
entente
Hôpital
St-Joseph

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que la résolution du 15 décembre 1941, concernant une entente avec l'Hôpital Saint-Joseph; soit renouvelée aux mêmes conditions pour l'année 1945.

La séance est ensuite levée.

 Greffier  Maire

LUNDI, le 12 FEVRIER 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 12ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQVIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 1945 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été lus au Conseil:

1o. Rapport du trésorier accompagné d'une facture de l'International Water Supply au montant de \$2,000.71. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.

2o. Lettre de démission de M. J.B. Laberge accompagnée d'un rapport du trésorier concernant certains changements à effectuer dans son personnel. Ce rapport est adopté.

3o. Rapport du trésorier au sujet du travail supplémentaire effectué par M. Gérald Leclerc, opérateur de la machine à comptabilité. Ce rapport est adopté.

4o. Rapport mensuel de l'ingénieur pour le mois de janvier 1945;

5o. Rapport de l'avocat informant le Conseil que la Cour Suprême a rejeté la demande de la ville dans la cause de la Cité des Trois-Rivières vs la New-York Life;

6o. Rapport de l'ingénieur au sujet de la demande de M. Charles Laflamme offrant ses services comme peintre et lettreur. Ce rapport est adopté.

7o. Rapport du Bien-Etre sur les secours spéciaux payés au cours du mois de janvier.

8o. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet de la réclamation de quelques pêcheurs de Champlain à la suite du passage d'un brise-glace. Cette réclamation est refusée.

9o. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur concernant la réclamation de M. Aimé Daigle au montant de \$8.00. Le conseil décide de payer cette réclamation.

10o. Lettre de remerciements de M. l'échevin et Mme Albert Paquin pour la motion de condoléances adoptée par le Conseil à l'occasion de la mort de leur fils Jacques.

11o. Rapport de l'ingénieur au sujet d'une demande pour l'ouverture du chemin privé conduisant à l'Hôpital de la Banlieue et lettre du Comité des chemins d'hiver des Trois-Rivières au sujet de la location du souffleur pour le déblaiement de la route Trois-Rivières - Pointe du Lac. Le conseil autorise l'ingénieur à louer le souffleur pour ces travaux, lorsqu'il le jugera opportun.

LUNDI, le 12 FEVRIER 1945

120. Rapport du directeur de la Police au sujet de la demande de soumissions des uniformes de la police. Le conseil autorise l'acheteur à demander des soumissions nécessaires.

130. Lettre de la Chambre de Commerce de Victoriaville demandant au Conseil de faire tout en son pouvoir pour empêcher le Canadian National de discontinuer une partie de son service de passagers entre Victoriaville et Ste-Angèle-de-Laval.

140. Demande d'octroi de l'Association des Employés des Postes des Trois-Rivières pour la tenue d'une convention devant avoir lieu en septembre prochain. Un montant de \$300.00 est accordé.

150. Lettre d'application de Mlle Camille Charbonneau.

160. Lettres de la St-Lawrence Paper Mills et de la Canadian International Paper Company en réponse à la proposition faite par la ville au sujet de la taxation de ces compagnies au rôle de l'année 1945. Ces compagnies déclarent qu'elles ne peuvent accepter le projet de convention soumis par la Cité.

Associa-
tion Che-
mins Les
Becquets-
Ste-Angèle

ATTENDU que l'Association des Chemins Les Becquets - Ste-Angèle, par lettre en date du 1er février, demande un octroi au Conseil pour maintenir ouverte à la circulation la route Les Becquets - Ste-Angèle-de-Laval;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Cité que cette route soit maintenue ouverte pendant l'hiver;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$200.00 à l'ordre de Me Charles-Edouard Villeneuve, notaire, Secrétaire-gérant de l'Association des Chemins Les Becquets - Ste-Angèle.

Emprunt
\$50,000.
re: taxes
scolaires

ATTENDU qu'en vertu de la loi 22 Geo. V, chapitre 108, article 9, telle qu'amendée par la loi 1 Geo. VI, chapitre 51, article 10, la Cité est autorisée à contracter un emprunt pour effectuer le règlement des taxes scolaires non perçues;

ATTENDU qu'au 31 décembre 1944 la Cité avait à percevoir pour \$51,507.60 de taxes scolaires des années 1943, 1943 et 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le trésorier de la cité soit autorisé à emprunter de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas \$50,000.00 aux fins ci-dessus et suivant la loi. Qu'à cette fin Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires et à les renouveler jusqu'à parfait paiement. Ces billets devant porter intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an.

LUNDI, le 12 FEVRIER 1945

Emprunt
temporaire
\$200,000.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes 1941 la Corporation de la Cité des Trois-Rivières peut emprunter temporairement, de temps à autre, au moyen de billets promissoires, pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier alors en cours, un montant ne devant pas excéder le quart des recettes ordinaires de l'année précédente;

ATTENDU que le Trésorier de la Cité fait rapport que les revenus ordinaires de la Cité, pour l'année 1944, sont établis à la somme de \$1,992,200.00;

ATTENDU que le Conseil pourrait, en vertu de la loi, emprunter une somme représentant 25% des revenus ci-dessus mentionnés, mais que, pour le moment, il suffit de n'emprunter qu'une somme de \$200,000.00 pour la bonne administration de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier soit autorisé à emprunter une somme n'excédant pas \$200,000.00, en attendant d'emprunter, s'il y a lieu, la somme autorisée en vertu de la loi ci-dessus mentionnée, et qu'à cet effet Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale, et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus. Ces billets et leurs renouvellements porteront intérêt à un taux n'excédant pas 4%. Leur échéance ne devant pas dépasser le 31 décembre 1945.

St-Maurice
Valley
Chronicle-
vente de
bâtisse

ATTENDU que l'immeuble situé aux Nos. 31-47 rue Du Platon et désigné sous le No. 706 du cadastre officiel de la Cité a été adjugé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières lors d'une vente pour arrérages de taxes tenue par le Greffier de la Cité le 22 novembre 1939;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est devenue propriétaire du dit immeuble suivant un acte de vente en date du 11 janvier 1941;

ATTENDU que la compagnie "The St-Maurice Valley Chronicle", par lettre en date du 29 janvier 1945, désire se porter acquéreur du dit immeuble et offre la somme de \$13,000.00, payable comptant;

ATTENDU que l'offre du St-Maurice Valley Chronicle a été acceptée par le Conseil à sa séance du 5 février 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par M. J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à The St-Maurice Valley Chronicle l'immeuble ci-haut mentionné pour le prix de \$13,000.00; le produit de la dite vente devant être réparti tel que mentionné au rapport du trésorier annexé à la présente résolution.

LUNDI, le 12 FEVRIER 1945

Vente
bâtisse
-
Albert
Pagé.

ATTENDU que l'immeuble situé aux Nos. 15 à 29 rue Du Platon et désigné sous les Nos. 707 et 707 A du cadastre officiel de la Cité a été adjugé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières lors d'une vente pour arrérages de taxes tenue par le Greffier de la Cité le 5 décembre 1934;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est devenue propriétaire du dit immeuble suivant un acte de vente en date du 20 décembre 1935;

ATTENDU que M. Albert Pagé désire se porter acquéreur du dit immeuble et offre la somme de \$3000.00 payable comptant tout en prenant sur ses charges le paiement d'une hypothèque de \$22,000.00 originairement consentie à la Cité par M. Arthur Brunelle en vertu du prêt aux incendiés de 1908;

ATTENDU que l'offre de M. Albert Pagé a été acceptée par le Conseil à sa séance du 5 février 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Albert Pagé l'immeuble ci-haut mentionné pour le prix de \$3,000.00 et à charge de l'hypothèque de \$22,000.00 grevant le dit immeuble.

Mutations
janvier
1945.

Vu le rapport No. 45-1 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières ~~immobilières~~ dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de janvier 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Club de
Baseball
"COMMAN
DOS"

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que la proposition faite par écrit par les officiers et le gérant d'affaires du Club de Baseball "COMMANDOS", en date du 5 février 1945 en rapport avec l'usage du stade et du terrain de baseball de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pendant la saison de baseball 1945, et qui vient d'être lue au Conseil, soit acceptée dans sa forme et teneur à toutes fins que de droit et qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au gérant d'affaires du dit Club.

Ajourne-
ment.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que la séance régulière du Conseil du 12 février 1945 soit ajournée à jeudi soir, le 15 février 1945.

George Paquin
Greffier

Alfred Paquin
Maire

LUNDI, le 26 FEVRIER 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 26ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE
	Frédéric	POLIQUEIN
	Albert	PAQUIN
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 12 février 1945 sont lus et adoptés.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants: à la séance d'étude du 19 février 1945:

10. Requête de quelques étudiants de Ste-Angèle de Laval demandant un tarif de faveur sur la traverse. Le conseil décide de leur charger un demi-billet.

20. Rapport du trésorier informant le conseil que M. Zéphir Duval est à l'emploi de la cité depuis 1930.

30. Rapport du trésorier informant le conseil que M. Victor Lamy, employé de la Cité, a à l'heure actuelle une indemnité de maladie de 35 jours.

40. Rapport de l'ingénieur recommandant l'adoption du plan de subdivision du lot No. 1125 appartenant à la Coopérative "Le Centre Mauricien".

50. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur concernant la réclamation de Mme Irène Poirier à la suite d'une chute sur un trottoir. L'avocat est autorisé à tenter un règlement.

60. Rapport de l'avocat concernant un projet de résolution soumis au conseil par l'Union des Electeurs contre l'établissement d'un régisseur du logement. Le conseil décide de ne pas passer de résolution.

70. Rapports de l'avocat et du trésorier concernant le projet de bail soumis au conseil par MM. Béchard & Brouillette.

80. Rapport de l'avocat au sujet d'une nouvelle réclamation de Mlle Simonne Thibault. Le conseil autorise l'avocat à régler cette réclamation.

90. Rapport annuel du Bien-Etre pour l'année 1944.

100. Lettre de la St-James Church remerciant le conseil pour octroi obtenu.

110. Rapport de l'ingénieur accompagné d'un rapport de M. Narcisse Arcand, contremaître de Ste-Ursule, certifiant que M. Albert Bastarache a déboursé la somme de \$41.12 pour se faire remplacer sur son travail, à la suite d'un accident, durant la période du 1er au 26 décembre. Le conseil autorise le trésorier à rembourser à M. Bastarache le montant qu'il a déboursé pour se faire remplacer.

LUNDI, le 26 FEVRIER 1945

120. Lettre de la Chambre de Commerce félicitant le Conseil et l'ingénieur de la cité pour le bon entretien des rues.

130. Demande d'annonce du Financial Post. Cette demande est accordée.

140. Lettre de la Jeunesse ouvrière catholique concernant le problème du logement.

150. Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques contre l'établissement d'un régisseur du logement.

160. Lettre du Notaire Léo Leblanc informant le conseil que Mme Romulus Caumartin désire construire une maison sur le terrain qu'elle possède au coin des rues St-Prosper et Niverville, et offrant en vente à la cité au prix de \$700.00 une pointe de ce terrain pour l'arrondissement du coin de rues. Le conseil décide d'acheter cette lisière de terrain au prix demandé à la condition que Mme Caumartin érige sur ce terrain une bâtisse d'une valeur minimum de \$5,000.00.

170. Lettres de MM. J.A. Lefebvre et J.M. Piché, demandant un rajustement de salaires.

180. Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités demandant au Conseil quels sont ses projets d'après guerre pour les Militaires licenciés.

190. Lettre de la Coopérative "Le Centre Mauricien" offrant en vente pour le prix de l'évaluation un terrain situé à proximité de l'usine de filtration. Cette demande est référée à l'ingénieur pour détails supplémentaires.

Les documents suivants ont été lus à la séance régulière du 26 février 1945:

10. Lettre de St-Maurice Valley Chronicle demandant d'être libéré du loyer de janvier 1945. Cette demande est accordée.

20. Rapport du trésorier concernant une offre de Mlle Thérèse Cloutier pour règlement de sa taxe d'affaires, de l'année 1941. Cette offre est acceptée.

30. Rapport de l'avocat concernant le bail entre MM. Béchard & Brouillette et la Cité pour la location de l'Aréna. Le Conseil décide de faire faire un bail notarié aux mêmes conditions que le bail actuellement en force, pour une période de trois ans. Les locataires devront se charger de la taxe d'eau au taux fixé pour l'année 1945.

40. Lettre de remerciements de l'Association des Chemins Les Becquets - Ste-Angèle, pour octroi accordé.

50. Lettre de l'Hôpital Ste-Marie de la Banlieue demandant le renouvellement de l'octroi de \$2,000.00 accordé l'an dernier. Cette demande est accordée.

60. Lettre d'application de M. Roch Schiller, au poste de sténographe au Service du Bien-Etre.

70. Lettre d'application de Mlle Colette Nolin, pour le même emploi.

LUNDI, le 26 FEVRIER 1945

80. Rapport de l'avocat informant le conseil que M. Faïda Pépin n'est pas un employé régulier et ne peut bénéficier des avantages de la convention collective. Ce rapport est adopté.

90. Rapport annuel de M. l'abbé Chs.-Ed. Bourgeois, directeur de l'Oeuvre de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien.

100. Les soumissions suivantes concernant le département de la police ont été acceptées par le conseil:

Uniformes:	Rodrigue Héroux,	pour un montant de \$2,961.40.
Chaussures:	J.A. Gosselin,	pour un montant de \$ 375.36.
Chemises:	Lampron Shirt,	pour un montant de \$ 881.28.
Casquettes:	Fashion Craft,	pour un montant de \$ 291.00.

110. Rapport de l'avocat concernant une réclamation de M. Marcel Ducharme, à la suite d'un accident sur le pont St-Maurice. Le conseil décide de payer cette réclamation.

120. La réclamation de M. Lucien Gaudet concernant la perte d'un baril de mélasse est de nouveau soumise au conseil. Le conseil décide de payer cette réclamation.

130. Demande de M. François Caron pour un tarif de faveur sur la traverse. Cette demande est refusée.

"Le Centre Mauricien" PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision des lots nos. p. 1125, p. 1126 et p. 1127 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à la Coopérative "Le Centre Mauricien", conformément à la section 4 du règlement No. 13 concernant les rues et places publiques de la cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la cité par acte passé devant notaire.

Ratification des comptes. PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie
SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de janvier 1945, au montant de \$320,208.06, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Vente de terrain Emile Baril. PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland
SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Emile Baril un emplacement, sans bâtisse, situé sur la rue Laviolette, connu et désigné sous le No. 390 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-390) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$210.00.

LUNDI, le 26 FEVRIER 1945

Vente
de
terrain
Ena
Roux

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Urgile Grégoire, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ena Roux quatre emplacements, sans bâtisses, situés rue Jutras, connus et désignés sous les Nos. 195, 196, 197 et 198 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-195, 196, 197 et 198) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$300.00 et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente; la Cité se réservant toutefois une lisière de terrain à même le lot No. 198 aux fins de l'arrondissement du coin des rues Jutras et Boulevard St-Paul.

Désiste-
ment de
la Cité
dans les
causes de
British
America
Fire Ins.
et La
Prévoyan-
ce

ATTENDU qu'en 1938 la Cité a intenté des procédures en Cour Supérieure contre New-York Life Insurance Company, British America Fire Assurance Company et La Prévoyance, en remboursement du prix de la licence que ces compagnies avaient négligé de payer pendant quelques années;

ATTENDU que par jugement rendu en date du 14 février 1944 la Cour Supérieure a rejeté l'action de la Cité en déclarant que la défenderesse ne faisait pas affaires aux Trois-Rivières dans le sens de la Charte et du règlement No. 26-K concernant les licences;

ATTENDU que la Cour d'Appel a confirmé ce jugement de la Cour Supérieure pour le même motif et aussi parce que le règlement No. 26-K au lieu d'imposer une licence, défend à toute personne de faire affaires sans avoir une licence, ce qui donnerait le droit à la Cité de réclamer la pénalité prévue pour inobservance des règlements, mais non celui de réclamer la licence elle-même;

ATTENDU que par jugement en date du 9 février 1945, la Cour Suprême a refusé la demande faite par la Cité de porter cette cause à la dite Cour et que pour cette raison le dit jugement rendu par la Cour d'Appel est final;

ATTENDU que les faits à être soumis à la Cour dans les deux autres causes sont sensiblement les mêmes que dans la première;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à produire un désistement dans les dites causes de La Cité des Trois-Rivières vs British America Fire Insurance Co., No. 5104 C.S. et La Cité des Trois-Rivières vs La Prévoyance, No. 5105 C.S. avec dépens contre la Cité et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les frais taxés par la Cour dans les trois causes ci-dessus mentionnées.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbett
asst. Greffier

Maire

LUNDI, le 5 MARS 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 5 mars 1945, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J.Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 26 février sont lus et adoptés.

Les documents suivants sont lus au Conseil:

1o. Rapport du trésorier au sujet d'une demande de M. Ubald Vadeboncoeur pour indemnité en maladie. Le conseil autorise le trésorier à payer cette indemnité, et ce, en se basant sur l'opinion de l'avocat.

2o. Rapport du trésorier accompagné d'un compte de Me Léon Girard pour des séances présidées à titre de Recorder suppléant. Ce rapport est adopté.

3o. Lettre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge remerciant le conseil pour services rendus au cours de l'année 1944.

4o. Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques demandant l'usage de la grande estrade et de la piste de courses à l'occasion de la Fête du Travail. Cette demande est accordée en vertu d'une entente convenue au mois d'août 1944.

5o. Lettre du Ministère de la Santé et du Bien-Etre Social demandant au Conseil de bien vouloir déléguer l'ingénieur de la cité à un congrès devant avoir lieu à Toronto dans le cours du mois de mars. L'ingénieur est délégué par le conseil à ce congrès de l'American Waterworks Association.

6o. Mémoire de Son Honneur le Maire au sujet de la visite de M. Kane, Surintendant du C.P.R. et de M. Demers.

7o. Lettre de LaSalle Shirt demandant un espace dans l'édifice municipal, au cas où la compagnie Béliveau quitterait l'endroit qu'elle occupe actuellement. Le Conseil décide d'accorder cette demande à condition que Béliveau Mfg quitte les lieux.

8o. Lettre de la Regent Shirts concernant une demande semblable à la précédente.

9o. Demande d'octroi du Club de Ski. Cette demande sera reconsidérée lors de l'étude du budget.

10o. Demande d'octroi de l'Orchestre Symphonique des Trois-Rivières. Une décision sera prise par le conseil lors de l'étude du prochain budget.

LUNDI, le 5 MARS 1945

110. Lettre de M. Joseph Lord réclamant \$300.00 pour la perte de son cheval.

120. Lettre de M. J.M. Laflamme accompagnée d'une lettre de démission de Mlle Antoinette Rivard, secrétaire au Service du Bien-Etre, et lettre d'application de Mlle Mariette Dumont. La démission de Mlle Rivard est acceptée.

130. Lettre d'application de Mlle Laure Panneton au poste de secrétaire au service du Bien-Etre.

Parmi les aspirants au poste laissé vacant par Mlle Rivard, le conseil décide d'accorder la préférence à M. Roch Schiller qui remplissait ces fonctions antérieurement à son appel pour le service militaire.

140. Lettre du Directeur de la Police demandant un ménage complet dans la maison qu'il occupe. Référé à l'ingénieur.

150. Circulaire du Ministère de la Santé demandant de fournir une liste des malades pour lesquels le coût d'hospitalisation était remboursé en tout ou en partie et le taux annuel ou mensuel de ce remboursement. Référé au Bien-Etre.

Avis de
motion

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement en conformité avec l'article 55 de la Charte de la Cité pour permettre un octroi aux Soeurs de la Miséricorde.

(signé) Nap. Alarie

Comptes
janvier
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que les comptes pour le mois de janvier 1945, au montant de \$11,061.83, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Mutations
janvier

VU le rapport No. 45-2 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de février 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

La séance est ensuite levée.

 Greffier  Mairie

LUNDI, le 12 MARS 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 12ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQVIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil du 5 mars 1945 sont lus et adoptés.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

1o. Offre de MM. Joseph et Adonai Gélinas concernant l'achat de l'ancien dépotoir pour le prix de \$200.00. Cette offre est refusée.

2o. Demande d'octroi de la J.E.C. pour l'organisation d'un congrès devant avoir lieu en mai prochain. Une somme de \$600.00 est accordée.

3o. Demande d'octroi du Cercle Jacques Buteux des Jeunes Naturalistes des Trois-Rivières. Cette demande est refusée.

~~4o. La soumission de Three Rivers Chevrolet Motor Sales concernant l'achat d'un automobile pour le département de la police est acceptée par le conseil aux prix suivants:~~

Prix d'achat	\$ 1283.00
Entrepôtage	408.00
Taxe provinciale...	25.66

~~Total ...\$ 1716.66~~

5o. Rapport du trésorier comportant un estimé des revenus et dépenses pour l'année 1944 avant l'ajustement final des livres de la cité.

6o. Rapport mensuel de l'ingénieur pour le mois de février.

7o. Rapport du Bien-Etre pour le mois de février, concernant les secours spéciaux payés au cours de ce mois.

8o. Lettres de la St-Lawrence Paper Mills et de la Canadian International Paper informant le conseil qu'ils ne peuvent accepter les propositions de la ville, concernant leur évaluation respective au rôle de l'année 1945, contenues dans une lettre en date du 16 février 1945.

LUNDI, le 12 MARS 1945

Adoption
du règle-
ment No.
154

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement No. 154, intitulé Règlement concernant un octroi aux Révérendes Soeurs de la Miséricorde pour aider à la construction d'un hôpital devant servir à l'hospitalisation des filles-mères, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Octroi à
la Société
Canadienne
de la Croix
Rouge.

CONSIDERANT la requête de la Société Canadienne de la Croix-Rouge présentée au Conseil le 5 mars 1945;

CONSIDERANT que depuis quelques années le Conseil a souscrit un montant en faveur de cette oeuvre humanitaire et patriotique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. T. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$200.00 à l'ordre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Octroi à
l'Insti-
tut d'Hy-
giène
Sociale

CONSIDERANT que l'Institut d'Hygiène Sociale des Trois-Rivières, par lettre en date du 3 mars, demande un octroi pour la Colonie de Vacances du Lac à la Tortue;

CONSIDERANT que la Cité contribue à cette oeuvre sociale depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$500.00 à l'ordre de l'Institut d'Hygiène Sociale des Trois-Rivières.

Comptes
février-
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.T. Guay

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de février 1945, au montant de \$93,799.91, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Vente
terrain à
J.C.Nadeau

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Joseph-Cyrille Nadeau un emplacement, sans bâtisse, situé rue Noiseux, connu et désigné sous le No. 481 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-481) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$350.00.

LUNDI, le 12 MARS 1945

Paul E.
Bergeron
paiement
chasse-
neige.

VU la résolution adoptée par le Conseil le 2 octobre 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer à Paul E. Bergeron Machineries la somme de \$19,989.96 représentant le prix d'achat d'un chasse-neige de marque Sicard.

Le Club
de courses
de la Mau-
ricie des
Trois-
Rivières".

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.T. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que la requête de M. Paul Larivière et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "Le Club de Courses de la Mauricie des Trois-Rivières" soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

Engagement
M. J.H.
Valiquette
comme gé-
rant de la
Cité.

CONSIDERANT qu'aux termes de sa lettre datée du 11 mars courant, M. J. Henri Valiquette, gérant de la ville de Grand'Mère, a accepté d'occuper la charge de gérant ou administrateur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et aux conditions qui y sont mentionnées;

CONSIDERANT que M. J. Henri Valiquette est un Ingénieur Civil qui a occupé des positions de gérant municipal depuis 1920 et qui possède une grande expérience dans ce domaine;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

ET RESOLU, savoir:-

1o. d'accepter la proposition de M. J. Henri Valiquette et de l'engager comme gérant de la corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le terme de quatre années à compter du premier mai, mil neuf cent quarante-cinq;

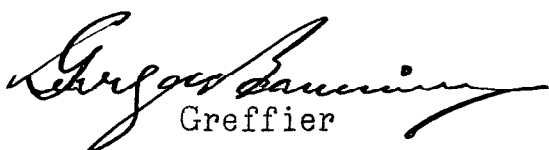
2o. de fixer son salaire annuel initial à huit mille dollars, avec augmentation de cinq cents dollars par année, jusqu'à concurrence de neuf mille dollars;

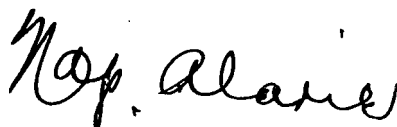
3o. de lui consentir une indemnité de trente dollars par mois pour dépenses d'automobile;

4o. de l'inviter à entrer en fonction avant le premier mai prochain, si la chose lui est possible.

M. l'échevin Guimont se déclare dissident sur le principe de la gérance municipale.

La séance est ensuite levée.


Greffier



pro-Maire

LUNDI, le 19 MARS 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 19ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins

Napoléon
Frédéric
Albert
Joseph
Alphonse
J. Arthur
Emett

ALARIE
POLIQUIN
PAQUIN
GUAY
LAMY
GUIMONT
BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 12 mars 1945 sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été lus au Conseil:

10. Rapport du trésorier concernant un rachat d'obligations.

20. Rapport du trésorier concernant les années de services de M. Roch Schiller, employé au Service du Bien-Être. A la suite de ce rapport, le Conseil décide de considérer M. Schiller comme un employé ayant deux années de services.

30. Rapport du trésorier au sujet d'une taxe de locataire due par M. Edmond Cloutier. Le Conseil accepte l'offre de \$30.00 faite par M. Cloutier en règlement de son compte.

40. Rapport de l'ingénieur au sujet d'une offre du Conseil des Ports Nationaux pour la location par la Cité d'un terrain situé près du débarcadère de la traverse. Après avoir pris connaissance de ce rapport, le conseil autorise le greffier à faire part au Conseil des Ports Nationaux de son acceptation quant à la location du terrain, sans entrepôt, pour le prix de \$05¢ le pied carré.

50. Rapports de l'ingénieur et du trésorier au sujet d'un accident survenu à M. Aimé Duval alors qu'il était au travail. A la suite de ces rapports, le Conseil décide de ne pas tenir compte de cette réclamation.

60. Rapport de l'ingénieur au sujet des uniformes devant être fournis à certains employés de son département. Ce rapport est adopté.

70. Rapport de l'ingénieur au sujet de la demande de M. Pierre Gagnon concernant un rajustement de salaire. A la suite de ce rapport, le conseil décide de porter son salaire de \$31.00 à \$33.00 par semaine, à compter de ce jour.

80. Rapport de l'ingénieur au sujet d'un ménage qu'il y aurait lieu de faire dans la maison appartenant à la Cité, située au coin des rues St-Roch et St-Stanislas. Le conseil autorise l'ingénieur à faire ce ménage.

90. Rapports de l'ingénieur, du trésorier et de l'évaluateur concernant une offre d'achat de M. Armand Rheault pour un terrain situé sur la rue Projean. Cette demande est refusée.

LUNDI, le 19 MARS 1945

10o. Rapport de l'ingénieur au sujet d'un ménage à effectuer à la résidence du Chef de Police. L'ingénieur est autorisé à faire faire ce ménage.

11o. Lettre de l'Administrateur des Loyers concernant les locataires de magasins au marché aux denrées, et rapport de l'avocat à ce sujet. Le Conseil décide de s'en tenir à l'état de choses actuel.

12o. Rapport de l'avocat au sujet d'un projet de bail à intervenir entre la cité et le Club de Courses St-Maurice. Le conseil décide de donner suite aux recommandations faites par l'avocat.

13o. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur concernant la réclamation de M. Joseph Lord à la suite de la noyade de son cheval.

14o. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet de la réclamation de M. Ernest Pothier à la suite d'une chute de sa femme sur un trottoir. Le conseil refuse de payer cette réclamation.

15o. Lettre de Lampron Shirt Limited demandant un espace dans la bâtisse industrielle.

16o. Lettre du Conseil des Métiers et du Travail s'opposant à l'établissement d'un régisseur du logement.

17o. Lettre de M. Valère Thibault concernant une demande d'indemnité en maladie.

18o. Lettre d'application de M. J.P. Marcotte au poste de gérant municipal.

19o. Requête de l'Association de la Bibliothèque des Trois-Rivières demandant un octroi de \$10,000.00. Cette requête reste en suspens.

20o. Rapport de l'ingénieur au sujet des lots Nos. 1124-321 à 327 situés rue St-Paul.

21o. Le conseil autorise le paiement du billet de l'Union Musicale des Trois-Rivières, au montant de \$294.70.

Octroi
J.E.C.

CONSIDERANT que la Jeunesse Etudiante Catholique, par lettre en date du 10 mars 1945, demande un octroi au Conseil pour aider à l'organisation d'un congrès diocésain devant avoir lieu aux Trois-Rivières en mai prochain;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$600.00 à l'ordre de la Jeunesse Etudiante Catholique des Trois-Rivières.

Bail
Aréna La-
violette.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un bail, préparé par Me J.A. Trudel, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, entre la Corpora-

LUNDI, le 19 MARS 1945

tion de la Cité des Trois-Rivières et MM. Alfred Bécharé et Joseph Brouillette pour l'occupation de l'immeuble connu sous le nom de Aréna Laviolette, avec le terrain en dépendant et connu et désigné comme étant les lots Nos. 19 à 26 inclusive-ment, p. 27, p. 28, p. 29, 26 $\frac{1}{2}$ et 18 $\frac{1}{2}$ de la subdivision officielle du lot No. 1831 du cadastre officiel de la Cité pour une période de trois années, à compter du 1er mai 1945 au 30 avril 1948, pour le prix de \$500.00 par année et aux autres conditions mentionnées dans le dit bail.

Rachat
obliga-
tions

ATTENDU qu'en vertu de la section 10 du règlement No. 141, autorisant le Conseil à emprunter le montant nécessaire pour satisfaire à la loi de consolidation des arrérages de taxes, tel que cette section a été remplacée par résolution du Conseil en date du 16 janvier 1939, et qui a été approuvée par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce le 18 janvier 1939, en vertu de l'article 595 de la Loi des cités et villes, tel qu'amendé, étant l'article 602 de la loi actuelle, le conseil peut racheter, avant échéance, certaines obligations émises par le dit règlement No. 141, à certaines conditions mentionnées dans la dite section, et qu'il est à propos de se prévaloir de cet avantage;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Conseil décide de racheter ainsi, avec une prime de 2% de la valeur au pair, les obligations suivantes, du règlement No. 141 ci-dessus mentionné, savoir: 30 coupures de \$1,000.00, Nos. M X 780 à M X 809, formant un total de \$30,000.00 et que le Trésorier soit autorisé à donner les avis requis par ledit règlement.

La séance est ensuite levée.

G. J. Bannier
Greffier

J. Arthur Guimont
Maire

LUNDI, le 26 M A R S 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 26ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 19 mars sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance du Conseil:

10. Requête des propriétaires de taxis demandant une augmentation du tarif chargé aux voyageurs. Référé à l'avocat.

20. Rapport du trésorier concernant le règlement du bois de chauffage fourni à la cité en 1944 par la Régie du bois de chauffage. Le conseil autorise le trésorier à payer à la Régie la balance de \$7,299.99 qui lui est due.

30. Lettre de M. G.C. Piché, sous-régisseur du bois de chauffage, informant le conseil qu'une disette de combustible s'annonce pour l'hiver 1945-1946. M. Piché demande au conseil de prendre le contrôle de l'approvisionnement du bois de chauffage comme en 1943. Cette question est présentement à l'étude.

40. Rapport de l'ingénieur informant le conseil que la Cité aurait avantage à acquérir pour le prix de l'évaluation offert les lots 1127-7, 8 et 9, appartenant à la Coopérative Le Centre Mauricien, pour les besoins de l'expansion future de l'Usine de Filtration. Le Conseil décide d'acheter ces lots pour le prix de l'évaluation et un projet de contrat devra être préparé en conséquence.

50. La soumission de Three Rivers Chevrolet Motor Sales concernant l'achat d'un automobile pour le département de la police est acceptée par le Conseil.

60. Lettre de Son Honneur le Maire informant le Conseil que les autorités des Compagnies Wabasso Cotton et Consolidated Paper désireraient rencontrer le conseil pour négocier un règlement définitif de leurs taxes municipales. Le conseil décide de rencontrer les autorités de ces compagnies après avoir pris connaissance du résultat des démarches entreprises par la Chambre de Commerce auprès des compagnies Canadian International Paper et St-Lawrence Paper Mills.

LUNDI, le 26 M A R S 1945

Comptes
février-
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que les comptes pour le mois de février au montant de \$9,321.28, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Achat de
terrain
de Mme
Caumartin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Albina Sylvestre Caumartin, pour le prix de \$700.00 payable comptant, une lisière de terrain mesurant environ 140 pieds carrés prise à même le lot portant le No. p. 1591 du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin sud-ouest des rues Niverville et St-Prosper; la dite somme de \$700.00 devant être payée à même le budget de l'année 1945.

Le Club de
Course de
la Mauricie
des Trois-
Rivières

b a i l

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un bail préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et le Club de Course de la Mauricie des Trois-Rivières pour la location de la piste de courses, de la grande estrade et de quelques écuries, situés sur le terrain de l'Exposition pour une période d'une année, à raison de \$1.00 par année, et aux autres conditions contenues dans le dit bail.

La séance est ensuite levée.

Gérard Daumier
Greffier

Arthur Lamoignon
Maire

LUNDI, le 16 AVRIL 1945

La séance régulière convoquée pour huit heures, lundi soir 16 avril 1945, est ajournée à jeudi soir, 19 avril, à huit heures, par MM. les échevins J. Arthur Guimont et Frédéric Poliquin, seuls présents, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

JEUDI, le 19 AVRIL 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières convoquée pour lundi soir, le 16 avril 1945 et ajournée à jeudi, le 19 avril 1945, à huit heures du soir, et tenue à l'Hôtel de ville en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQIN
Albert	PAQUIN
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 mars 1945 est lu et adopté.

Les documents suivants sont lus au Conseil:

10. Demandes d'annonces du journal Le Nouvelliste et du poste CHLN à l'occasion du 8e Emprunt de la Victoire. Ces demandes sont refusées.

20. Rapport de l'avocat au sujet de la requête des propriétaires de taxis demandant une hausse de tarif. Le Conseil décide d'avertir les propriétaires de taxis de soumettre leur requête à la Régie des Services Publics.

30. Rapport de l'ingénieur au sujet d'une demande de la Coopérative d'Habitation Laflèche pour la pose de tuyaux d'égouts. Avant d'entreprendre ces travaux, le Conseil est d'avis que l'emplacement des rues devra être cédé à la Cité.

40. Rapport de M. J. Omer Lacroix au sujet de l'engagement de 8 recenseurs pour effectuer le recensement de 1945. Ce rapport est adopté.

50. Lettre de la J.E.C. demandant l'usage du Colisée pour le 20 mai prochain. Cette demande devra être faite directement à la Commission des Biens de Guerre.

60. Lettre de remerciements de Mme Napoléon Dufresne.

JEUDI, le 19 AVRIL 1945

Compte rendu de la séance d'étude du 3 avril 1945:

10. Rapports du trésorier concernant le règlement de la taxe de locataire de MM. J.W. Sirois et A. Mongrain. Ces rapports sont adoptés.

20. Rapports du trésorier et de l'ingénieur au sujet d'une demande d'indemnité de M. Jean Larouche à la suite d'un accident de travail. Le conseil décide en pareil cas de laisser la loi suivre son cours.

30. Rapport de Son Honneur le Maire concernant l'approvisionnement du bois de chauffage pour la saison 1945-46. Ce rapport est adopté.

40. Rapport de l'ingénieur concernant le déménagement des maisons situées sur le terrain que la Cité a vendu à M. Lucien Paquin. Ce rapport est adopté.

50. Rapport de l'ingénieur au sujet de l'enlèvement des vidanges, dans le quartier Ste-Ursule. Le conseil décide de payer la somme de \$34.20 pour le travail fait en l'absence de M. Morissette, vidangeur.

60. Demande de M. Valère Thibeault pour indemnité en maladie. Le conseil décide de lui payer le temps prévu par la convention collective.

70. Rapport de l'ingénieur accompagné de deux offres de la B.B. Extermination pour l'extermination de la vermine au Marché aux Denrées.

80. Lettre de M. JA. Landry offrant une lisière de terrain pour l'arrondissement du coin des rues St-Denis et Blvd Normand et rapports du trésorier, de l'ingénieur et de l'évaluateur à ce sujet. Le conseil offre à M. Landry la somme de \$100.00 pour la lisière requise pour l'arrondissement.

90. Rapports du trésorier, de l'ingénieur et de l'évaluateur concernant l'offre d'achat d'une partie des lots 11 et 26 par MM. Lord et Gauthier. Le conseil décide de ne pas vendre les lots demandés pour le moment.

100. Rapport de l'avocat au sujet de la réclamation de Me Jos. Marchildon pour dommages subis par son automobile. Le conseil décide de régler pour la somme de \$10.00.

110. Rapports de l'ingénieur et de l'avocat concernant la réclamation de M. Harvey Larocque à la suite de dommages subis par son automobile. Le conseil refuse de payer cette réclamation.

120. Demande d'annonce de la Société de Conférences "REFLETS". Cette demande est refusée.

130. Lettres de quelques sections de la Société St-Jean-Baptiste des Trois-Rivières appuyant la demande d'octroi de l'Association de la Bibliothèque des Trois-Rivières.

140. Circulaire du Ministère de l'Agriculture demandant au Conseil de nommer comme par les années précédentes un inspecteur des mauvaises herbes. M. Maurice Garceau, surintendant des parcs, est nommé à ce poste.

150. Lettre de la John Garde & Co. avisant le conseil qu'ils sont propriétaires d'une machine installée chez Bélieveau Mfg, locataire de la Cité.

JEUDI, le 19 AVRIL 1945

160. Lettre de la Ligue Catholique Féminine, suggérant au conseil que des funérailles solennelles soient célébrées à la mémoire du Major-Abbé Delcourt ainsi que de tous les trifiuviens tombés au champ d'honneur au cours de la présente guerre. Le conseil décide d'attendre la fin des hostilités.

170. Lettre du Conseil des Métiers et du Travail félicitant le conseil et les représentants des compagnies pour l'esprit de bonne entente manifestée lors des négociations au sujet de la taxation.

180. Demande du Directeur de la Police pour des laissez-passer sur la traverse aux quatre détectives. Cette demande est accordée.

Compte rendu de la séance d'étude du 13 avril 1945:

10. Rapport mensuel du Service du Bien-Etre pour le mois de mars 1945.

20. Rapport mensuel de l'ingénieur pour le mois de mars 1945.

30. Rapport de l'ingénieur informant le Conseil qu'il en coûterait environ \$200.00 pour faire le ménage dans le logement du Capitaine Ross du Poste No. 2. Ce rapport est adopté.

40. Lettre de la Société St-Jean-Baptiste des Trois-Rivières Inc. informant le Conseil que ses membres demeurent plus que jamais opposés à ce qu'on accorde d'autres privilèges aux deux compagnies qui contestent leur évaluation.

50. Rapport du trésorier recommandant l'acceptation de l'offre de M. Amédée Duchesneau, 346 des Forges, d'une somme de \$10.00 en règlement d'un compte de taxe de locataire. Ce rapport est adopté.

60. Rapport de l'avocat au sujet d'un compte d'eau au montant de \$34.57 dû par M. Armand Tourigny lequel dépose sous la Loi Lacombe. Ce rapport est adopté.

70. Lettre de M. Robert Ryan, M.P. au sujet des bâtisses construites par la Couronne sur le Terrain de l'Exposition. Cette question est à l'étude.

80. Rapport de l'ingénieur informant le Conseil que l'évaluation des trois lots offerts par le Centre Mauricien (Lots 1127-7, 8 & 9) près de l'Usine de Filtration est de \$5,050.00.

JEUDI, le 19 AVRIL 1945

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 4 en rapport avec la ligne de construction sur certaines rues de la Cité.

Lu en conseil, ce 19 avril 1945.

(signé) Albert Paquin

Octroi aux
Guides
Catholiques

CONSIDERANT que les Guides Catholiques des Trois-Rivières, par lettre en date du 17 mars 1945, demandent un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que depuis plusieurs années la Cité contribue à cette oeuvre d'éducation;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$500.00 à l'ordre des Guides Catholiques des Trois-Rivières.

Octroi au
Club de
Hockey
St-Philip-
pe

CONSIDERANT la requête du Club de Hockey St-Philippe demandant un octroi au Conseil à l'occasion du championnat intermédiaire gagné par le dit Club;

CONSIDERANT que le Conseil a accédé à cette requête;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$300.00 à l'ordre du Club de Hockey St-Philippe des Trois-Rivières.

Octroi au
Conseil
des Métiers
et du
Travail.

CONSIDERANT que le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, par lettre en date du 28 mars 1945, demande un octroi au Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$79.50 à l'ordre du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières.

Octroi à
la Corpo-
ration des
Agronomes

CONSIDERANT que la Corporation des Agronomes de la Province de Québec, par lettre en date du 5 avril 1945, demande un octroi au conseil pour aider à l'organisation d'un congrès devant avoir lieu aux Trois-Rivières du 27 au 29 juin prochain;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$500.00 à l'ordre de la Corporation des Agronomes de la Province de Québec.

JEUDI, le 19 AVRIL 1945

Comptes
mois de
mars -
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mars 1945, au montant de \$294,074.80 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Mutations
mars -

VU le rapport No. 45-3 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mars 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Quittance
et main-
levée
d'hypo-
thèque -
Albert
Pagé.

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de \$25,500.00 consentie en faveur de la cité par M. Arthur Brunelle, en vertu du prêt aux incendiés de 1908, et affectant son immeuble situé aux Nos. 15 à 29 rue Du Platon et désigné sous les Nos. 707 et 707A du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque a été réduite à \$22,000.00 en vertu d'un acte passé devant Me J.A. Lebrun, notaire, en date du 6 juillet 1929;

CONSIDERANT que la Corporation de la cité des Trois-Rivières par acte en date du 15 février 1945 passé devant Me J. Cyprien Sawyer, notaire, a vendu l'immeuble ci-haut mentionné à M. Albert Pagé avec l'obligation pour l'acquéreur de prendre à ses charges la dite hypothèque de \$22,000.00;

CONSIDERANT que suivant un rapport du trésorier la dite hypothèque de \$22,000.00 a été entièrement rachetée par Monsieur Albert Pagé;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de main levée d'hypothèque préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, en faveur de Monsieur Albert Pagé.

Vente de
terrain
-
Léopold
Duplessis

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Léopold Duplessis un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot No. 507 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-507) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$800.00 payable comptant.

JEUDI, 19 AVRIL 1945

Vente de
terrains
Alphonse
Caron.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Alphonse Caron les immeubles situés aux Nos. 1811-1821 rue Notre-Dame et désignés sous les Nos. 576, 573, p.572 et p.574 du cadastre officiel de la cité pour le prix de \$14,000.00 payable à raison de \$1,200.00 par année durant cinq ans et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente; et à l'expiration de la cinquième année, la balance de \$8,000.00 sera alors payable comptant.

Cession
terrain
Mme G. De
Blois-Houde

VU la résolution adoptée par le Conseil le 6 novembre 1944;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Victor Abran, notaire, par lequel Mme Germaine De Blois Houde cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les lots Nos. 63, 64, 81, 82 et 83 de la subdivision officielle du lot No. 1119 (1119-63, 64, 81, 82 et 83) du cadastre officiel de la Cité, plus une partie non subdivisée du lot No. 1119 longeant le lot No. 1107 allant du lot No. 81 à l'ouest jusqu'au terrain appartenant au Gouvernement Fédéral à l'est et mesurant 66 pieds de largeur; l'emplacement des dits lots étant désigné comme rues au plan de subdivision officielle et devant servir comme telles pour l'usage du public.

Echéance
coupons
d'intérêts
et d'obli-
gations.

CONSIDERANT que le 1er mai 1945, la Cité devra honorer les échéances suivantes d'intérêt et de capital savoir:

Intérêts sur obligations:	\$221,995.50
Obligations:	<u>66,700.00</u>
TOTAL :	\$288,695.50

CONSIDERANT qu'il est possible que la Cité ait recours à la banque pour se procurer temporairement cette somme ou une partie;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité des Trois-Rivières, les coupons d'intérêt échéant le 1er mai 1945 au montant de \$221,995.50 et les obligations échéant à la même date, au montant de \$66,700.00, le tout formant un total de \$288,695.50 et que la Banque conserve ces coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement complet qui sera fait. L'avance demandée devant être remboursée à même la perception des taxes.

En reconnaissance du paiement par la banque de ces coupons et obligations, que Son Honneur le Maire et Monsieur le Trésorier soient autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à ordre, payable à demande, portant intérêt à un

taux n'excédant pas 4%; ce billet ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nover les droits que la banque pourra avoir en sa qualité de porteur d'obligations.

Emprunt
temporaire
\$450,000.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes 1941, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières peut emprunter temporairement de temps à autre au moyen de billets promissoires pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier alors en cours, un montant ne devant pas excéder le quart des recettes ordinaires de l'année précédente;

ATTENDU que le Trésorier de la Cité fait rapport que les revenus ordinaires de la cité pour l'année 1944 sont établis à la somme de \$1,997,954.57;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier soit autorisé à emprunter une somme de \$450,000.00 pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier maintenant en cours à un taux d'intérêt de 4% par année.

Cet emprunt devra tenir lieu de l'emprunt de \$200,000. autorisé par résolution du conseil le 12 février 1945 et le remplacer.

Qu'à cet effet Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

Homologa-
tion du
rôle d'éva-
luation
1 9 4 5

CONSIDERANT que le Bureau d'audition des Plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1945 a fait rapport des corrections à y apporter;

CONSIDERANT que le Président des évaluateurs mentionne dans un rapport en date du 9 avril 1945 que les dites corrections ont été faites au rôle conformément aux décisions rendues par le dit Bureau d'audition des plaintes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1945 soit déclaré homologué et en vigueur jusqu'à la confection et homologation du prochain rôle.

Souscrip-
tion 8e
Emprunt de
la Victoi-
re.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une souscription au montant de \$250,000.00 en faveur du Huitième Emprunt de la Victoire; la Cité devant à ces fins, verser par chèque la somme de \$25,000.00 entre les mains de la Banque Canadienne Nationale.

JEUDI, le 19 AVRIL 1945

Avocat
devant la
Régie des
Services
Publics.

CONSIDERANT que la Corporation du Village Laval et la Municipalité de la Paroisse de Ste-Angèle-de-Laval ont présentement une demande devant la Régie des Services Publics pour l'abaissement des taux de la traverse à \$0.05 pour les travailleurs et les étudiants;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à défendre les intérêts de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières lors de l'audition de cette requête par la Régie des Services Publics.

La séance est ensuite levée.

George Baunier
Greffier

William Rousseau
Maire.

LUNDI, le 23 AVRIL 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 23ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQVIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 16 avril ajournée au 19, sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été lus au Conseil:

10. Requête de résidants du Chemin Laviolette demandant l'installation de la lumière électrique. L'ingénieur est autorisé à communiquer avec la Shawinigan W. & P. pour faire installer la lumière à cet endroit.

20. Rapport de l'ingénieur au sujet du contrat des vidangeurs.

* *vidangeurs* 30. Demandes d'augmentation de salaires de MM. Lucien Levasseur et Hormisdas Dupont. Ces demandes sont refusées.

40. Rapport du trésorier au sujet des tarifs de la traverse.

50. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet d'une réclamation de Mme Armand Bourassa à la suite d'une chute sur un trottoir. Refusé.

60. Rapport de l'ingénieur au sujet d'une demande d'indemnité de M. François Livernoche. Cette demande est refusée.

70. Le conseil donne instruction à l'ingénieur de distribuer les fonctions à l'Usine de Filtration à raison des années de services de MM. Fortin, Mailhot et Boucher à la suite du rapport de l'ingénieur en date du 19 avril 1945. M. l'échevin Frédéric Poliquin se déclare dissident sur cette décision.

80. Compte au montant de \$200.00 représentant la contribution de la ville pour l'année 1945 à l'Union des Municipalités de la Province de Québec. Le trésorier est autorisé à payer ce compte.

90. Rapport du directeur de la police recommandant d'accepter la livraison du Chevrolet acheté par le conseil pour le département de la police, et factures de Three Rivers Chevrolet Motor Sales au montant de \$1800.23 représentant le prix de cette automobile. Le rapport du chef est adopté et le trésorier est autorisé à payer ce montant.

100. Rapport de Monsieur Robert Corbeil, assistant-greffier, au sujet du bois de chauffage.

110. Demande de M. Guy Garneau pour un laissez-passer à la traverse. Cette demande est accordée.

LUNDI, le 23 AVRIL 1945

120. Demande de M. Clément Tessier, commerçant de bois de chauffage, pour un laissez-passer à la traverse. Cette demande est accordée.

Avis de
motion
règlement
re: chiens

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement abrogeant les règlements Nos. 6 du 30 janvier 1925 et du 30 janvier 1938 concernant les chiens.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'avril 1945.

(signé) Emett Boland

Avis de
motion re:
Commune

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 28 relativement aux concessions d'emplacements situés dans la Commune.

Lueen Conseil, ce 23ième jour d'avril 1945.

(signé) J. Arthur Guimont

Comptes
mois de
mars rati-
fiés.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que les comptes pour le mois de mars au montant de \$12,448.44 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Vente de
terrain MM.
J.C. et
Hughes
Lebrun

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à MM. Jean-Cyrille et Hughes Lebrun, faisant affaires sous le nom de "Les Frères Lebrun" les lots Nos. 3 et 4 de la subdivision non officielle d'une partie du lot No. 11 (p.11) du cadastre officiel de la Cité, sans bâtisse, pour la somme de \$1,500.00 payable comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

Quittance
Mme Blanche
Lacroix
Hébert

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de \$2,000.00 consentie en faveur de la cité par M. Napoléon Duchaine, fils de Raphael, en vertu du prêt aux incendiés de 1908 et affectant son immeuble situé aux nos. 1523-1537 rue Notre-Dame et désigné sous le No. p. 725 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de \$2,000.00 a été transférée à Dame Blanche Lacroix Hébert et al., suivant un acte de vente en date du 28 mars 1945 passé devant Me Roger Paquin, notaire;

LUNDI, le 23 AVRIL 1945

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me Roger Paquin, notaire, en faveur de Dame Blanche Lacroix Hébert et al.

Adminis-
trateur
du Bien-
Etre et
Avocat
chargés de
représen-
ter les
intérêts
de la Cité.

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est appelée à payer des sommes considérables en vertu de la Loi de l'Assistance Publique en rapport avec l'hospitalisation de certaines personnes;

ATTENDU qu'il semble que c'est par erreur quant au domicile que ces personnes ont été entrées à l'Assistance Publique, à la charge de la cité;

ATTENDU qu'en vertu d'arrêtés en conseil portant les numéros 1044, 1045, 1046 et 1047 en date du 24 mars 1945, le gouvernement provincial a ordonné l'ouverture d'enquêtes pour la détermination finale du domicile des indigents en question;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que l'administrateur du Service du Bien-Etre et le Chef du Contentieux soient autorisés à aller représenter les intérêts de la Cité:

a) Devant le Magistrat Ferdinand Roy, à Québec, dans l'affaire d'Albert Fortin dont la femme et deux enfants sont à la charge de la Cité;

b) Devant le Magistrat Amédée Caron, à Rimouski, dans l'affaire de Thomas Lauzier dont trois enfants sont à la charge de la cité;

c) Devant le Magistrat Boily, à Rouyn, dans l'affaire de James Quigley dont cinq enfants sont à la charge de la Cité;

d) Devant un Magistrat des Sessions de la Paix à Montréal, dans l'affaire de Sarto Rondeau dont deux enfants sont à la charge de la Cité.

Ponts
St-Maurice

CONSIDERANT que lors de l'inauguration de la politique de l'abolition des taux de péage sur les ponts dans la province, la loi 5 Geo. V, chap. 10, sanctionnée le 5 mars 1915, abolissait les taux de péage sur les Ponts St-Maurice, propriété de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que le gouvernement par cette loi s'engageait à verser annuellement à la cité des Trois-Rivières les $\frac{2}{3}$ des charges découlant de la dette consolidée alors existante, au montant de \$151,000.00, laissant à la charge de la Cité $\frac{1}{3}$ des charges découlant de cette dette, plus l'entretien, la réfection et la reconstruction des ponts;

CONSIDERANT que la Cité a sacrifié les revenus provenant des taux de péage, lesquels auraient été suffisants pour pourvoir aux charges de la dette de la Cité, à l'entretien, la réfection et même la reconstruction des ponts tout en laissant un bénéfice substantiel;

LUNDI, le 23 AVRIL 1945

CONSIDERANT que depuis 1915 plusieurs ponts de péage ont été établis dans la province obligeant les citoyens des Trois-Rivières à contribuer au soutien de ces ponts, alors qu'ils avaient sacrifié les revenus de leurs propres ponts;

CONSIDERANT que par la loi 14 Geo. V, chap. 6 le gouvernement reconnaissait le désavantage de cette situation et octroyait une somme de \$100,000.00 à la réparation des ponts dont \$21,864.79 sont encore dus à la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la Cité des Trois-Rivières depuis l'abolition des taux de péage a dû contracter de nouvelles dettes pour la réfection et l'amélioration des ponts, dont elle supporte seule les charges;

CONSIDERANT que les dits ponts sont un complément indispensable au réseau de la route nationale;

CONSIDERANT que la détérioration rapide des ponts est occasionnée par le trafic lourd toléré sur le réseau de la route nationale, dont la Cité n'a aucun contrôle;

CONSIDERANT que la Cité fournit déjà au réseau de la route nationale tous les pavages confectionnés dans les rues de la Cité pour la circulation des véhicules-moteurs;

CONSIDERANT que la Cité encoure des dépenses onéreuses au cours des saisons d'hiver pour assurer la libre circulation des véhicules-moteurs;

CONSIDERANT que le gouvernement encaisse totalement les revenus découlant des permis de véhicules moteurs et de la taxe sur la gasoline, sans offrir de compensation à la municipalité pour les services de pavage et d'enlèvement de la neige;

CONSIDERANT qu'il paraît juste que le gouvernement libère la Cité des Trois-Rivières des charges découlant de la dette, de l'entretien et de la réfection des Ponts St-Maurice;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Gouvernement Provincial soit respectueusement prié de prendre charge des Ponts St-Maurice, entre Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine, avec la compensation suivante pour la Cité des Trois-Rivières:

10. Remboursement à la Cité des Trois-Rivières de la balance non payée de l'octroi de \$100,000.00 garanti par la loi 14 Geo. V, chap. 6, représentant un montant de \$21,864.79;

20. Remboursement à la Cité des Trois-Rivières annuellement des dépenses découlant du service de la dette contractée pour les Ponts St-Maurice jusqu'à extinction de celle-ci.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbett
Greffier

Arthur Gauthier
Maire

LUNDI, 1^e 30 AVRIL 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 30^{ième} jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 23 avril 1945 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis aux membres du Conseil:

10. Requête de résidants de la Paroisse St-Sacrement demandant au conseil d'acheter 26 lots pour un projet de Parc. Cette question est à l'étude.

20. Invitation du Club Rotary aux membres du Conseil pour assister à leur lunch régulier le 1^{er} mai.

30. Mémoire du Maire informant le conseil que plusieurs familles seront sans logement le 1^{er} mai. Le greffier est autorisé à communiquer immédiatement avec la Commission des Biens de Guerre pour quelques bâtisses du Terrain de l'Exposition soient mises à la disposition de ces familles.

40. Lettre de la Commission des Biens de Guerre acceptant de prêter la piste de courses, la grande estrade et trois écuries aux conditions faites par la ville.

50. Rapport de l'ingénieur soumettant un projet de subdivision pour une partie des lots 26a et 26, sur le Chemin Ste-Marguerite. Ce rapport est adopté.

60. Rapports de l'ingénieur et de l'avocat sur l'offre de M. A.P. Frigon, pour une lisière de terrain nécessaire au redressement de la rue Royale. Ces rapports sont adoptés.

70. Demande de M. Alexandre Pronovost pour un laissez-passer sur la Traverse. Ce privilège est accordé pour deux mois.

80. Lettres du Syndicat des Employés de la Traverse demandant que les employés bénéficient d'une journée de congé par semaine et que les chauffeurs ne fassent que huit heures par jour. Le Conseil décide de s'en tenir à la convention collective.

90. Le Directeur de la Police est autorisé à vendre une pompe à incendies au prix de \$750.00 par l'entremise de la Commission des Biens de Guerre.

100. Le Directeur de la Police est autorisé à acheter deux pompes à incendies "A.R.P." 450 gal. par minute, sur le nombre fourni par la C.P.C.

110. Rapport du Directeur de la Police recommandant la pose d'une lumière de rue entre les rues Charlevoix et Du Collège. Ce rapport est adopté.

LUNDI, le 30 AVRIL 1945

120. Demande de Publicité du Bulletin de la Police et des Pompiers offrant un quart de page d'annonce au montant de \$35.00. Cette demande est refusée.

130. Offre de M. Maurice Sévigny au montant de \$200.00 pour l'achat de l'automobile Chevrolet du département de la police. Cette automobile sera offerte au premier soumissionnaire et ensuite aux autres à tour de rôle.

140. Rapport de l'avocat au sujet de la réclamation faite par la Banque Provinciale du Canada pour dommages causés par les ramoneurs. Ce rapport est adopté.

150. Lettre de la Ligue Industrielle de Balle-Molle des Trois-Rivières offrant le système de lumières qui était installé sur le terrain de la rue St-Paul.

160. Rapport de l'ingénieur au sujet de la demande de Madame Anderson pour la construction d'une clôture de broche autour de sa propriété.

170. Rapport du trésorier au sujet du compte de taxes d'eau dû par Madame Eugène Cloutier. Ce rapport est adopté.

180. Rapport de l'ingénieur informant le Conseil que les lumières du Boulevard Turcotte n'éclairent plus. L'ingénieur est autorisé à procéder aux réparations.

190. Offre de M. Arsène Pélissier pour l'achat de différents lots sur la rue St-Paul et rapports de l'ingénieur et du trésorier à ce sujet.

Assermentation M. J. H. Valiquette. Je, J. Henri Valiquette, gérant de la Cité des Trois-Rivières, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(signé) J. H. Valiquette

Avis de motion re: Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, permis ou je proposerai un règlement amendant le règlement No. 26K, en licences rapport avec l'imposition de certains permis ou licences concernant les compagnies d'assurance.

(signé) Frédéric Poliquin

Adoption règlement No. 4-X PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le règlement No. 4-X intitulé Règlement amendant le règlement No. 4 au sujet de la ligne de construction sur les différentes rues de la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

LUNDI, le 30 AVRIL 1945

Adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
règlement
6-B: chiens SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le règlement No. 6-B intitulé Règlement concernant les chiens et abrogeant les règlements no. 6 du 30 janvier 1925 et 6a du 30 janvier 1938 soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont
règlement
28-D re: SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy
Commune

Que le règlement No. 28-D intitulé Règlement remplaçant le numéro 28-C concernant la concession d'emplacements dans la Commune, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

La séance est ensuite levée.

Charles Lamy
Greffier

M. P. Alon

Maire Suppléant

LUNDI, le 7 MAI 1945

La séance régulière convoquée pour huit heures, lundi soir 7 mai 1945, est ajournée à mercredi soir, 9 mai, à huit heures, par MM. les échevins Napoléon Alarie et Frédéric Poliquin, une demi-heure après constatation du défaut de quorum.

MERCREDI, le 9 MAI 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières convoquée pour lundi soir, le 7 mai 1945 et ajournée à mercredi, le 9 mai 1945, à huit heures du soir, et tenue à l'Hôtel de ville en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:	Napoléon	ALARIE, maire-suppl.
	Frédéric	POLIQUEIN
	Albert	PAQUIN
	Alphonse	LAMY
	J. Arthur	GUIMONT
	Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 30 avril 1945 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis aux membres du Conseil:

10. Rapport de l'ingénieur pour le mois d'avril.
20. Budget de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières présenté par M. Sylvio Carignan, Président.
30. Projet de fixation des valeurs immobilières imposables pour les compagnies Canadian International Paper et St-Lawrence Paper Mills.
40. Demande d'emploi de M. Arthur Bergeron comme gardien sur le Terrain de l'Exposition.
50. Lettre du Jeune Commerce des Trois-Rivières appuyant le projet d'une bibliothèque publique.
60. Demande de M. Eddy Defoix pour un laissez-passer sur la traverse pour le transport du bois de chauffage. Cette demande est accordée.
70. Lettre de M. Jos. Raymond sollicitant la position de surintendant des bâtisses. Le conseil décide de ne pas remplir cette vacance.
80. Lettre de l'Assistant-gérant général du C.P.R. à la suite de sa visite en notre ville.
90. Avis d'appel de la St-Lawrence Paper Mills et de la Canadian International Paper concernant le rôle d'évaluation. 1945. Référé à l'avocat.
100. Lettre de M. Bruno Morel informant le conseil qu'il a l'intention d'exercer son commerce au magasin de regrattier autrefois occupé par M. Foteas. Le conseil autorise le trésorier à collecter l'argent de ce loyer, à compter de décembre 1944.

MERCREDI, le 9 MAI 1945

110. Rapports de l'avocat et de l'ingénieur au sujet de la réclamation de M. Pierre Marin. A la suite de ces rapports, le conseil décide de ne pas donner suite à cette réclamation.

120. Invitation du Ministère des Affaires Municipales à l'occasion du congrès annuel de la Municipal Finance Officers Association qui doit se tenir à Montréal du 13 au 16 mai. Le conseil délègue le trésorier et le comptable à ce congrès.

130. Rapport de l'avocat concernant l'eau fournie à la Wabasso Cotton. L'avocat est autorisé à soumettre ce cas à la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre.

Adoption
règlement
No.26-Y

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le règlement No. 26-Y intitulé Règlement concernant l'imposition des permis et licences aux compagnies d'assurances et abrogeant les paragraphes 23 et 24 de la section 2 du dit règlement No. 26-K, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Quittance
A.P.Frigon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance et de mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.A. Trudel, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, en faveur de Monsieur A.P. Frigon, à la suite d'un jugement de la Cour Supérieure rendu le 9 janvier 1934 pour taxes municipales et scolaires prélevées sur son immeuble désigné sous le No. P. 26 du cadastre officiel de la cité et enregistré pour un montant de \$3,045.97.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbett
asst Greffier

Arthur Rousseau
Maire

LUNDI, le 21 MAI 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 21^{ème} jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 7 mai ajournée au 9 mai sont lus et adoptés.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

10. Lettre de la Canadian International Paper Co. confirmant l'offre de \$250,000.00 annuellement pendant cinq ans en paiement des taxes municipales et scolaires.

20. Lettre de M. Lauzophe Neault, marchand de bois de Daveluyville demandant un laissez-passer sur la traverse. Le Conseil accorde un demi-passage.

30. Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités annonçant que la conférence annuelle aura lieu à Toronto du 18 au 21 juin.

40. Lettre de M. Amédée Cloutier concernant ses égouts et rapport de l'ingénieur à ce sujet. Ce rapport est adopté.

50. Avis de la Béliveau Manufacturing Limited informant le conseil qu'elle remet le loyer occupé dans la Bâtisse municipale.

60. Rapport du chef de police concernant la demande faite par les Dames Ursulines au sujet de la rue de l'Hôpital. Ce rapport est adopté.

70. Rapport du chef du contentieux au sujet du règlement fixant les élections à tous les trois ans. Ce rapport est adopté.

80. Rapport du chef du contentieux informant le conseil que le coût des connections d'égouts entre les maisons nouvelles et l'égout de la ville au milieu de la rue est à la charge du propriétaire de la maison. Ce rapport est adopté.

Mutations
avril.

Vu le rapport No. 45-4 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'avril 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

LUNDI, le 21 MAI 1945

Vente de
terrains-
J.E. Bou-
chard.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Villeneuve, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J. Ernest Bouchard deux emplacements, sans bâtisses, connus et désignés comme étant les lots numéros 137 et 140 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-137 & 140) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$290.00 pour les deux lots, payable comptant.

Vente de
terrains
François
Turcotte

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Monsieur François Turcotte un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot No. 178 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-178) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$105.00.

Bois de
chauffage
-
Alphonse
D. Cossette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une entente entre la Cité des Trois-Rivières et Monsieur Alphonse D. Cossette, de St-Narcisse, relativement à la vente de bois de chauffage à la cité des Trois-Rivières, conformément aux clauses mentionnées dans l'entente ci-jointe.

St-Maurice
Transport
-
nouveau
circuit

CONSIDERANT le développement de la paroisse St-Philippe et celui de la paroisse Ste-Marguerite et l'ouverture prochaine du terrain de l'exposition;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

ET RESOLU de prier les autorités de la Compagnie de Transport St-Maurice d'examiner la possibilité d'établir un nouveau circuit desservant ces deux paroisses ainsi que le terrain de l'exposition et ses environs, la ligne de parcours pouvant probablement suivre les rues des Forges et Le Jeune, le Tunnel Ste-Marguerite et les rues de Lavérendrye, Royale et des Forges.

Jos. St-
Pierre & Al
vs la Cité.

CONSIDERANT que par une requête présentée à la Régie des services publics par M. Jos. St-Pierre & Al demandant que la cité des Trois-Rivières soit forcée de fournir l'eau aux résidents de la Banlieue;

CONSIDERANT que la Cité entend résister à cette requête;

LUNDI, le 21 MAI 1945

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le chef du contentieux soit autorisé à comparaître devant la Régie des services publics et de résister par tous les moyens de droit à la dite requête.

La séance est ensuite levée.

Robert L. Chel
Ass't Greffier

Wm Rousseau
Maire

LUNDI, le 28 MAI 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 28ième jour du mois de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Alphonse	LAMY
Jl Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai est lu et adopté.

Les documents suivants ont été lus au Conseil:

10. Rapport de l'avocat consultant de régler la réclamation de Mme Irène Tessier Poirier, au montant de \$500.00 à la suite d'une chute sur un trottoir de la cité. Ce rapport est adopté.

20. Invitation de la Fédération des Ligues de retraitants à la journée apostolique le 17 juin à l'Aréna des Trois-Rivières.

30. Rapport du trésorier à la suite de la demande de M. Elzéar Tessier qui veut retirer sa pension, qui se chiffre à \$589.96 par année.

40. Rapport du trésorier suggérant de détruire tous les bons de neige non utilisés. Ce rapport est adopté.

Amendement
règlement
No. 13

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 13 pour changer les noms de certaines rues déjà existants.

Lu en conseil ce 28e jour de mai 1945.

(signé) Albert Paquin

Règlement
re: terme
du maire
et des
échevins.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement fixant à trois ans la durée des fonctions du maire et des échevins.

Lu en conseil ce 28e jour du mois de mai 1945.

(signé) Napoléon Alarie

Règlement
re: taxes
d'eau.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 15, en rapport avec les taux d'imposition de la taxe d'eau

Lu en Conseil, ce 28e jour de mai 1945.

(signé) Frédéric Poliquin

LUNDI, le 28 MAI 1945

Comptes
avril
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que les comptes pour le mois d'avril 1945, au montant de \$11,659.54 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Bordereaux
etc.rati-
fiés.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'avril 1945, au montant de \$191,074.90, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Construction
trottoirs.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à effectuer la construction des trottoirs mentionnés dans la requête ci-jointe, aux frais des propriétaires, conformément au règlement No. 14-A du 4 novembre 1940.

Adoption
du
budget.

ATTENDU que les revenus probables pour l'année 1945 se chiffrent à la somme de \$2,442,940.00 suivant un projet annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de \$2,019,426.00 tout en laissant une réserve de \$423,514.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le projet de budget suivant rapport ci-annexé soit adopté et que la somme de \$2,019,426.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1945.

Octroi
Assistance
à l'Enfant
sans
Soutien.

CONSIDERANT que M. l'abbé Charles-Edouard Bourgeois, directeur de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien, par lettre du 25 mai 1945, demande pour l'année courante un octroi de \$1,000.00 pour le Placement de l'Orphelin;

CONSIDERANT que la Cité contribue à cette oeuvre sociale depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$1,000.00 à l'ordre de l'Assistance à l'Enfant sans Soutien des Trois-Rivières.

LUNDI , le 28 MAI 1 9 4 5

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le gérant soit autorisé à faire l'achat
de deux camions sanitaires pour l'enlèvement des vidanges
et de les mettre en opération dès qu'il le sera possible.

Rejeté sur division suivante:

Pour

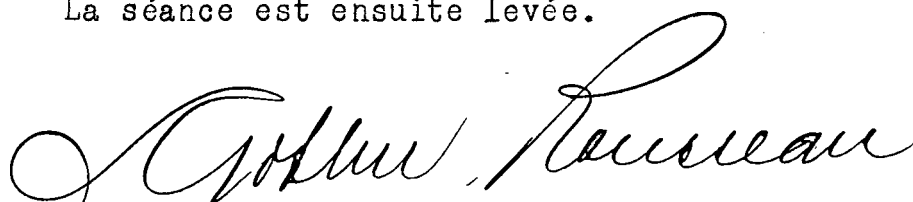
MM. Alarie
Poliquin

Contre

MM. Lamy
Guimont
Boland
Paquin.

La séance est ensuite levée.


Greffier



Maire.

LUNDI, le 4e JOUR DE JUIN 1945

A une séance régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 4ième jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 28 mai 1945 est lu et adopté.

10. Requête de résidents du chemin Des Forges qui veulent acheter des lots sur l'ancien dépotoir. Cette requête est refusée, le terrain étant présentement gardé pour l'industrie.

20. Invitation de l'Association des Chefs de Police pour le congrès qui aura lieu à Drummondville. Le gérant, le conseil et le chef de police pourront s'y rendre.

30. Application de M. P.E. Morrinvile comme matelot à la traverse.

40. Demande d'octroi de la Salvation Army. Cette demande est refusée.

50. Requête de MM. Lefebvre, Ouellette et Gravel pour la fermeture de la ruelle Baillargeon. S'il n'y a pas d'objection le gérant est autorisé à procéder suivant la requête.

60. Requête et rapport de l'ingénieur sur l'élargissement de la rue Amherst. Le conseil autorise le gérant à réparer le trottoir, enlever quelques arbres et prévoir un montant au prochain budget pour terminer ce travail.

70. Rapport de l'ingénieur sur la requête d'un groupe de citoyens des rues St-Jacques et Ste-Catherine offrant la ruelle à la cité. Ce rapport est adopté.

80. Le conseil autorise le gérant à faire allumer le Flambeau les jours de fêtes ou lors de visites de hauts personnages.

90. Rapport de l'ingénieur au sujet des poteaux installés sur le terrain de la rue St-Paul. Le conseil n'est pas disposé à acheter ces poteaux et ils devront disparaître.

100. Rapport de l'ingénieur au sujet de la réclamation de l'Inter-Cité Transport. Le Bell Telephone étant responsable de l'accident, la réclamation de Inter-Cité Transport devrait être transmise à cette compagnie.

110. Rapport de l'avocat sur la demande de M. F.H. Williams. Ce rapport est adopté.

120. Lettre de la Canadian Underwriters' Association au sujet de la baisse du taux d'assurance.

LUNDI, le 4 JUIN 1945

Avis de
motion
renouvelé
re: règle-
ment No. 13

Monsieur l'échevin Albert Paquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 28 mai 1945, concernant le changement de noms de certaines rues déjà existantes, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion
règlement
No. 4

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 4 au sujet de la ligne de construction sur différentes rues de la Cité.

Lu en conseil ce 4ième jour de juin 1945.

(signé) Jos. Guay

Avis de
motion
règlement
No. 29

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le Règlement No. 29 concernant le poids maximum pouvant être supporté par les ponts du St-Maurice.

Lu en conseil ce 4ième jour de juin 1945.

(signé) Frédéric Poliquin

Règle-
ment No.
15-0
rejeté

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le règlement No. 15-0 intitulé Règlement amendant le règlement No. 15 pourvoyant à l'entretien et à l'administration de l'aqueduc, quant à ce qui concerne la taxe d'eau, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Rejeté sur division suivante:

Pour

MM. Poliquin
Guimont
Guay

Contre

MM. Alarie
Lamy
Boland
Paquin

Adoption
règlement
No. 155

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le règlement No. 155, intitulé Règlement fixant à trois ans la durée des fonctions du maire et des échevins soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Cies d'
assurance
-
créances
rayées
des livres

CONSIDERANT que d'après un rapport du Trésorier et l'état détaillé ci-joints il appert aux livres de la Cité que des compagnies d'assurances sont endettées de taxes d'affaires pour un montant de \$55,725.00, au 31 décembre 1944;

CONSIDERANT que la Cité ne peut exercer son recours pour le recouvrement de ces créances à la suite de jugements rendus en Cour Supérieure et en Cour d'Appel;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire

LUNDI, le 4 JUIN 1945

les entrées nécessaires aux livres de la Cité pour éteindre les dites créances à même la réserve de \$64,451.55 accumulée au 31 décembre 1944, afin de parer aux créances douteuses.

Mutations
mai 1945

Vu le rapport No. 45-5 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mai 1945.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Cession
de lots par
le Centre
Mauricien

VU la résolution adoptée par le conseil le 26 février 1945,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel le Centre Mauricien vend à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour la somme de \$1.00 les lots Nos. 20, 37 et 19 de la subdivision officielle du lot No. 1127, les lots Nos. 18, 112, 4, 37, 27, 17, 67 et 48 de la subdivision officielle du lot No. 1125, la rue Des Chenaux sur toute la largeur qu'elle a actuellement à compter de la rue St-Maurice à aller jusque vis-à-vis la ligne sud-est du lot No. 1125-13 et de là prenant une largeur de 66 pieds jusqu'à la ligne nord-ouest de la rue Williams laquelle rue étant connue et désignée comme étant le lot No. 1125-38 et comme faisant partie du lot No. 1127 non subdivisé; tous les droits, parts et prétentions que la venderesse a et peut avoir dans la rue dite Des Pins laquelle est connue et désignée comme étant les lots nos. 1125-77, 1125-36 et 1127-54, le tout du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières. L'emplacement des dits lots étant désigné comme rue au plan de subdivision officielle et devant servir comme tel pour l'usage du public.

Achat par
la cité
d'une lisière
de terrain de
Mme Fleury

PROPOSE PAR: M. L'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité un projet d'acte préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Berthe Rochon Fleury, pour le prix de \$150.00 payable comptant, une lisière de terrain mesurant environ 581 pieds carrés prise à même le lot no. 1121-393 du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'élargissement de la rue Victoria; la dite somme devant être payée à même le budget de l'année courante.

La séance est ensuite levée.

Roger Paquin
Greffier

Maur Paquin

Maire.

LUNDI, le 11 JUIN 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 11^{ème} jour du mois de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur
Napoléon
Frédéric
Albert
Alphonse
J. Arthur
Emett

ROUSSEAU
ALARIE
POLIQUIN
PAQUIN
LAMY
GUIMONT
BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 1945 est lu et adopté.

10. Rapport du Bien-Etre comportant les secours spéciaux payés au 31 mai.

20. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 1944 préparé par M. Henri Ferron, vérificateur des livres de la cité.

Avis de
motion re:
amendement
au règle-
ment No.25.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 25, pour modifier le taux de la taxe générale, et celui des taxes spéciales, le taux de l'escompte pour la mise en force du rôle de perception, la signification des comptes de taxes et la publication des avis.

Lu en conseil, ce 11^{ème} jour de juin 1945.

(signé) Alphonse Lamy

Adoption
règlement
No. 29-A

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le règlement No. 29-A intitulé Règlement concernant le poids maximum pouvant être supporté par les ponts du St-Maurice soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Condoléan-
ces à la
famille
Mailhot

Les membres du Conseil regrettant profondément la mort de leur dévoué collègue Monsieur l'échevin Adrien Mailhot,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil prie Madame Mailhot ainsi que les membres de sa famille d'agréer, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens de cette cité, l'expression de ses plus vives condoléances.

LUNDI, le 11 JUIN 1945

Entente
avec la
Wabasso C.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 7 janvier 1935 et ratifiée par la loi 25-26 George V, chap. 117, la contribution de Wabasso Cotton Company pour la taxe d'eau était fixée à \$500.00 par année pour dix ans à compter du 1er janvier 1935, plus le paiement de l'eau consommée à raison de .12¢ par 1000 gallons;

ATTENDU que cette entente a pris fin le 31 décembre 1944;

ATTENDU qu'en vertu de l'arrêté ministériel 8528 un propriétaire d'aqueduc ne peut, sans le consentement de la Commission des Prix et du Commerce en temps de Guerre, augmenter directement ou indirectement le prix de son service de manière à faire payer aux consommateurs un pris plus élevé que celui qu'ils payaient pendant la période de base, c'est-à-dire entre le 15 septembre et le 11 octobre 1941;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que la dite entente de 1935 soit continuée aussi longtemps que le dit arrêté ministériel sera en vigueur, les effets de la présente résolution devant se terminer avec la révocation du dit arrêté ministériel, mais pourvu qu'ils ne se prolongent pas pendant plus de cinq ans à compter du 1er janvier 1945 et qu'ordre soit donné au trésorier de la cité de ne réclamer de la dite Wabasso Cotton Company pour taxes d'eau, que la dite somme de \$500.00 par année plus le coût de l'eau consommée au prix de .12¢ le 1000 gallons et ce durant la période déterminée ci-dessus.

Autorisa-
tion au
maire de
signer les
plan et
livre de
renvoi -
lots 26 et
26A

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 26 et 26A du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières.

Approbation
plan et li-
vre de ren-
voi lot 1120

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que ce Conseil donne son approbation aux plan et livre de renvoi montrant la subdivision d'une partie du lot no. 1120 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières appartenant à la Coopérative d'Habitation Laflèche.

Octroi à
la Phil-
harmonie
De La Salle.

CONSIDERANT la requête de la Philharmonie De La Salle demandant un octroi au conseil pour aider à l'organisation du festival des fanfares amateurs de la province de Québec devant avoir lieu au mois de juillet prochain;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$1000.00 à l'ordre de la Philharmonie de la Salle des Trois-Rivières Inc.

LUNDI , 11 JUIN 1945

Octroi à L'Orchestre Symphonique des Trois-Rivières, par lettre en date du 5 mars 1945, demande un octroi au Conseil;
 IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$1,000.00 à l'ordre de l'Orchestre Symphonique des Trois-Rivières.

Octroi à la Société St-Jean-Baptiste
 CONSIDERANT que la Société Saint-Jean-Baptiste des Trois-Rivières demande un octroi au Conseil pour l'organisation de la fête patriotique du 24 juin;
 IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$500.00 à l'ordre de la Société Saint-Jean-Baptiste des Trois-Rivières Inc.

Octroi Radio Ouest Française
 CONSIDERANT la requête présentée au Conseil par M. l'abbé Henri-Paul Pellerin, chancelier, et M. H.K. Laflamme, président de la Société Saint-Jean-Baptiste en faveur de la Radio Ouest Française;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$200.00 à l'ordre du Comité de la Survivance Française.

Octroi à la Ligue des Retraitants
 CONSIDERANT la requête présentée par M. Bernard Tousignant demandant un octroi pour la tenue d'une journée apostolique organisée par la Ligue des Retraitants;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$100.00 à l'ordre de M. Bernard Tousignant, trésorier de la Ligue des Retraitants.

Nomination des estimateurs.
 CONSIDERANT qu'en vertu du Règlement 24-G, section 5, le rôle d'évaluation annuel doit être déposé le 11 décembre de chaque année;

CONSIDERANT qu'il convient de commencer immédiatement la confection du rôle pour l'année 1946;

CONSIDERANT que la loi des Cités et Villes, article 106 exige qu'il y ait au moins trois évaluateurs en fonction;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

LUNDI, le 11 JUIN 1945

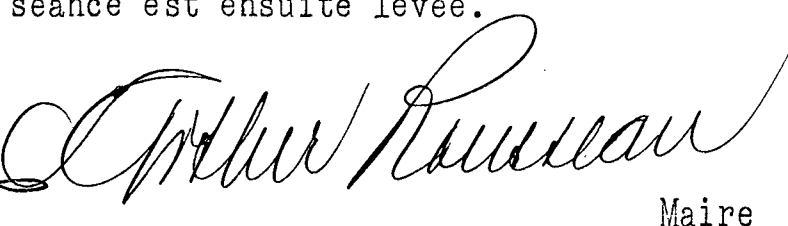
Que les trois personnes suivantes soient nommées évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1946;

M. J. Omer Lacroix, au salaire de \$3,150.00 par année;

M. François Bellefeuille, au salaire de \$2,400.00 par année;

M. Joseph Lacroix, au salaire de \$35.00 par semaine pour le temps nécessaire à la confection du dit rôle d'évaluation; et que le dit J. Omer Lacroix continue à agir comme président du bureau des évaluateurs.

La séance est ensuite levée.

 Greffier  Maire

SAMEDI, le 16 JUIN 1945

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville samedi, le 16 juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à une heure et demie de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Adoption PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy
règle-
ment 25-V SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que le règlement No. 25-V intitulé règlement modifiant le règlement No. 25 imposant certaines taxes dans la cité, quant à ce qui concerne la taxe générale sur les immeubles, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adopté sur division suivante:

Pour

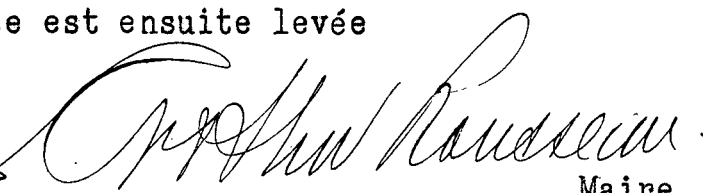
MM. Boland
Alarie
Lamy

Contre

MM. Poliquin
Guimont

Demande de souscription de la Ligue Catholique Féminine re: service solennel à la cathédrale pour les militaires morts au cours de la présente guerre. Le conseil décide de payer le coût d'un service de première classe, soit la somme de \$200.00.

La séance est ensuite levée

	
Greffier	Maire

MARDI, 26 JUIN 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville mardi, le 26ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Les procès-verbaux de la séance régulière du 11 juin et de la séance spéciale du 16 juin sont lus et adoptés.

Le Conseil a pris connaissance des documents suivants:

10. Lettre du Conseil des Métiers et du Travail demandant l'usage du Colisée pour la célébration de la Fête du Travail. Cette demande est refusée, le conseil ayant antérieurement accordé aux Syndicats Catholiques l'usage du Colisée si la ville en était redevenue propriétaire à cette date et s'il y avait pluie ce jour-là.

20. Ordonnance de la Régie des Services Publics émise à la suite de la requête du Conseil des Métiers et du Travail et des Syndicats Catholiques pour l'obtention d'une baisse dans le tarif des autobus.

30. Demande des Cadets de l'Air et des Cadets de la Marine pour l'usage de l'édifice 7-C sur le Terrain de l'Exposition pour fins d'entraînement. Cette demande n'est pas accordée pour le moment, vu que le Terrain de l'Exposition n'est pas encore la propriété de la ville.

40. Rapports du Bien-Etre accompagnés de la décision des juges Amédée Caron et Ferdinand Roy de Québec, donnant gain de cause à la cité des Trois-Rivières au sujet du domicile des familles Lauzier et Fortin.

50. Rapport du Directeur de la police au sujet de la pose de plaques indicatrices pour les noms de rues. Le conseil décide de faire placer deux plaques par intersection.

60. Rapport sur le règlement de la réclamation du Dr. M. Rouleau de St-Grégoire au montant de \$7.47 à la suite d'un accident survenu sur la traverse.

70. Rapport du trésorier informant le conseil que le rôle de perception prend effet le 18 courant.

80. Rapport de l'ingénieur au sujet de la Cie de Taxi Union qui a installé sa cabane sur le terrain de M. Nassif, rue St-Maurice. Ce rapport est adopté.

90. Rapport du trésorier sur les secours directs pour les années 1932 à 1937. Ce rapport est adopté.

100. Lettre du Commissaire des Incendies de la Province accompagnée d'un certificat attestant que la Cité des Trois-Rivières a mérité une mention honorable dans la classe "B" à l'occasion de la Semaine de Prévention des Incendies du 8 au 14 octobre 1944.

110. Demande d'octroi de M. Lucien Duchaine, journa-

MARDI, le 26 JUIN 1945

liste. Cette demande est refusée.

120. Le conseil autorise le paiement des factures suivantes: Financial Post, annonce, \$130.00; Cadets de l'Air, annonce \$50.00.

130. Lettre de M. Ovila Simard offrant de vendre son lot à la cité pour le prix de \$750.00. Cette offre est à l'étude.

140. Rapport du Trésorier et de l'Ingénieur au sujet des dommages subis à l'Entrepôt Jourdain, au Marché aux denrées et au Garage municipal. Les dommages étant minimes à ces deux derniers endroits, le Conseil autorise le Gérant à réclamer de la compagnie d'assurance la somme de \$114.00 pour dommages à l'Entrepôt Jourdain.

Adoption
bordereaux
comptes,
etc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mai 1945, au montant de \$359,037.21, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Comptes du
mois de mai
-
paiement
autorisé

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que les comptes pour le mois de mai 1945, au montant de \$11,228.77, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Pension de
retraite

CONSIDERANT que M. Elzéar Tessier, aide-chauffeur, a été au-delà de 30 ans au service de la Cité;

Elzéar
Tessier

CONSIDERANT les services rendus par M. Tessier qui a dû abandonner son travail pour raison de santé,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Monsieur Elzéar Tessier bénéficie, à partir du 12 avril 1945, d'une pension de retraite de \$11.35 par semaine.

Conseil
Métiers
et du
Travail -
publicité

CONSIDERANT que le Conseil des Métiers et du Travail, par lettre en date du 18 juin 1945, demande un octroi au Conseil pour une page de publicité dans le journal Le Nouvelliste à l'occasion de la Fête du Travail;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$150.00 à l'ordre du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières.

MARDI, le 26 JUIN 1945

Club de
Ski des
Trois-
Rivières
-
octroi

CONSIDERANT que le Club de Ski des Trois-Rivières, par lettre en date du 26 juin 1945, demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que depuis quelques années la Cité souscrit un montant en faveur de cette association;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$300.00 à l'ordre du Trois-Rivières Ski Club.

Vente de
terrain
François
Boisvert

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. François Boisvert un emplacement, sans bâtisse, situé sur la rue Godbout, connu et désigné comme étant le lot No. 233 de la subdivision officielle du lot No. 1123 (1123-233) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$100.00.

Vente par
le gouver-
nement
provincial
d'une lisière
de terrain.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel le Gouvernement provincial vend à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de \$1.00, une lisière de terrain prise à même le lot No. 780-1 du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin ouest des rues Royale et Des Volontaires.

Cession à
la cité
d'une lisière
de terrain
par M. A.
Rousseau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Monsieur le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me J.A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Monsieur Arthur Rousseau cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain prise à même le lot No. 816 du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'élargissement de la rue Royale et de l'arrondissement du coin nord des rues Royale et Des Volontaires.

Augmenta-
tion de
salaire -
CHEF

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le salaire de M. Alide Bellemare, Directeur du Service de la Police et des Incendies, soit porté de \$55.00 à \$57.50 par semaine, à compter du 1er janvier 1945, et que le trésorier soit autorisé à le payer en conséquence.

MARDI, le 26 JUIN 1945

Pension de
retraite -
Alfred
Doucet

CONSIDERANT que M. Alfred Doucet, journalier, a été
au-delà de 35 ans aux services de la Cité;

CONSIDERANT les services rendus par M. Doucet qui
a dû abandonner le travail pour raison de santé;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que M. Alfred Doucet bénéficie, à partir du 3 mai
1945, d'une pension de retraite de \$10.00 par semaine.

La séance est ensuite levée

Gorges Lamy
Greffier

Alphonse Lamy

Maire

MARDI, 3 JUILLET 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville mardi, le 31ème jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQVIN
Alphonse	LAMY
J.Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND
Albert	PAQUIN

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 juin 1945 est lu et adopté.

Le conseil a pris connaissance des documents suivants:

10- Demande d'annonce du journal Le Nouvelliste à l'occasion du centenaire de la première séance du conseil municipal. Une page d'annonce au coût de \$173.60 est accordée.

20- Demande de M. Alexandre Pronovost pour le renouvellement de son laissez-passer à la traverse pour le mois de juillet. Cette demande est accordée.

30- Rapport de l'ingénieur concernant l'état du trottoir sur le Boulevard DesForges. La réfection de ce trottoir sera prévue dans le prochain budget.

40- Rapport de l'ingénieur sur une certaine lisière de terrain longeant le pied du Boulevard Turcotte.

50- Lettre de M. H.G. Grenier offrant en vente à la Cité 23 lots pour le prix de \$6,900.00 en vue de l'établissement d'un terrain de jeux dans la paroisse St-Sacrement.

60- Rapport de l'ingénieur informant le conseil que la Cité n'est pas propriétaire d'une partie du pan de côte du Boulevard St-Louis au nord-est de la rue Laviolette.

70- Rapport de l'ingénieur au sujet de l'élargissement de la rue DesChenaux. Ce rapport est adopté.

80- Quittance de Melle Corinne Michaud au montant de \$25.00 en règlement de sa réclamation.

90- Quittance de M. Reneault Laroche au montant de \$27.73 en règlement de sa réclamation.

100- Rapports de l'avocat au sujet de deux réclamations de M. T.D. Levesque. Ces rapports sont adoptés.

Avis de
motion
Règlement
No. 13

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement no. 13 quant à ce qui concerne la régie de la circulation sur les différentes rues et chemins publics dans la Cité.

Lu en Conseil ce 31ème jour de juillet 1945

(signé) Albert Paquin

MARDI, le 3 JUILLET 1945

Taxes scolaires
Perception

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par lettre et résolution, a reçu de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1945 fixée à \$1.15 par cent dollars de la valeur de tous biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Cité des Trois-Rivières telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 1945;

ATTENDU qu'il convient, en conformité avec les articles 537, 537a, 537b et 537c de la Charte de la Cité, d'autoriser le trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1945 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour la dite année.

Autorisation
au maire de
signer les
plan et livre
de renvoi -
lots 1125-114
et 1125-37

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un procès-verbal et un plan montrant la ligne de division entre le lot no. 1125-114 appartenant à The School Trustees of Trois-Rivières et le lot no. 1125-37 appartenant à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Octroi
Orphelinat
St-Dominique

CONSIDERANT que l'Orphelinat Saint-Dominique, par lettre en date du 29 juin 1945, demande un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que la Cité contribue à cette oeuvre sociale depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$1,500.00 à l'ordre de l'Orphelinat Saint-Dominique des Trois-Rivières.

Vente de terrain
par A.P.Frigon
pour redressement
et élargissement
de la rue Royale

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.A. Trudel, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Albert Pierre Frigon vend à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot no. 440 de la subdivision officielle du lot no. 26 (26-440) du cadastre officiel de la Cité, contenant une superficie de 1036 pieds carrés pour le prix de \$500.00 payable comptant et autres considérations mentionnées dans le dit acte de vente; la dite lisière de terrain devant servir aux fins du redressement et de l'élargissement de la rue Royale et la dite somme de \$500.00 devant être payée à même le budget de l'année courante.

MARDI, le 3 JUILLET 1945

Rationnement
du sucre et
abolition de
la taxe de 25%
imposée sur li-
queurs douces

ATTENDU que le gouvernement fédéral désire rationner
le sucre à 50% de l'usage de 1941;

ATTENDU que l'industrie des liqueurs douces fait face
au désastre et à la banqueroute et qu'elle risque de perdre
le fruit de tout son travail passé;

ATTENDU qu'il lui faudra renvoyer des employés qui
perdront le moyen de gagner leur vie et celle de leur famille;

ATTENDU qu'elle ne peut rencontrer ses obligations
si le sucre est rationné à 50%;

ATTENDU qu'elle n'aura pas de travail à offrir à
ses anciens employés qui reviennent des forces armées;

ATTENDU que d'autres industries qui ne font pas
face au désastre comme le leur, jouissent de certaines
abolitions de taxe pour leur permettre de réédifier leurs
marchés civils;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le conseil de la Cité des Trois-Rivières prie
humblement le gouvernement fédéral de consentir à abolir
la taxe d'accise de guerre de 25% imposée sur les liqueurs
douces.

La séance est ensuite levée.

Gérard Daurin
Greffier

William Rousseau
Maire

LUNDI, le 9 JUILLET 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 9ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Alphonse	LAMY
J.Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAN D.
Jos.	GUAY
Albert	PAQUIN

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 1945 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été soumis au Conseil:

1o- Lettre de M. Fortunat Cadieux, propriétaire de la Boulangerie Laviolette, demandant la permission de construire une écurie pour 8 chevaux. Cette question est référée au gérant.

2o- Rapport mensuel du Service du Bien-Etre sur les secours spéciaux payés dans le cours du mois de juin.

3o- Lettre d'invitation de l'Association de la Bibliothèque des Trois-Rivières Inc., à l'ouverture officielle des cours de bibliothéconomie.

4o- Lu une lettre de la Regent Shirt demandant la préférence pour la location de l'espace occupé par Le Nouvelliste au rez-de-chaussée de la bâtisse industrielle.

5o- Lu une offre d'achat de M. Ernest Mongrain pour le lot no. 1123-104 situé rue Williams.

6o- Offre de l'Agence d'Immeubles Carillon pour les lots 4 et 9 de la subdivision du lot no. 11. Cette demande est référée au gérant.

7o- Lettre de M. Amable Demers, charretier à l'emploi de la Cité, demandant de se faire payer sur une base de .70¢ de l'heure pour la période où il a été malade, soit du 8 janvier au 5 février 1945. Référé au gérant. *Le Conseil décide de payer les charretiers 45¢ de l'heure à l'exception du cas de M. Bastarache.*

Avis de
motion
renouvelé
re: Règle-
ment no.13

M. l'échevin Albert Paquin déclare qu'il ne peut proposer le Règlement dont il a donné avis le 3 juillet 1945 concernant la Régie de la Circulation sur les différentes rues et chemins publics de la Cité mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Maire auto-
risé à signer
plan et livre
de renvoi lots
11 et 26

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les plan et livre de renvoi montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 11 et 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

M. l'échevin Poliquin se déclare dissident.

LUNDI, 9 JUILLET 1945

Mutations
Immobilières
de juin 1945

VU le rapport no. 45-6 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juin 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

QUE le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

Bordereaux de
comptes, listes
de paie,
etc, pour les
mois d'avril,
mai, juin et
juillet 1944

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc, pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 1944, au montant total de \$1,286,631.45, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Vente de terrains à Syndicat Coopératif d'Habitation Ste-Marguerite Inc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J.Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend au Syndicat Coopératif d'Habitation Ste-Marguerite, Inc., les lots nos. 279-3-A, 279-3B et 279-3C situés sur la rue Projean (projetée); les lots nos. 320, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 393, 394, 395, 396, 399, 400, 402, 403, 404, de la subdivision officielle du lot 26, et les lots 433B, 435B, 435 et 436 de la subdivision officielle du lot 26A, pour le prix de \$210.00, à condition que le Syndicat Coopératif d'Habitation Ste-Marguerite, inc., construise sur les lots vendus des immeubles d'une valeur minimum de \$2,000. suivant les règlements de construction de la Cité.

Pension payée
à Mme Jules
Vachon.

ATTENDU qu'en vertu du statut 4 Geo VI, ch.83, section 14, la Cité a payé la somme de \$3,000.00 au moyen d'une pension mensuelle de \$50.00 à madame Joséphine Moreau, veuve de Jules Vachon, en reconnaissance des excellents services que ce dernier a rendus à la cité comme Chef du corps de police et de la brigade des pompiers;

ATTENDU que pour les mêmes raisons et en considération du fait que le dit Jules Vachon est mort tragiquement dans l'accomplissement de ses fonctions policières, il y a lieu de continuer le paiement de pareille pension à sa veuve;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Qu'une pension de \$50.00 par mois, à compter du dernier paiement fait, soit payé à madame Joséphine Moreau, veuve de Jules Vachon, pendant viduité, mais jusqu'à concurrence d'une autre somme de \$3,000.00 seulement.

Adopté sur division suivante:

Pour

MM. Guay
Paquin
Alarie
Poliquin
Lamy

Contre

MM. Boland
Guimont

LUNDI, 9 JUILLET 1945

La séance est ensuite levée.

Robert Lohel *Paul Rousseau*
ass't Greffier Maire

LUNDI, le 23 JUILLET 1945

A une séance régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 23ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 1945 est lu et adopté.

Le conseil, lors de la séance d'étude du 16 juillet a pris connaissance des documents suivants:

1o. Rapport de l'ingénieur informant le conseil qu'il en coûterait \$12,000. pour compléter le système d'égout et d'aqueduc sur les rues Lavendrye, Baillargeon et Paul Lemoyne. Le conseil autorise l'ingénieur à procéder à ces travaux.

2o. Rapport de l'ingénieur au sujet de la vente des lots de la Commune nouvellement subdivisés. Ce rapport est adopté.

3o. Offre de M. H. Blanchette et rapport de l'ingénieur au sujet de l'installation d'une clôture en fer forgé au tunnel de la rue Laviolette. Cette offre est acceptée.

4o. Rapport du Bien-Etre au sujet de la famille Sarto Rondeau. Jugement a été rendu en faveur de la ville.

5o. Demandes de permis pour station de gasoline de la McColl Frontenac Oil Co. Ltd, Auto Electric Co. et George C. Blair. Ces demandes sont acceptées en autant qu'elles seront conformes aux règlements de la cité.

Les documents suivants ont été portés à la connaissance des membres du conseil lors de la séance régulière du 23 juillet.

1o. Mémoire de la Chambre de Commerce au sujet de réparations à être effectuées à la Maison Martel. La ville n'étant pas propriétaire, cette demande reste en suspens.

2o. Lettre de la Canadian Indemnity Co. informant le conseil que la compagnie G. M. Gest Ltée n'est pas responsable des dommages réclamés par Inter-Cité Transport. Le conseil décide de réclamer immédiatement du Bell Telephone Co.

3o. Rapport du président des évaluateurs au sujet du permis de construction refusé à M. Lucien Ducharme. M. Ducharme se conformera à notre règlement et le permis lui est accordé.

4o. Rapport de l'avocat au sujet de l'achat du terrain de M. Ovilá Simard et de la propriété de Mlle Blais. Ce rapport est adopté tel que lu.

LUNDI, le 23 juillet 1945

50. Offre de M. Laurent Paquin pour l'achat d'une partie de lot longeant la propriété du C.P.R. sur le Boulevard Des Forges. Cette demande est refusée.

60. Lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste demandant la reouverture de la piscine du terrain de l'Exposition. La cité n'étant pas encore propriétaire, cette demande reste en suspens.

Avis de
motion
renouvelé
re: Règle-
ment No.13

M. l'échevin Albert Paquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 3 juillet 1945 concernant la Régie de la Circulation sur les différentes rues et chemins publics de la cité mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Comptes
du mois
de juin
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que les comptes pour le mois de juin 1945, au montant de \$19,581.43, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Quittance
M.Georges
Ayotte

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance préparé par Me JA. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne mainlevée à M. Georges Ayotte de la rente capitalisée au montant de \$16,335⁰⁰ affectant son immeuble situé rue Royale et désigné sous le no. 332 du cadastre officiel de la Cité.

Contrat
pavage de
rues

ATTENDU qu'en vertu de l'article 429 de la loi des cités et villes, tel que modifié pour la cité des Trois-Rivières par le statut 3 Geo. VI, ch. 107, sec. 5, le conseil peut passer des règlements pour paver, macadamiser ou planchéier les rues et les ruelles de la cité, en tout ou en partie, et pour en payer le coût;

ATTENDU que le règlement No. 25, sec. 2, décrète que le conseil devra pourvoir chaque année, à même les appropriations annuelles, aux dépenses à être encourues par la cité pour le pavage, le macadamisage ou le planchéiage de ses rues et ruelles;

ATTENDU qu'une appropriation de \$67,000. à cette fin a été prévue au budget municipal préparé pour la présente année;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le moment de paver les rues ou parties de rues suivantes:

a) Rue MERCIER, au complet, sur une largeur de trente-deux pieds par une longueur d'environ huit cents pieds;

b) Rue LAJOIE, depuis la première avenue à aller à la cinquième avenue, d'une largeur de trente-deux pieds, sur une longueur d'environ mille pieds;

LUNDI, 1e 23 JUILLET 1945

c) TROISIEME AVENUE, au complet, d'une largeur de trente-deux pieds sur une longueur d'environ quatre-cents pieds;

d) QUATRIEME AVENUE, au complet, d'une largeur de trente-deux pieds sur une longueur d'environ quatre cents pieds;

e) DE L'EGLISE, au complet, d'une largeur de trente deux pieds par environ six cents pieds;

f) DENOUE, entre Amherst et Lévis, d'une largeur de trente-six pieds sur une longueur d'environ cinq cents pieds;

g) SIXIEME AVENUE, au complet, d'une largeur de trente-deux pieds sur une longueur d'environ quatre cents pieds;

h) ST OLIVIER, entre Benjamin Sulte et Boulevard Normand, d'une largeur de quarante-cinq pieds par une longueur d'environ mille pieds.

ATTENDU qu'une taxe spéciale à cette fin a été régulièrement imposée pour le prélèvement de la dite somme de \$67,000.00.

ATTENDU que le coût de ces travaux n'atteindra que la somme approximative de \$50,600.00 détaillée comme suit:

RUE MERCIER, approximativement 3000 verges carrées à \$2.10 la verge \$ 6,300.

RUE ST OLIVIER, approximativement 5000 verges carrées à \$3.50 la verge 17,500.

RUE DENOUE, approximativement 2000 verges carrées à \$2.00 la verge 4,000.

3ième AVENUE, approximativement 1600 verges carrées à \$2.00 la verge 3,200.

4ième AVENUE, approximativement 1600 verges carrées à \$2.00 la verge 3,200.

6ième AVENUE, approximativement 1600 verges carrées à \$2.25 la verge 3,600.

RUE DE L'EGLISE, approximativement 2400 verges carrées à \$2.00 la verge 4,800.

RUE LAJOIE, approximativement 4000 verges carrées à \$2.00 la verge 8,000.

\$ 50,600.

ATTENDU que la couche d'asphalte devra avoir une épaisseur de trois pouces et la couche de beton sur la rue St-Olivier une épaisseur de quatre pouces;

ATTENDU qu'au surplus les dits travaux devront être faits conformément au cahier des charges spéciales régissant la construction des pavages, préparé par l'ingénieur de la cité en date du 17 juin 1940;

ATTENDU que dans l'opinion du conseil, vu les circonstances actuelles, il est plus avantageux pour la cité de faire faire les dits travaux par un entrepreneur sous la surveillance de l'ingénieur de la cité;

ATTENDU que le conseil est d'avis que le contrat pour les dits travaux doit être passé avec Regional Asphalte Ltée, de la Cité des Trois-Rivieres;

ATTENDU que le contrat préparé par J.A. Trudel, N.P., et qui vient d'être lue est conforme, dans toutes ses clauses, aux

LUNDI, le 23 JUILLET 1945

désirs et exigences du conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

10. Que les dites rues et parties de rues soient pavées et le prix des travaux payé à même la dite appropriation et les fonds généraux de la municipalité, le tout aux conditions ci-dessus mentionnées;

20. Que l'entreprise en soit donnée à la dite Regional Asphalté Ltée;

30. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la Corporation pour la cité des Trois-Rivières.

La séance est ensuite levée

Robert Boel
Ass't GREFFIER

Arthur Rousseau
MAIRE

LUNDI, le 30ième jour de JUILLET 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 30ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQVIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J.Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 23 juillet 1945 est lu et adopté.

Le conseil a pris connaissance des documents suivants:

10. Rapport de l'Ingénieur soulignant l'urgence de réparer le plancher du pont qui conduit à la Wayagamack. L'ingénieur est autorisé à procéder à ces réparations.

20. Rapport du trésorier, opinion du chef du contentieux au sujet de la taxe d'affaires imposée à la Shawinigan Water & Power Co. Ces rapports sont adoptés tels que lus.

30. Lettre de MM. Gouin & Provencher, avocats, réclamant de la cité un montant de \$77.40 pour dommages subis le 18 mai dernier par l'Inter-Cité Transport Ltée. Le conseil demande de transmettre cette lettre au Bell Telephone pour attention.

40. Rapport du Bien-Etre au sujet de M. Henri Campeau, de Montréal, qui doit à la municipalité \$696.94 pour frais d'hospitalisation. Le conseil autorise la Commission du Bien-Etre à prendre des procédures contre Monsieur Campeau pour le recouvrement de cette créance.

50. Rapport du trésorier au sujet de la police d'assurance collective couvrant les employés de la cité. Le maire est autorisé à signer la formule d'acceptation de cette police.

60. Rapport de l'ingénieur au sujet du ménage dans les bureaux de la trésorerie. Ces travaux étant prévus au budget, l'ingénieur est autorisé à procéder.

70. Demande de M. Philippe Gariépy pour la location d'un espace au coin des rues Des Forges et Champlain, voisin du théâtre Capitol, pour le stationnement d'un taxi. Cette demande est refusée.

80. Demande de M. J.A. Poirier, chef de gare à DesOrmeaux pour un laissez-passer à la traverse. Cette demande est accordée.

Avis de
motion
maintenu.

M. l'échevin Albert Paquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 3 juillet 1945 concernant la Régie de la circulation sur les différentes rues de la cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

LUNDI, le 30ième jour de JUILLET 1945

Octroi
Scouts
Catholi-
ques

CONSIDERANT que les Scouts Catholiques, par lettre en date du 18 juillet 1945, demandent un octroi au Conseil;

CONSIDERANT que depuis quelques années la Cité a versé un octroi au montant de \$500.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin J. T. Guay

Que le Trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$500.00 à l'ordre du Comité Directeur diocésain des Scouts Catholiques.

Bois de
chauffage
-
Victor St-
Arnaud

PROPOSE PAR: M. L'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une entente entre la Cité des Trois-Rivières et M. Victor St-Arnaud de St-Narcisse, relativement à la vente de bois de chauffage à la cité des Trois-Rivières conformément aux clauses mentionnées dans l'entente ci-jointe.

Vente
terrain
-
Ovila
Simard

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité, un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ovila Simard un emplacement, sans bâtisse, situé rue Projean projetée, connu et désigné comme étant le lot no. 3i de la subdivision officielle du lot No. 279 (279-3i) du cadastre officiel de la cité pour le prix de \$75.00.

Cession
Ovila
Simard &
Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité un acte d'échange préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à M. Ovila Simard le lot 26a-476-2 et le dit Ovila Simard cède de son côté à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un emplacement faisant partie du lot 279 mesurant 57 pieds de largeur, le long de la rue Ste-Marguerite et 50 pieds et 7 pouces de largeur, le long de la rue St-Roch, borné vers l'Est par le résidu du dit lot No. 279 appartenant à Joseph Gravel ou représentants et vers l'Ouest par le résidu du dit lot 279 appartenant à Lucienne Blais, la Corporation devant en plus payer au dit Ovila Simard la somme de \$750.00.

LUNDI, le 30 JUILLET 1945

Subdi-
vision
lots 1120
1125-Carré
des Pins

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.T. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie des lots 1120 et 1125 du cadastre officiel de la cité appartenant à la Coopérative du Carré des Pins conformément à la section 4 du règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la cité par acte passé devant notaire.

Comptes
juin-
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.T. Guay

Que les bordereaux de comptes, listes de paie pour le mois de juin 1945, au montant de \$355,819.02 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

La séance est ensuite levée

Robert Corbeil
ass't Greffier

Alfred Poirer
Maire

LUNDI, le 6 août 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 6ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 30ième jour de juillet 1945 est lu et adopté.

Les documents suivants ont été lus aux membres du Conseil:

10. Lettre de la Compagnie Bell Telephone et de Gouin & Provencher, avocats, informant le Conseil que la réclamation de l'Inter-City Transport, au montant de \$77.40, a été payée par la Cie G.M. Gest Ltée.

20. Contre-requête de propriétaires de la paroisse St-Sacrement au sujet du terrain de jeux pour cette paroisse. Une décision sera prise lors de l'étude du prochain budget.

30. Lettre de M. Richard Godin demandant une indemnité pour une lisière de terrain dont il sera privée par suite du règlement de construction. M. Godin devra se conformer aux règlements.

40. L'Offre du Centre Mauricien est de nouveau soumise au Conseil. Une décision ne peut être prise avant que le résultat des recherches d'eau ne soit connu.

50. Lettre de M. Jos. Bellemare demandant d'être payé pour perte de temps et rapport du trésorier à ce sujet. Le rapport du trésorier est adopté tel que lu.

60. Rapport de l'avocat Biron informant le Conseil que toutes les formalités ont été remplies par MM. Geo. G. Clair et Léon Gauvin pour l'installation de stations de gasoline. Les permis seront accordés en conséquence.

70. Plainte de M. Paul Lemire, propriétaire de Corona Taxis à l'effet qu'un M. Gariépy a eu la permission pour opérer un poste de taxis à la traverse. Aucune permission n'a été donnée à M. Gariépy à cet effet.

Vente de terrain
à M. Ovila
Tessier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.T. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, par lequel la corporation de la cité des Trois-Rivières vend à M. Ovila Tessier un emplacement, sans bâtisse, situé rue Godbout, connu et désigné comme étant le lot no. 235 de la subdivision officielle du lot no. 1123 (1123-235) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$50.00.

LUNDI, le 6 AOUT 1945

Octroi à la Garde de Notre-Dame
 CONSIDERANT que la Garde Notre-Dame, par lettre en date du 14 décembre, demande un octroi à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation;

CONSIDERANT qu'à cette occasion se tiendra en notre ville le Congrès des Gardes Indépendantes et diocésaines du Canada;

CONSIDERANT qu'un montant de \$300.00 a été prévu au budget de l'année courante,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque de \$300.00 à l'ordre de la Garde Notre-Dame.

Bois de chauffage
 CONSIDERANT qu'il y aura pénurie de bois de chauffage aux Trois-Rivières au cours de l'hiver prochain;

achat de la Régie
 CONSIDERANT que la Cité peut difficilement se procurer du bois de chauffage chez les producteurs;

CONSIDERANT que la Régie du Bois de Chauffage, par lettre en date du 31 juillet 1945, offre à la Cité, à des conditions avantageuses, une quantité de bois ne dépassant pas 4000 cordes de 64 p.c. en longueur de 2 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que la Cité des Trois-Rivières accepte l'offre faite par la Régie du Bois de Chauffage aux conditions mentionnées dans sa lettre du 31 juillet 1945.

Somme de 10% ajoutée aux taxes pour 1945 re:
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

pertes, frais etc.
 SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

QU'il soit ordonné, et par la présente résolution il est ordonné au trésorier de la cité d'ajouter au montant des taxes recouvrables au rôle d'évaluation pour l'année 1945 sur des biens imposables dans la cité, ci-dessous énumérés, une somme n'excédant pas dix pour cent pour couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes, savoir:

10. Sur les biens imposés par le règlement No. 13, adopté le 30 janvier 1925, tel qu'amendé par le règlement no. 13-AK, adopté le 19 décembre 1932, et par le règlement no. 13-AL, adopté le 20 mars 1933, quant à ce qui concerne l'entretien, l'éclairage et le nettoyage des rues et places publiques;

20. Sur les biens imposés par la section 2 du règlement no. 25, adopté le 30 janvier 1925, tel que remplacé par le règlement no. 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe du pavage.

30. Sur les biens imposés par la section 3 du règlement no. 25, adopté le 30 janvier 1925, et modifiée par le règlement no. 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe sur le drainage.

LUNDI, le 6 AOÛT 1945

40. Sur les biens imposés par la section 3a du règlement no. 25, telle qu'éditée par le règlement no. 25-i, adopté le 19 décembre 1932, et intitulé : "Règlement amendant le règlement no. 25, imposant certaines taxes dans la cité de manière à y ajouter certaines autres taxes spéciales", et modifiée par le règlement no. 25-K adopté le 20 mars 1933.

Terrain
de l'Expo-
sition

CONSIDERANT que le Terrain de l'Exposition contenant un rond de courses avec estrade et différentes bâtisses sont la propriété de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que le rond de courses, les écuries et la grande estrade ainsi que les différentes bâtisses permanentes peuvent être utilisés avantageusement par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que ce terrain de l'Exposition contient une grande piscine qui pourrait aussi être avantageusement utilisée par les citoyens des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que ce terrain, avec les bâtisses permanentes qui sont la propriété de la Cité et les bâtisses temporaires ou de caractère permanent érigées par la Défense nationale et toutes les améliorations faites et la machinerie, le matériel et l'équipement qui s'y trouvent, forme un endroit idéal pour la jeunesse et la population en général pour prendre leurs ébats et se récréer;

CONSIDERANT qu'il est urgent pour la cité de reprendre ce terrain le plus tôt possible avec toutes les constructions qui existaient avant l'occupation par l'Armée;

CONSIDERANT que les clauses actuelles qui mettraient fin au bail pourraient retarder la possession de ce terrain par la Cité de plusieurs années;

CONSIDERANT que la valeur des bâtisses temporaires érigées par la Défense Nationale s'élèvent à environ \$22,000.00;

CONSIDERANT que les dommages subis par la Cité à la suite des réflecteurs brisés, du bois disparu, de clôtures brisées, etc., s'élèvent à environ \$5,000.00;

CONSIDERANT qu'une balance de compte pour services municipaux est due par la Défense Nationale au montant de \$7,001.;

CONSIDERANT que le coût de restauration à leur état original des bâtisses permanentes est d'environ \$9,998.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que la Cité offre au War Assets Corporation, à même les fonds généraux de la municipalité, la somme de \$1.00 pour pouvoir prendre possession du terrain d'Exposition immédiatement et avec toutes les constructions et améliorations dessus érigées durant l'occupation par l'Armée et l'Aviation, avec aussi toute machinerie, tout matériel et tout équipement mobilier ou fixe, les parties devant se donner quittance mutuelle et réciproque de toute réclamation résultant ou pouvant résulter pour quelque cause que ce soit de l'occupation des lieux par le département de la Défense Nationale, le tout à titre de compromis pour éviter tous litiges possibles et hâter la reprise de possession des lieux par la cité, les sommes dues à la cité devant servir à payer les bâtisses temporaires et tout le matériel, l'équipement et la machinerie.

Robert Gauthier
secr. - Greffier

La Séance est ensuite levée

Arthur Faurneau

Maire

LUNDI, le 13 A O U T 1 9 4 5

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 13ième jour de août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	G. B. B.
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 1945 est lu et adopté.

Construc-
tion de
trottoirs

CONSIDERANT la demande faite par plusieurs propriétaires sur la rue LaVérendrye, entre Plouffe et Chamberland, ainsi que sur la rue Chamberland, entre les rues Comtois et Brébeuf et sur la rue Dumoulin, entre Chamberland et Baillargeon;

CONSIDERANT que la majorité de ces propriétaires ont érigé des constructions ou sont à la veille de le faire;

CONSIDERANT que ces propriétaires désirent avoir le plus tôte possible le service de la malle à leur domicile et que les facteurs ne se rendront à cet endroit que s'il y a des trottoirs permanents de construits;

CONSIDERANT la requête adressée au Conseil par la majorité des propriétaires de ces trois rues, requête annexée à la présente résolution;

CONSIDERANT qu'il est non seulement dans l'intérêt de ces propriétaires mais aussi dans l'ingérêt général de tous les citoyens des Trois-Rivières que des trottoirs en béton soient construits à cet endroit;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire des trottoirs en béton sur une largeur de 4' (pieds) et une épaisseur de 6" (pouces) aux frais des propriétaires, conformément au règlement 14-A du 4 novembre 1940, en front des lots décrits sur la liste ci-attachée.

Commune -
vente de
lots

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 28-D du 30 avril 1945, la cité peut vendre au prix de \$50.00 chacun, payable comptant ou à terme, des lots dans la Commune aux personnes qui à la date du 1er avril 1945 occupaient par simple tolérance de la cité des cabanes ou maisons sur des lots appartenant à cette dernière;

ATTENDU que les personnes suivantes ont manifesté leur intention de se prévaloir du dit règlement et ont signé chacune un engagement ou promesse d'acheter un lot aussitôt que leurs maisons seraient rendues sur ce lot:

LUNDI, le 13 A O U T 1945

M. Paul-Emile Baribeau, le lot 26-575;
 M. Eugène Duchaine, le lot 26-573;
 M. Paul-Émile Nadeau, le lot 26-552;
 M. Lionel Dupuis, le lot 26-571;
 M. Walter Lefebvre, le lot 26-569;
 Mme Vve Adélaré Bélisle, le lot 26-568;
 M. Jeffrey Poussier, le lot 26-549;
 M. Arthur Badeau, le lot 26-564;
 Mme Cécile R. Thiffault, le lot 26-563;
 M. René Nadeau, le lot 26-570;
 M. Nap. Grenier, le lot 26-554;
 M. Arthur Simoneau, le lot 26-553;
 M. Philias Dupuis, le lot 26-562;
 M. Pierre Dupuis, le lot 26-572;
 M. Raoul Berthiaume, le lot 26-561

ATTENDU que la maison de chacune des dites personnes est maintenant rendue sur le lot qu'elle a promis d'acheter;

ATTENDU que les personnes suivantes y occupent des lots sans avoir signé une promesse d'achat:

M. Ovide Lacerte, le lot 26-550;
 M. Jos. Vallières, le lot 26-555;
 M. H.P. Mongrain, les lots p. 504 et p.505 du lot 26-a;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le greffier soit chargé de notifier chacune des dites personnes ci-dessus mentionnées d'avoir à venir s'entendre avec lui pour la préparation des actes de vente notariés et conformes au dit règlement No. 28-D.

Corrections
 aux rôles
 d'évalua-
 tion et de
 perception

ATTENDU qu'un certain nombre de personnes apparaissent aux rôles d'évaluation et de perception des années 1940 à 1945 inclusivement comme faisant affaires dans la cité et astreintes comme tel au paiement de la taxe d'affaires, alors qu'en réalité elles n'ont pas fait d'affaires pendant les dites années, ou que leur place d'affaires a été réduite, ce qui entraîne soit une diminution de la valeur annuelle des lieux et de la taxe d'affaires, soit une annulation complète de la taxe d'affaires selon le cas;

ATTENDU que ni la charte de la cité ni la loi des cités et villes ne semblent prévoir la manière de corriger cette situation anormale;

ATTENDU qu'il y a lieu tout de même de faire justice aux personnes mentionnées ci-dessus;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

10. Que le rôle de perception de l'année courante, 1945, en autant que sont concernées les personnes suivantes: A. Guillemette, Mlles M. et A. Gélinas, Bruno Béliveau, North American Life, Mme A. Cloutier et Imperial Life Insurance Co. mentionnées dans le rapport du trésorier en date du 7 août 1945, annexé à la présente résolution, soit corrigé tel qu'indiqué par le rapport et ceux annexés du Président et des Évaluateurs;

LUNDI, le 13 AOUT 1945

20. Que la somme de \$180.72 mentionnée dans un autre rapport du trésorier portant la même date et dans ceux du président des Evaluateurs également annexés à la présente résolution soit déduite dans les livres de la cité et comblée à même la réserve accumulée à cette fin au 31 décembre 1944.

Le tout pour les raisons mentionnées aux dits rapports et suivant la coutume établie.

Quittance
Mlle Réa
St-Pierre

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières détient une hypothèque de \$2,500.00 consentie en faveur de la Cité par Madame Vve Euchariste Duchaine en vertu du Prêt aux Incendiés de 1908 et affectant son immeuble situé aux nos. 1539-1541 rue Notre-Dame et désigné sous le no. P.725 du cadastre officiel de la Cité;

CONSIDERANT que la dite hypothèque de \$2,500.00 a été transférée à Mademoiselle Rhéa St-Pierre comme légataire de Dame C.D. St-Pierre qui elle-même était aux obligations de Dame Veuve Euchariste Duchaine;

CONSIDERANT que suivant un rapport du trésorier la dite hypothèque de \$2,500.00 a été entièrement rachetée par Mademoiselle Rhéa St-Pierre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet de quittance et de main levée d'hypothèque préparé par Me J.A. Trudel, notaire, en faveur de Mademoiselle Rhéa St-Pierre.

Rachat
d'obliga-
tions

ATTENDU qu'en vertu de la section 10 du règlement No. 141, autorisant le Conseil à emprunter le montant nécessaire pour satisfaire à la loi de consolidation des arrérages de taxes, tel que cette section a été remplacée par résolution du Conseil en date du 16 janvier 1939, et qui a été approuvée par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce le 18 janvier 1939, en vertu de l'article 595 de la Loi des cités et villes, tel qu'amendé, étant l'article 602 de la loi actuelle, le conseil peut racheter, avant échéance, certaines obligations émises par le dit règlement No. 141, à certaines conditions mentionnées dans la dite section, et qu'il est à propos de se prévaloir de cet avantage;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le Conseil décide de racheter ainsi, avec une prime de 2% de la valeur au pair, les obligations suivantes, du règlement No. 141, ci-dessus mentionné, savoir: 45 coupures de \$1,000.00, Nos. M X 735 à M X 779, formant un total de \$45,000.00 et que le Trésorier soit autorisé à donner les avis requis par ledit règlement.

La séance est ensuite levée

Robert Corbett
Ass. Greffier

Arthur Rousseau
Maire

LUNDI, 1e 20e JOUR D'AOUT 1945

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 20ième jour de août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 1945 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: puits
Layne

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement concernant l'installation d'un puits Layne sur le terrain de la rue Bolvin.

Lu en conseil, ce 20ième jour d'août 1945.

(signé) Nap Alarie

Avis de
motion
re: ferme-
ture rue
Bolvin

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai un règlement pour fermer la rue Bolvin.

Lu en conseil, ce 20ième jour d'août 1945.

(signé) Fred. Poliquin

Adoption
compte-
rendu de
la séance
du 13 août

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin.

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que le compte-rendu de l'assemblée du 13 août 1945, attaché à la présente résolution et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Vente de
terrain
à M. Alex-
andre Gouin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, N.P., et qui vient d'être lu au conseil, en vertu duquel contrat la dite Corporation vend à Joseph Alexandre Gouin des Cité et District des Trois-Rivières, pour le prix de \$1,300.00 payable comptant, un morceau de terrain situé entre les rues St-Philippe, Notre-Dame, Carleton et Boulevard Normand, connu et désigné comme étant les lots P.447-, P.448 et P. 449 du cadastre de la cité.

LUNDI, le 20e JOUR DE AOUT 1945

Correction
rôle de
perception
re: J.A.
Gosselin

ATTENDU que la place d'affaires de Monsieur J.A. Gosselin, au No. 1392 de la rue Hart aux Trois-Rivières apparaît au rôle d'évaluation de 1945 avec une valeur annuelle de \$1,200.;

ATTENDU que le Président des Evaluateurs dans son rapport du 13 août admet que dans ce montant de \$1,200.00 se trouve comprise par erreur la valeur du chauffage des lieux et que la valeur annuelle est réellement de \$900.00;

ATTENDU que dans l'opinion du conseil il en résulte une injustice grave pour Monsieur Gosselin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier soit autorisé à déduire au rôle de perception en vigueur, relativement à Monsieur J.A. Gosselin, une somme représentant le surplus de taxe d'affaires basé sur la somme de \$300.00 qui est le surplus de la valeur annuelle réelle des dits lieux.

Correc-
tion au
rôle de
perception
re: Ray-
mond
Lepage

ATTENDU que d'après les rapports du Président des évaluateurs et du Trésorier en date du 17 août une taxe d'affaires pour l'année 1945 a été imposée à Monsieur Raymond Lepage, sur une valeur annuelle de \$84.00 pour avoir eu une place d'affaires en la cité au cours de l'année 1945, alors qu'en réalité il n'aurait pas eu de place d'affaires au cours de la dite année;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à déduire au rôle de perception de l'année 1945 la taxe d'affaires prélevée contre le dit Raymond Lepage.

Correction
rôle de
perception
-
M. Joseph
Lamothe

ATTENDU qu'en vertu de la section 2 du règlement No. 24-C en date du 10 août 1942 les évaluateurs doivent maintenir pendant une période n'excédant pas 5 ans l'évaluation municipale à la valeur portée au rôle d'évaluation, au commencement des travaux, au nom de tout propriétaire qui aura reconstruit ou réparé sa maison avant le premier septembre 1942;

ATTENDU que suivant le rapport du Président des Evaluateurs en date du 13 août, la propriété de Monsieur Joseph Lamothe située au no. 1253 Boulevard Des Forges et désignée sous le No. 2241 du cadastre est dans les conditions voulues pour que son propriétaire puisse se prévaloir du dit règlement;

ATTENDU que c'est par erreur que la valeur de la dite propriété a été augmentée de \$300.00 au rôle d'évaluation;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que les taxes prélevées au rôle de perception de l'année 1945 contre le dit immeuble soient réduites à celles imposables sur une valeur de \$4,700.00 au lieu de \$5,000.00.

LUNDI, le 20e JOUR D'AOUT 1945

Correc-
tion
rôle de
perception
re: lots
1,2,15 &
19

ATTENDU que d'après les rapports du Président des Evalueurs et du Trésorier en date du 17 août les lots Nos. 1, 2, 15 et 19 du cadastre de la cité sont des terrains en culture et que c'est par erreur que le montant de leur évaluation a été entré au rôle de 1945 dans la colonne des neutres au lieu d'être entré dans celle des terres en culture;

ATTENDU que ces lots doivent être taxés non pas au taux de \$1.28%, mais à celui de \$0.80% sur leur valeur de \$875.00, formant une somme de \$7.00 au lieu de celle de \$11.20 tel que chargé au rôle de perception;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à réduire au rôle de perception de 1945, le montant de la taxe générale de \$11.20 prélevé contre les dits lots à celui de \$7.00.

Comptes
juillet
approuvés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

Que les comptes pour le mois de juillet 1945, au montant de \$13,710.98, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Recouvre-
ment des
dépenses
re: Club de
Courses-
opinion
demandée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que l'aviseur légal soit prié de faire rapport au conseil pour la prochaine séance, sur les moyens à prendre pour obtenir le remboursement des sommes que la Cité aurait dépensées pour la mise en état et l'entretien des lieux loués au Club de course de la Mauricie des Trois-Rivières, s'il vient à la conclusion que telle dépense peut être recouvrée.

Que l'aviseur légal nous dise, de toute façon, laquelle des deux parties au susdit bail, devrait défrayer les réparations mentionnées dans la lettre de l'ingénieur au gérant, datée du 2 août 1945.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil *Arthur Guimont*
sec. Greffier Maire

LUNDI, le 27e JOUR D'AOUT 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 27e jour du mois d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
J.Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 août 1945 est lu et adopté.

Avis de motion re: Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je contrôlerai de proposerai un règlement concernant le contrôle de la nappe d'eau l'eau souter-souterraine aux Trois-Rivières.
raïne (signé) J.A. Guimont

Avis de motion re: Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement concernant la durée des fonctions du Maire et des Echevins et abrogeant le règlement No.155 du 4 juin 1945.
durée des fonctions du Maire & des échevins Lu en conseil, ce 27e jour d'août 1945.
(signé) Nap. Alarie

Adoption règlement No.156 re: PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie
puits Layne SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que le règlement No. 156, intitulé Règlement concernant l'installation d'un puits Layne pour supplémenter d'eau souterraine l'aqueduc municipal soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption règlement No.13-AAQ re: fermeture rue Bolvin PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
Que le règlement No. 13-AAQ intitulé Règlement concernant la fermeture de la rue Bolvin soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Achat terrain & Bâtisse de la Succ. N.L. Duplessis par la Cité PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité un projet d'acte préparé par M^e J.A. Trudel, notaire, et qui vient d'être lu au conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Succession N.L.Duplessis pour le prix de \$19,350.00 payable comptant, un terrain avec bâtisses érigées sur une partie du lot 2153 et une partie du lot 2154, tel que montré sur un plan de la cité des Trois-Rivières daté du 24 août 1945 et portant le no. 4-199, aux fins de l'élargissement de la rue Des Groseilliers; la dite somme devant être payée à même les fonds généraux de la municipalité.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville mardi, le 4ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Napoléon	ALARIE
Frédéric	POLIQUEIN
Albert	PAQUIN
Joseph	GUAY
Alphonse	LAMY
J. Arthur	GUIMONT
Emett	BOLAND

Le procès-verbal de la séance régulière du 27ième jour d'août 1945 est lu et adopté.

Adoption
règlement
No. 155-A
terme du
maire et
des éche-
vins.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le règlement intitulé règlement No. 155-A, amendant le règlement No. 155 concernant la durée des fonctions du maire et des échevins, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption
règlement
No. 157
re:usage
eau sou-
teraine

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le règlement intitulé règlement No. 157 concernant l'usage de l'eau souterraine, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoption
compte-
rendu séance
du 20
août

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos Guay

Que le compte-rendu de l'assemblée du 20 août 1945, attaché à la présente résolution et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Entente
entre la
Cité & War
Assets re:
Terrain de
l'Exposition

ATTENDU que War Assets Corporation, agissant pour et au nom de Sa Majesté le Roi, n'a plus besoin du terrain de l'Exposition et désire terminer le bail du premier janvier 1940;

ATTENDU que le Gouvernement fédéral y a construit pendant la durée du bail un bon nombre de bâtisses qui sont sa propriété et qui, dans l'opinion du conseil, peuvent être utilisées pour des fins municipales ou revendues avec avantage par la cité;

ATTENDU que d'autre part le Gouvernement fédéral avait par le dit bail assumé l'obligation de remettre les lieux dans le même état que lors de sa prise de possession et de payer certaines sommes d'argent à la Corporation de la cité à titre de compensation pour les services municipaux fournis;

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

ATTENDU que la remise en état des lieux par le Gouvernement plutôt que par la cité, pourrait préjudicier à la cité et à la population par des retards possibles et probables, et donner lieu à de longs pourparlers et discussions et impliquer la cité dans un litige qu'il est de son intérêt d'éviter;

ATTENDU que les sommes dues à la cité sont plus que compensées par les bâtisses, constructions, améliorations, matériaux, machineries et équipements que le gouvernement est prêt à lui céder;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, le projet de contrat préparé par War Assets Corporation et qui vient d'être lu au conseil, par lequel, moyennant le paiement de la somme de \$1.00 à Sa Majesté, le dit bail du 1er janvier 1940 est terminé; la cité reprend possession immédiate du terrain et des bâtisses de l'Exposition et devient propriétaire de toutes les constructions, bâtisses, additions, améliorations, matériaux, machineries et équipements appartenant au Gouvernement et se trouvant sur les lieux loués; et les parties au dit bail se donnent quittance mutuelle, complète et finale.

Achat par
la cité du
Champ de
tir

ATTENDU que War Assets Corporation, agissant pour et au nom de Sa Majesté le Roi, offre de vendre à la cité des Trois-Rivières, de préférence à tout autre acheteur, le terrain connu généralement sous le nom de "Champ de tir" et contenant environ 237.6 acres pour le prix de \$3,564.00.

ATTENDU que la Corporation de la cité a besoin de ce terrain pour des fins municipales, comme par exemple l'établissement de parc ou terrain de jeux, la construction de bâtisses municipales ou autres qu'elle peut construire suivant les pouvoirs à elle conférés par sa charte ou la Loi des cités et villes;

ATTENDU que le fonds général de la municipalité permet d'assumer cette dépense;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Riquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la corporation de la cité des Trois-Rivières le projet de contrat intitulé "Agreement for Sale", préparé en quatre copies, soumis par War Assets Corporation, et qui vient d'être lu au conseil, concernant la vente à la corporation de la cité des Trois-Rivières des terrains décrits dans le dit projet de contrat, connus généralement sous le nom de "Champ de Tir", pour le prix de \$3,564.00 à être payé à même le fonds général de la cité.

Endroit du
scrutin

ATTENDU que lors des élections générales municipales du 17 septembre courant, les électeurs voteront en même temps sur le règlement prolongeant à trois ans la durée des fonctions du maire et des échevins;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer l'endroit du scrutin quant au dit règlement;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

Que tout endroit de scrutin établi pour l'élection générale du 17 septembre courant serve aussi au scrutin sur le dit règlement de manière à ce que chaque électeur puisse voter sur le règlement à l'endroit où il aura droit de voter à la dite élection.

Vente de terrain-P.
Emile Bari-beault
PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la corporation de la cité des Trois-Rivières vend à M. Paul-Emile Baribeault le lot 575 de la subdivision officielle 26 (26-575 du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$50.00.

Vente de terrain-Jeffrey Poussier
PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.A. Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jeffrey Poussier le lot 549 de la subdivision officielle du lot 26 (26-549) du cadastre officiel de la cité, partie du lot 502 et 503 de la subdivision officielle 26A du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$75.00.

Vente de terrain-J.Arthur Vallières
PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la cité des Trois-Rivières vend à M. J. Arthur Vallières le lot 565 de la subdivision officielle 26 (26-565) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$50.00.

Vente de terrain-Eugène Duchesne
PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité, un acte de vente préparé par Me J.A. Villeneuve, notaire, par lequel la corporation de la cité des Trois-Rivières vend à M. Eugène Duchesne le lot 573 de la subdivision officielle 26 (26-573) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$50.00.

Vente de terrain-Walter Lefebvre
PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité, un acte de vente préparé par Me J.A. Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Walter Lefebvre le lot 569 de la subdivision officielle 26 (26-569) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$50.00.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

Vente de terrain -
Mme Adélarde Bélisle

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.A. Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Madame Veuve Adélarde Bélisle le lot 568 de la subdivision officielle 26 (26-568 du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$50.00

Vente de terrain-
Wilfrid Martin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité, un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Wilfrid Martin le lot 222 de la subdivision officielle 1123 (1123-222) du cadastre officiel de la cité, pour le prix de \$150.00.

Vente de terrain -
Robert Jones

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente par lequel la Corporation de la cité des Trois-Rivières vend à M. Robert Jones, un emplacement sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot 221 de la subdivision officielle du lot no. 1123 (1123-221) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$150.00.

Vente de terrain à la
Coopérative Ste-Marguerite

PROPOSE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la corporation de la cité des Trois-Rivières vend au Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite Inc. les lots 257, 258, 259, 260, 261, 262, 267, 272, 304, 305, 306, 307, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 325, 326, 327 de la subdivision officielle du lot no. 26 du cadastre officiel de la cité et les lots 420 et 453 de la subdivision officielle no. 26A du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$230.00, à condition que le Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite Inc. construise sur les lots vendus des immeubles d'une valeur minimum de \$2,000. suivant les règlements de construction de la cité.

Vente de terrain à
Raoul Duhaime

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Raoul Duhaime, les lots 314, 315, 316, 317, 318, 319, 328, 329, 330, 331, 332 de la subdivision officielle 1124 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$1,000.00.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

Fermeture ruelle No. 1124-319
ATTENDU que la ruelle portant le No. 1124-319 du cadastre de la cité dessert les lots 1124-314 à 318 et 328 à 332 et que tous les dits lots appartiennent aujourd'hui à Monsieur Raoul Duhaime qui demande la fermeture de la dite ruelle;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que la ruelle située entre les rues St-Christophe et Whitehead et portant le No. cadastral 1124-319 soit fermée et interdite à toute circulation du public.

Subdivi-
sion du
lot No. 11

ATTENDU que la cité des Trois-Rivières a utilisé comme terrain de jeux une partie du lot No. 11 déjà subdivisée en lots;

ATTENDU qu'une autre partie du lot No. 11, également subdivisée en lots, a déjà été vendue à J.C. Malone pour être utilisée comme entrepôt de bois de construction;

ATTENDU que ces parties du lot No. 11 où apparaissent les subdivisions ne seront probablement jamais utilisées comme lieu résidentiel;

ATTENDU que la subdivision du lot No. 11 qui apparait sur le plan du cadastre montre des lots trop étroits et que les rues qui y sont montrées ne coïncident pas avec les rues actuelles de la cité;

ATTENDU que ces subdivisions, non seulement ne donnent aucun avantage au développement de la cité, mais nuisent plutôt à ce développement;

ATTENDU que la Corporation de la cité apparait encore dans les registres officiels comme propriétaire de toutes ces subdivisions du lot No. 11;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que tous les numéros indiqués sur cette subdivision du lot No. 11 et qui apparaissent aux plan et livre de renvoi, en date du 9 septembre 1919, avec les numéros suivants: (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 46a, 47, 47a, 48, 48a, 49, 49a, 50, 50a, 51, 51a, 52, 52a, 53, 53a, 54, 54a, 55, 55a, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 282a, 283, 283a, 284, 284a, 285, 285a, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292,

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369) soient annulés et ne soient plus considérés comme subdivision officielle du lot No. 11 du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

Délai supplé-
mentaire à
Regional
Asphalte Ltée

ATTENDU qu'en vertu du contrat intervenu le 30 juillet 1945 entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Regional Asphalte Ltée, les travaux de pavage prévus par le dit contrat doivent être terminés le ou avant le 15 septembre 1945, à défaut de quoi la dite compagnie doit payer une pénalité de \$25.00 par jour de retard;

ATTENDU que suivant une lettre de la dite Regional Asphalte en date du 30 août 1945, adressée au gérant de la cité, et annexée à la présente résolution et que d'après le rapport de l'ingénieur en date du 4 septembre 1945, adressé au gérant de la cité et également annexé à la présente résolution, il sera impossible à la dite Regional Asphalte de terminer son contrat pour la date du 15 septembre et ce, pour des raisons qui ne dépendent pas de la dite compagnie et sur lesquelles celle-ci n'a aucun contrôle;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Nap. Alarie

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred Poliquin

Que le délai accordé à Regional Asphalte Ltée pour la terminaison des travaux prévus par le dit contrat du 30 juillet 1945 soit prolongé jusqu'au 1er octobre 1945.

Subdivi-
sion lot
1120

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot 1120 du cadastre officiel de la cité appartenant à la Coopérative d'Habitation Laflèche conformément à la section 4 du règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

Recommanda-
tion du
Conseil re:
rues de 40
pieds

ATTENDU que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot no. 1120 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à la Coopérative Laflèche, a été ce jour adopté par le Conseil;

ATTENDU que deux des rues montrées sur ce plan et portant les numéros cadastraux 1120-17 et 1120-88 n'ont que 40 pieds de largeur;

ATTENDU que ces rues bornent deux terrains vacants qui doivent être utilisés comme parcs et que d'autre part il n'y aura un trottoir que d'un seul côté de ces rues et que la présence de parcs de l'autre côté de ces rues ne nuira en aucune façon à l'action des rayons du soleil et à l'entretien de ces rues pendant l'hiver;

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1945

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Alphonse Lamy

Que le Conseil de la Cité obtienne du Ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, conformément à l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, la permission d'ouvrir et de maintenir, ou de laisser ouvrir et maintenir les dites rues d'une largeur de 40 pieds anglais.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil
ass. GREFFIER

Alphonse Lamy
MAIRE

LUNDI, le 1er OCTOBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 1er jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur ROUSSEAU
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J. Alb. DURAND
— J. Arthur GUIMONT
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Emett BOLAND
J. Amédée DESRUISSEAU

Lu le rapport de l'officier-rapporteur sur les élections d'un maire et de huit échevins, tenues le 17 septembre 1945.

Son Honneur le Maire et Messieurs les échevins ci-dessus mentionnés, nouvellement élus, prêtent le serment d'office et prennent leur siège.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 1945 est lu et adopté.

Lu le procès-verbal des opérations de l'officier-rapporteur pour l'élection d'un maire et de huit échevins pour la cité des Trois-Rivières.

Maire-
suppléant

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Monsieur l'Echevin Arthur Guimont soit nommé maire suppléant pour le prochain terme.

Internat-
ional
Water
Supply -
puits
Layne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire et le gérant municipal soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la cité des Trois-Rivières un contrat sous seing privé, préparé en double, et qui vient d'être lu au conseil, en vertu duquel International Water Supply Ltd., corporation légale ayant sa principale place d'affaires à London, Ontario, s'engage à installer un puits Layne pouvant donner au moins 350 gallons impériaux par minute pour le prix de \$14,000.00, ce prix pouvant aller jusqu'à un maximum de \$28,000.00, à raison de \$20.00 par gallon additionnel par minute jusqu'à concurrence de 1050 gallons par minute, le tout conformément au règlement No. 156 du 27 août 1945.

Mutations
juillet
et août

VU les rapports nos. 45-7 et 45-8 du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours des mois de juillet et août 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans les rapports annexés à la présente résolution, conformément à la loi.

LUNDI, le 1er OCTOBRE 1945

Contrat
avec The
School
Trustees

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un contrat préparé par Me J.A. Donat Chagnon, N.P., qui vient d'être lu au Conseil, en vertu duquel The School Trustees for the Municipality of Trois-Rivières cèdent et transportent à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie des lots 1125 et 1127 du cadastre de la cité, pour fins de redressement et d'élargissement de la rue Des Pins, la seule considération de cette cession étant l'obligation que prend la cité de construire à la demande des School Trustees un trottoir en ciment d'une longueur d'au moins 350 pieds à partir de la rue St-Maurice, le coût de construction de ce trottoir devant être pris à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité.

Comptes
juillet
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles Rocheleau

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juillet 1945, au montant de \$352,099.69 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Comptes
août-
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

Que les bordereaux de comptes, listes de paie, etc. pour le mois d'août 1945, au montant de \$417,127.34 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Comptes
août 1945
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les comptes pour le mois d'août 1945, au montant de \$15,018.14, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Virement
de fonds

ATTENDU qu'à la séance du 23 juillet 1945, le conseil a autorisé l'ingénieur à procéder au prolongement des conduites principales d'aqueduc et d'égout dans les rues Lavérendrye, Baillargeon et Paul Lemoyne;

ATTENDU que d'après le rapport du trésorier en date du 12 septembre 1945, basé sur une information de l'ingénieur de la cité, les dits travaux sur la rue Lavérendrye, entre les rues Chamberland et Paul Lemoyne, et sur la rue Baillargeon, entre les rues Dumoulin et Lavérendrye, coûteront \$12,000.00 dont \$6,500.00 pour l'aqueduc et \$5,500.00 pour l'égout;

ATTENDU qu'aucune appropriation pour ces travaux n'apparaît au budget préparé pour l'année 1945;

ATTENDU qu'une réserve de \$123,514.00 a cependant été constituée à même le dit budget et que telle réserve est encore disponible pour payer le coût des dits travaux;

LUNDI, le 1er OCTOBRE 1945

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

Que la dite somme de \$12,000.00 soit prise à même la réserve susdite de \$123,415.00 pour le paiement des travaux de prolongement des conduites principales d'aqueduc et d'égout dans la rue LaVérendrye, entre Chamberland et Paul Lemoyne et dans la rue Baillargeon, entre Dumoulin et LaVérendrye, dont \$6,500.00 pour l'aqueduc et \$5,500.00 pour l'égout.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil

Ass. Greffier

Alb. Durand

Maire

MARDI, le 9e JOUR D'OCTOBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville mardi, le 9e jour du mois d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQUEIN
J. Alb.	DURAND
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J. Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er octobre 1945 est lu et adopté.

Avis de
motion, re:
dépôt du
rôle d'éva-
luation.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de ce Conseil, je présenterai un règlement amendant le règlement No. 24, concernant la date du dépôt du rôle général d'évaluation.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'octobre 1945.

(signé) Frédéric Poliquin

Nomination
Commission
Permanente

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

Que la Commission Permanente, composée de tous les membres du Conseil, soit nommée en conformité avec le règlement No. 2, section 23, tel qu'amendé par le règlement No. 2-H du 30 octobre 1939, pour l'expédition des affaires qui sont de son ressort suivant la charte.

Adopté à l'unanimité.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Vente de
terrain à
M. Arthur
Simonneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Arthur Simonneau, un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot no. 553 de la subdivision officielle du lot no. 26 (26-553) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00.

Adopté à l'unanimité.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Vente de
terrain à
M. Ovide
Lacerte

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ovide Lacerte, un emplacement, sans bâtisse, connu et

MARDI, le 9e JOUR D'OCTOBRE 1945

désigné comme étant le lot no. 550 de la subdivision officielle du lot no. 26 (26-550) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00.

Adopté à l'unanimité.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Vente de
terrain à
M. René
Nadeau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. René Nadeau, un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot 570 de la subdivision officielle du lot no. 26 (26-570) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00.

Adopté à l'unanimité.

Correction
au rôle de
perception,
re: P. E.
Panneton

ATTENDU que la place d'affaires de M. Philippe-E. Panneton, avocat au numéro 1267, de la rue Hart, Trois-Rivières, apparaît au rôle d'évaluation de 1945 avec une valeur annuelle de \$200.00;

ATTENDU que le dit Philippe-E. Panneton, par sa lettre du 14 août, adressée au Maire, se plaint de cette valeur annuelle de \$200.00;

ATTENDU que le Président des Evaluateurs, dans son rapport du 25 août, admet que dans ce montant de \$200.00 se trouve comprise, par erreur, la valeur du chauffage des lieux et que la valeur annuelle doit être réduite à \$120.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à réduire au rôle de perception de 1945, le montant de la taxe d'affaires de \$12.00 chargé au dit P. E. Panneton, à celui de \$7.20.

Adopté à l'unanimité.

Emprunt
temporaire
de
\$220,211.75

CONSIDERANT que le 1er novembre 1945, la Cité devra honorer une somme de \$220,211.75 en coupons d'intérêts sur obligations;

CONSIDERANT qu'il est possible que la Cité ait recours à la banque pour se procurer temporairement cette somme ou une partie;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

Que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité des Trois-Rivières, les coupons d'intérêt échéant le 1er novembre 1945 au montant de \$220,211.75 et que la Banque conserve ces coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement complet qui sera fait. L'avance demandée devant être remboursée à même la perception des taxes.

MARDI, le 9e JOUR D'OCTOBRE 1945

En reconnaissance du paiement par la banque de ces coupons, que Son Honneur le Maire et Monsieur le Trésorier soient autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à ordre, payable à demande, portant intérêt à un taux n'excédant pas 4%; ce billet ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nover les droits que la banque pourra avoir en sa qualité de porteur d'obligations.

Adopté à l'unanimité.

Vente de
terrain à
M. J. B.
Loranger

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J. A. Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. J. B. Loranger, un emplacement, sans bâtisse, connu et désigné comme étant le lot no. 529 de la subdivision officielle du lot no. 26 (26-529) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$600.00.

Adopté à l'unanimité.

Maison
Martel

ATTENDU que la Maison Martel a été payée conjointement par le Gouvernement Provincial, l'Association du Troisième Centenaire et la Cité;

ATTENDU que cette maison est destinée à devenir un musée public et qu'elle sera remise à la Cité aussitôt que ce musée sera établi;

ATTENDU qu'il est urgent et nécessaire que pour la conservation de cette maison des réparations y soient faites immédiatement;

ATTENDU que d'après le rapport de l'ingénieur le toit doit être remplacé, le système de chauffage et plusieurs autres réparations qui s'imposent;

ATTENDU que tous ces travaux coûteront, d'après l'estimé de l'ingénieur, un montant total de \$5,000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

Que le gérant soit autorisé à procéder immédiatement à ces réparations et en charge le coût jusqu'à concurrence de \$5,000.00 à la réserve.

M. Boland se déclare dissident sur l'adoption de cette résolution.

La séance est ensuite levée.

Robert Corbett *Frédéric Poliquin* *Charles R. Rocheleau*
As.-Greffier Maire

LUNDI, le 15 OCTOBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 15ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQUEIN
J. Alb.	DURAND
J. Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J. Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 octobre 1945 est lu et adopté.

Règlement
No. 24-H,
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles Rocheleau

Que le règlement intitulé règlement No. 24-H, concernant le dépôt du rôle général d'évaluation, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Mutations
de
septembre

Vu le rapport No. 45-9, du bureau des Evaluateurs, concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de septembre 1945,

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Amédée DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements suggérés dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Agrandisse-
ment ou
construc-
tion d'un
bureau de
poste

Considérant les nombreuses demandes des maisons d'affaires et des corps publics pour l'amélioration du service postal à Trois-Rivières, et les nécessités d'espace vital dans l'édifice public de cette localité pour subvenir à cette fin;

Considérant les conditions déplorables d'espaces au département de l'assurance-chômage, tant pour les employés que le public, nécessitant des derniers à attendre debout dans les passages publics, durant des heures avant qu'on puisse disposer de leur cas, et causant ainsi un encombrement dans tout l'édifice;

Considérant le peu d'espace disponible pour la section des douanes, laissant le public dans le passage d'entrée pour transiger ses affaires;

Considérant de plus les autres travaux des Ministères Fédéraux: Commission des Prix, Gendarmerie à cheval du Canada, Insp. des Aliments et Dignes, etc., tous installés dans ce même édifice public, aux 2e et 3e étages, avec service d'escalier

LUNDI, le 15 OCTOBRE 1945

seulement en plus du grand escalier au dehors pour se rendre à l'édifice et l'encombrement continu des passages publics donnant accès à ces divers bureaux;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Qu'il est très urgent que le Ministère des Travaux Publics Fédéral et les autres ministères concernés, prennent immédiatement les dispositions nécessaires pour agrandir, aménager l'édifice actuel ou construire un autre édifice public séparé, selon la nécessité, pourvu d'ascenseurs, afin de donner à tous, un service adéquat et d'accès plus facile au public.

ADOPTE

Compte rendu
Assemblées
des 1er et
3 octobre,
ratification

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le compte rendu des assemblées du 1er et 3 octobre, 1945, annexé à la présente résolution et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Incendiés
1908
Quittance
M. Robert
Rivard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un projet de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Léo Leblanc, N.P., en faveur de Robert Rivard, pour la somme de \$5,000.00, originellement prêtée par la Cité, à Dame Vve Napoléon Lajoie, par acte en date du 20 décembre, 1909, devant T. E. Normand, N.P., et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots P. 749 et P. 744, du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

Incendiés
1908
Quittance
M. Auguste
Massicotte

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles R. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque, préparé par Mtre Léo Leblanc, N.P., en faveur de M. Auguste Massicotte, en rapport avec une somme de \$6,000.00 originellement prêtée à Dame Hector Godin, par acte en date du 31 décembre, 1909, devant Normand, N.P., et garantie par hypothèque sur les lots 825-B et P. 834.

ADOPTE

LUNDI le 15 OCTOBRE 1945

Permis de
construction
Auto Electric
Company

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

Qu'un permis de construction d'une station de gazoline sur le lot 26-440-3, du cadastre de la Cité, rue Royale, soit accordé à Auto Electric Co., pourvu que cette construction soit conforme aux règlements de la Cité et aux règlements provinciaux.

ADOPTE

Construction
de trottoirs
sur la rue
St. François
d'Assise

ATTENDU que M. Ernest Mongrain, de cette Ville, a demandé par sa lettre du 19 septembre la construction d'un trottoir en face de sa propriété, sur la rue St. François-d'Assise, telle que prolongée de la rue Gingras à la rue Williams;

ATTENDU qu'il y a lieu de se rendre à cette demande et de construire un trottoir de ce côté de la rue St. François-d'Assise, depuis la rue Gingras jusqu'à la rue Williams;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Amédée DesRuisseaux

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir en béton de 4 pi. de large, conformément au règlement No. 14-a du 4 novembre 1940 et aux devis pour trottoirs en béton, approuvés par le Conseil, le 12 novembre, 1940, en front des lots 1123 - 109, 1123 - 85 et 1123 - 96a, le coût de construction du dit trottoir devant être payé par les propriétaires, conformément à la Section 6 du dit règlement.

ADOPTE

Vente de
terrain à
M. Arthur
Nadeau

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par J. A. Donat Chagnon, N.P., lequel acte vient d'être lu au Conseil, par lequel la Cité vend à Arthur Nadeau, le lot 26-564 du cadastre de la Cité, pour le prix de \$50.00, dont \$10.00 payable comptant et la balance à raison de \$5.00 par mois, conformément au règlement No. 28-D.

ADOPTE

Vente de
terrain à
M. Lothaire
Lefebvre

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Alphonse Lamy, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel acte la Cité vend à Lothaire Lefebvre, les lots 26-A - 473 - 474 et 475, du cadastre de la Cité, pour le prix de \$500.00 payé comptant.

ADOPTE

LUNDI le 15 OCTOBRE 1945

Nolisement PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand
 du
 traversier SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux
 RIVIERE-DU-
 LOUP

ANNULEE

*par
 Résolution
 29 octobre.*

Que le Gérant de la Cité soit autorisé à louer le
 bateau RIVIERE-DU-LOUP, de la Compagnie Clark Steamship, aux
 conditions suivantes:-

Le loyer du vapeur, sans équipage, sera de \$100.00 par
 jour, commençant du jour où le bateau partira de Québec, et
 finissant à son retour à son quai, à Québec.

Le nolisement sera pour une période minimum de trente (30)
 jours.

Toutes dépenses, y compris le gréage du vapeur pour le
 service de la Cité et les dépenses d'hivernement encourues
 durant les sept (7) jours après le retour du bateau à Québec,
 seront aux frais de la Cité.

Les assurances, à compter du commencement du gréage jusqu'à
 sept jours après le retour du bateau à Québec, seront aux frais
 de la Cité.

Le capitaine et les membres de l'équipage du département
 de l'engin seront engagés par le propriétaire et leurs gages et
 pension seront payés par la Cité. Il est entendu que la Cité
 engagera ses propres matelots et placiers.

Sur acceptation de part et d'autre des présentes conditions,
 la Cité des Trois-Rivières fera un dépôt de \$3,600.00, comme
 garantie et en remboursement des dépenses urgentes de gréage.

Les propriétaires soumettront à la Ville des Trois-Rivières
 une facture couvrant les dépenses approximatives encourues par
 eux pour chaque période de 15 jours dont paiement sera fait sur
 réception.

Le paiement final et l'ajustement des comptes seront faits
 dans les quinze (15) jours après le retour du vapeur à Québec.

Les propriétaires feront tout en leur possible pour que le
 bateau parte de Québec pour Trois-Rivières, dans la nuit du 23
 octobre 1945.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil *Arthur Rousseau*

Ass.- Greffier

Maire

LUNDI, le 22 OCTOBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 22ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQUEIN
J. Alb.	DURAND
J. Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J. Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 1945 est lu et adopté.

Comptes de
septembre
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que les comptes pour le mois de septembre, 1945, au montant de \$16,068.74, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes de
septembre
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les bordereaux de comptes, listes de paye, etc., pour le mois de septembre, 1945, au montant de \$361,172.82, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente bâtis-
se Terrain
de l'Exposi-
tion à MM.
Laperrière

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, vend à MM. Alphonse Laperrière et Paul-E. Laperrière, une bâtisse ayant la forme d'un "H", située sur le Terrain de l'Exposition, désignée par les Nos. Q-5 et Q-7, sur un plan de la Défense Nationale, daté du 28 janvier, 1944, pour le prix de \$1480.00, dont une somme de \$25.00 payable comptant; quant à la balance de \$1455.00, elle sera payable par versements mensuels et consécutifs de \$25.00 chacun, jusqu'à parfait paiement, le tout sans intérêt.

ADOPTE

LUNDI, le 22 OCTOBRE 1945

Vente de
terrain à
M. Roland
Desmarais

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Cité vend à M. Roland Desmarais, de cette Ville, un emplacement de 300 pi. de largeur par 100 pi. de profondeur, sur le côté nord-est du Blvd Normand, et faisant partie du lot P-26, du cadastre de la Cité, pour le prix de \$300.00 payé comptant.

ADOPTÉ

Virements
de fonds;
re: bâtisses
pour parc
St-Paul et
parc Guilmour

ATTENDU que d'après deux rapports de l'Ingénieur, en date des 19 et 20 octobre, 1945, au Gérant de la Cité, il y aurait lieu d'ériger, au coût de \$800.00 chacune, deux bâtisses dont l'une dans le parc St-Paul et l'autre dans le parc Guilmour;

ATTENDU qu'aucune appropriation pour ces travaux n'apparaît au budget préparé pour l'année 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

Qu'un montant de \$1600.00 soit pris à même la réserve prévue au budget de l'année courante, pour l'exécution des travaux sus-mentionnés.

ADOPTÉ

Achat pompe
à
incendie

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J. Alb. Durand

Que le gérant soit autorisé à acheter de M. Pierre Thibeault de Pierreville, un camion de marque International, modèle K8, avec moteur du modèle K-11, muni d'une pompe pouvant délivrer 600 gallons à la minute, à 120 lbs de pression, pour le prix de \$9,300.00, montant à être payé à même les fonds généraux de la municipalité ou par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en dix versements annuels égaux et consécutifs, un montant devant être prévu à chaque année à cet effet.

ADOPTÉ

Virements
de fonds,
re: Travaux
d'égout et
d'aqueduc

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder au parachèvement des conduites d'égout et d'aqueduc des coopératives Le Centre Mauricien et la Coopérative d'Habitation Laflèche;

ATTENDU qu'à la suite d'un rapport du trésorier, en date du 19 octobre, 1945, il en coûterait une somme de \$22,025.00 pour l'exécution des dits travaux;

ATTENDU qu'aucune appropriation pour ces travaux n'apparaît au budget de l'année courante;

LUNDI, le 22 octobre, 1945

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que la dite somme de \$22,025.00 soit prise à même la réserve prévue au budget de l'année 1945 pour le paiement des travaux susmentionnés dont \$10,800.00 pour la conduite principale de l'aqueduc et \$11,225.00 pour la conduite principale des égouts.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


Ass. Greffier Maire

LUNDI, LE 29 OCTOBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 29^{ième} jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQUEIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 octobre 1945 est lu et adopté.

Compte-rendu
assemblées
9, 12, 15 et
16 octobre;
ratification

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le compte-rendu des assemblées du Conseil siégeant en Commission Permanente les 9, 12, 15 et 16 octobre 1945, annexé à la présente résolution et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Nolisement
du
traversier
RIVIERE-DU-
LOUP
annulée

CONSIDERANT la résolution adoptée par le Conseil, à sa séance du 15 octobre 1945, au sujet du nolisement du traversier RIVIERE-DU-LOUP, de la Compagnie Clark Steamship;

CONSIDERANT que, d'après la lettre ci-jointe, du Gérant de la Cité, les conditions posées par la Compagnie ci-haut mentionnée n'étaient pas conformes aux conditions fournies par téléphone à l'Ingénieur de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que la dite résolution du 15 octobre 1945 soit annulée et rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Achat bois
chauffage
de
M. Bruno D.
Cossette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une entente entre la Cité des Trois-Rivières et M. Bruno D. Cossette, de St-Stanislas, relativement à la vente de bois de chauffage à la Cité des Trois-Rivières, conformément aux clauses mentionnées dans l'entente ci-jointe.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 29 OCTOBRE 1945.

Vente bâ-
tisse du
Terrain de
l'Exposi-
tion, à: Le
Club de Ski

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Le Club de Ski des Trois-Rivières, Inc., une bâtisse située sur le Terrain de l'Exposition, désignée par les Nos. Q-1 et Q-3, sur un plan de la Défense Nationale daté du 28 janvier 1944, pour le prix de \$1500.00 dont une somme de \$300.00 payable comptant; quant à la balance de \$1200.00, elle sera payable par versements annuels et consécutifs de \$300.00 chacun, jusqu'à parfait paiement, le tout sans intérêt.

ADOpte

Souscription
à la Parois-
se Ste-
Marguerite

ATTENDU qu'il est urgent de pourvoir la paroisse Ste-Marguerite d'un bâtiment pour l'utilité des patineurs;

ATTENDU que la paroisse Ste-Marguerite est en train d'ériger tel bâtiment qu'elle mettra à la disposition des patineurs;

ATTENDU que la paroisse Ste-Marguerite se charge de l'entretien, du chauffage, de l'éclairage, etc., de ce bâtiment;

ATTENDU qu'il serait opportun d'aider la paroisse Ste-Marguerite à défrayer les dépenses de capital faites en rapport avec l'érection du dit bâtiment à l'usage des citoyens de cette paroisse;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$775.00 à l'ordre de la Fabrique Ste-Marguerite des Trois-Rivières.

ADOpte

Construction
d'un pont sur
le St-Laurent

CONSIDERANT que la Cité des Trois-Rivières et toute la région environnante est reliée à la rive sud par un service de traversiers opérant depuis plusieurs années;

CONSIDERANT que pendant les mois d'hiver, ce service est souvent paralysé et que le commerce se trouve par le fait même à en souffrir de beaucoup;

CONSIDERANT que depuis plusieurs années, la circulation a plus que doublé et qu'il est devenu urgent de remédier à cette situation;

CONSIDERANT que la construction d'un pont reliant les rives nord et sud, entre Trois-Rivières et Ste-Angèle de Laval, est demandée depuis plusieurs années par les populations des régions intéressées;

CONSIDERANT que la réalisation d'une telle construction contribuerait pour beaucoup au développement commercial, industriel et économique de cette partie importante de la province;

CONSIDERANT qu'un tel projet d'après-guerre serait de nature à enrayer la crise du chômage;

LUNDI, le 29 OCTOBRE 1945.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour les raisons ci-haut mentionnées, prie humblement les Gouvernements Fédéral et Provincial, de bien vouloir étudier le projet que contient la présente résolution et d'en recommander la construction dans un avenir rapproché.

ADOPTE

Condoléances
re:
Monsieur le
Chanoine L.N.
Denoncourt.

Les membres du Conseil ayant appris avec un profond regret la mort de Monsieur le Chanoine L. N. Denoncourt, Curé Fondateur de la Paroisse St-Philippe des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que le Conseil prie les membres de la famille Denoncourt, Monseigneur le Vicaire Capitulaire ainsi que les Membres du Clergé, d'agréer l'expression de ses plus vives condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Robert Bostel *Arthur Guimont* *Alain Poirier*
Greffier Maire

111

LUNDI, LE 5 NOVEMBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 5ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIVIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 octobre 1945 est lu et adopté.

Avis de
motion, re:
circulation

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No. 13, concernant la circulation dans les rues de la Cité.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de novembre 1945.

(signé) Médéric Dufresne

Comptes-
rendus des
assemblées
15, 18 et
22 octobre
ratification

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que les comptes-rendus des assemblées du Conseil, siégeant en Commission Permanente, les 15, 18 et 22 octobre 1945, annexés à la présente résolution et qui viennent d'être lus au Conseil, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Vente de
terrain à
M. Paul
Lambert

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente qui vient d'être lu au Conseil, préparé par Me Léo Leblanc, N.P., par lequel la Cité vend à M. Paul Lambert, de cette ville, les lots 1123 - 283, 284 et 285, du cadastre de la Cité, pour le prix de \$383.00 payé comptant.

ADOPTÉ

Vente de
terrain à
M. Ovila
Tessier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Cité vend à Ovila Tessier, de cette ville, le lot 1123 - 234 du cadastre de la Cité, pour le prix de \$100.00 payé comptant.

ADOPTÉ

LUNDI, le 5 NOVEMBRE 1945.

Souscription
9e Emprunt
de la
Victoire

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une souscription au montant de \$300,000.00 en faveur du Neuvième Emprunt de la Victoire; la Cité devant à ces fins verser par chèque la somme de \$30,000.00 entre les mains de la Banque Canadienne Nationale.

ADOPTE

Virements
de fonds,
re: Parcs
St-Paul et
Guilmour

CONSIDERANT la résolution adoptée par le Conseil, le 22 octobre 1945, relativement à la construction de deux bâtisses dont l'une dans le parc St-Paul et l'autre dans le parc Guilmour;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

Qu'un montant additionnel de \$3000.00 soit pris à même la réserve prévue au budget de l'année courante, soit: la somme de \$800.00 pour la construction de la bâtisse du parc St-Paul et la somme de \$2200.00 pour la construction de la bâtisse du parc Guilmour.

ADOPTE

Projet de
route pour
circulation
lourde

CONSIDERANT que le Ministère de la Voirie de la Province de Québec a construit de belles routes jusqu'aux confins est et ouest de la Cité des Trois-Rivières et que ces routes sont pour cause qu'une circulation très considérable passe à travers la Ville;

CONSIDERANT que cette circulation est en majeure partie composée de camions lourdement chargés qui détériorent les principales artères de la Ville et sont une source d'ennuis pour la circulation en général;

CONSIDERANT qu'il est devenu urgent de régulariser cette situation;

CONSIDERANT qu'après enquête sur les lieux, il a été convenu de faire passer la circulation lourde à travers les rues mentionnées au plan annexé à la présente résolution;

CONSIDERANT que la mise à exécution de ce projet aurait pour effet de décongestionner le centre de la Ville de la circulation lourde;

CONSIDERANT que la Cité des Trois-Rivières est prête à faire sa part dans la réalisation du projet ci-haut mentionné;

CONSIDERANT que tous les relevés, arpentage et niveaux devraient commencer dès maintenant et seraient dirigés par le personnel du Ministère de la Voirie;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie humblement le Gouvernement Provincial et en particulier, le Ministère de la Voirie, de bien vouloir étudier le projet que comporte la présente résolution et d'en recommander la mise à exécution dans un avenir rapproché.

ADOPTE

LUNDI, LE 5 NOVEMBRE 1945.

Ouverture
de la route
La Tuque
-
Roberval

CONSIDERANT que la Ville de La Tuque, centre industriel d'une population de 10,000 âmes se trouve embouteillée depuis sa fondation du fait qu'elle n'a aucun débouché du côté nord, ainsi que la très importante région du LAC ST-JEAN, dont le centre de Chicoutimi représente une population de 80,000 âmes et celui de Roberval 70,000 et dont la superficie de terres arables se chiffre à 22 millions d'âcres, et que de ce fait la construction de la route La Tuque - Roberval qui est le débouché naturel s'impose à tous points de vue;

CONSIDERANT que la Ville de La Tuque ainsi que la région du Lac St-Jean sont les seuls centres importants de la province qui ne possèdent pas encore de chemin de ceinture, et que cet état de choses ne peut être toléré plus longtemps;

CONSIDERANT que le Conseil de La Tuque vient de faire le tour du Lac St-Jean afin de rencontrer sur place les autorités de chaque ville, et qu'il est revenu avec l'assurance que chacune d'elles reconnaît depuis toujours et exige maintenant comme nous la construction immédiate de cette route;

CONSIDERANT que la construction de la route La Tuque - Roberval serait le prolongement et la continuation directe du tronçon de la route Trois-Rivières - La Tuque;

CONSIDERANT que la construction de la route La Tuque - Roberval n'est demeurée qu'au stage d'étude depuis 25 ans, bien que le principe de sa construction ait été reconnu depuis longtemps par les autorités provinciales;

CONSIDERANT que la réalisation de cette route contribuerait grandement au développement commercial, industriel, économique et touristique de cette grande partie de la province;

CONSIDERANT que l'exécution d'un tel travail serait une entreprise d'utilité publique qui aurait pour effet de développer de nouveaux territoires de colonisation échelonnés sur le parcours de cette route;

CONSIDERANT que cette route est ébauchée de La Tuque sur une distance de 25 milles alors que du côté de Roberval elle l'est sur une distance de 20 milles, ne laissant qu'une distance d'environ 40 milles à faire;

CONSIDERANT que cette route serait de nature à activer le commerce en particulier dans toutes les villes et paroisses des régions de la Mauricie et du Lac St-Jean, comme en général à la province par des revenus nouveaux et substantiels qui proviendront spécialement de l'industrie du tourisme;

CONSIDERANT que les conditions présentes plus que jamais nécessitent l'ouverture immédiate de cette route naturelle et normale reliant les deux grands centres d'énergie électrique de La Tuque et du Lac St-Jean;

CONSIDERANT que le barrage de La Tuque développe actuellement 200,000 chevaux-vapeur mais peut développer davantage, que celui du Rapide Blanc peut développer 240,000, qu'à moins de 25 milles de La Tuque, deux autres centrales hydro-électriques d'une capacité de 340,000 chevaux-vapeur pour La Tranche et de 240,000 pour le Rapide Sans-Nom peuvent être aménagés, qu'à 75 milles de La Tuque, le Rapide Allard, le Rapide en Coeur et le Rapide du Lièvre peuvent développer 300,000 chevaux-vapeur, en outre du Barrage Gouin qui contrôle un potentiel d'eau de 220 millions de pieds cubes d'eau;

CONSIDERANT qu'à La Tuque comme dans toute la région du Lac St-Jean, il existe d'importantes industries de pulpe, et que par contre ces endroits, malgré toute leur importance et leur grande population, dépendent toujours des grands centres au point de vue d'importation et cela à un prix parfois exorbitant;

LUNDI, LE 5 NOVEMBRE 1945.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

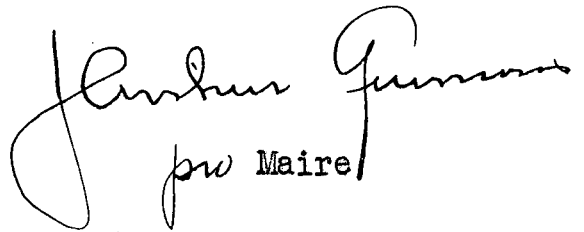
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie instamment le Gouvernement Provincial, pour toutes les raisons ci-haut mentionnées, de bien vouloir mettre à exécution, dans le plus court délai possible, la construction de la route La Tuque - Roberval.

ADOpte

La séance est ensuite levée.


Greffier


pw Maire

LUNDI, le 19e JOUR DE NOVEMBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 19e jour du mois de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT (maire supp.)
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DesRUISSEaux

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 1945 est lu et adopté.

Avis de motion, re: Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je fermeture proposerai un règlement amendant le règlement No. 13, concernant d'une partie la fermeture d'une section de la rue Charlevoix. de la rue
Charlevoix

Lu en Conseil, ce 19ième jour de novembre 1945.

(signé) Albert Paquin

Règlement
No. 13-AAR,
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé règlement No. 13-AAR amendant le règlement No. 13, au sujet de la circulation et du stationnement dans les rues de la Cité et abrogeant les règlements Nos. 13-T, 13-AH et 13-AAK, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Comptes
d'octobre
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les comptes pour le mois d'octobre 1945, au montant de \$21,974.60 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Fermeture
ruelle
entre la
2e et la
3e Avenue

ATTENDU que tous les propriétaires de la 2ième et de la 3ième Avenue, par une requête en date du 1er septembre 1945, qui vient d'être lue au Conseil, demandent la fermeture de la ruelle qui existe entre les dites avenues et porte le numéro cadastral 1364 - 80, chaque propriétaire s'engageant à l'entretien de sa partie de ruelle;

ATTENDU que, dans l'opinion du Conseil, il est opportun d'accéder à cette requête;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

LUNDI, le 19e JOUR DE NOVEMBRE 1945

Que la dite ruelle portant le numéro cadastral 1364 - 80, située entre les 2ième et 3ième Avenues, en la Cité de Trois-Rivières, soit fermée à la circulation, dans toute sa longueur, à partir de la ruelle du Blvd St-Louis jusqu'à la rue Lajoie.

ADOPTÉ

Correction
au rôle
de
perception
re:
Consolidated
Paper

ATTENDU que d'après les rapports du Président des Évaluateurs et du Trésorier, en date du 10 octobre 1945, le lot No. P-1120, appartenant à la Consolidated Paper Corporation Limited a été entré, par erreur, au rôle d'évaluation de 1945, comme terrain vacant destiné à la construction au lieu d'être entré comme terre en culture;

ATTENDU que ce lot doit être taxé non pas au taux de \$1.28% mais à celui de \$0.80% sur une valeur de \$15,500.00, représentant un surplus de \$74.40 tel que chargé au rôle de perception;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à déduire du rôle de perception de 1945, le montant de \$74.40 payé par la dite Compagnie Consolidated Paper Corporation, sur le lot P-1120.

ADOPTÉ

Vente de
terrain à
M. Napoléon
Grenier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Napoléon Grenier le lot No. 554 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-554) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payé comptant.

ADOPTÉ

Vente de
terrain à
Lampron
Shirt Ltd.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Lampron Shirt Limited, les lots Nos 378 et 379 de la subdivision officielle du lot No. 11 (11-378 et 379) du cadastre officiel de la Cité, pour la somme de \$1000.00 payé comptant et aux autres conditions mentionnées dans le dit acte de vente.

ADOPTÉ

Vente de
terrain à
Henri
Beaudry

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation vend à Henri Beaudry, journalier de cette Ville, le lot 26-551, situé dans la Commune, pour le prix de \$50.00, dont \$10.00 comptant et la balance à raison de \$5.00 par mois, conformément au règlement No. 28-D.

ADOPTÉ

LUNDI, le 19e JOUR DE NOVEMBRE 1945

Démobilisa-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que le Conseil de la cité des Trois-Rivières demande au Gouvernement Fédéral, la guerre étant terminée, de bien vouloir faire la démobilisation aussitôt que possible de tous les conscrits et la cessation de la course aux déserteurs de l'Armée par la prévôté, afin que tout le pays puisse jouir de la paix et que chacun puisse subvenir aux besoins de ceux qui leur sont à charge.

Le Conseil demande donc au Gouvernement Fédéral l'abolition de la conscription surtout en temps de paix et la démobilisation au complet de tous les conscrits, et qu'une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre de la Défense Nationale et à l'Honorable Wilfrid Gariépy, député des Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Achat de
terrain de
M. Ernie
Tapps

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Ernie Tapps, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot 1127, et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

Achat de
terrain de
M. Joseph
Aubry

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Joseph Aubry, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

Achat de
M. Napoléon
Bouthillier
(terrain)

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Napoléon Bouthillier, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-

LUNDI, le 19e JOUR DE NOVEMBRE 1945.

Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 100 pi. de largeur, à prendre au front de deux emplacements appartenant au vendeur et situés sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Antoine Drolet

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Antoine Drolet, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Thomas Rocheleau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Thomas Rocheleau, du Cap-de-la-Madeleine, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot 1127, et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Arthur Auger

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Arthur Auger, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot 1127, et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

LUNDI, le 19e JOUR DE NOVEMBRE 1945.

Achat de terrain de M. Emmanuel Griffin
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland
 SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Emmanuel Griffin, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot 1125, et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

Achat de terrain de M. Roch Gauthier
 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
 SECONDE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. C. Sawyer, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel Roch Gauthier, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot 1125, et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

G. J. Gauthier
 Greffier

J. C. Sawyer
 Maire

LUNDI, LE 26 NOVEMBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de ville lundi, le 26ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 novembre 1945 est lu et adopté.

Règlement
No. 13-AAS,
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le règlement intitulé règlement No. 13-AAS, concernant la fermeture d'une partie de la rue Charlevoix, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Mutations
immobilières
du mois d'oc-
tobre 1945.

Vu le rapport No. 45-10 du Bureau des Evaluateurs, concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'octobre 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

"Le Cercle
Iberville"

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que la requête de Monsieur Edouard Pothier et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de "Le Cercle Iberville" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

M. Aimé Dion:
nomination
comme expert
au "Bureau
d'audition
des plaintes
au rôle d'é-
valuation"

Considérant qu'en vertu de la loi 6, Geo. VI, chapitre 76, article 8, amendant la Charte de la Cité, le Conseil doit nommer chaque année un expert pour faire partie du "Bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation";

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

LUNDI, le 26e JOUR DE NOVEMBRE 1945

Que Monsieur Aimé Dion soit nommé membre du Bureau d'audition des plaintes au rôle supplémentaire d'évaluation 1945 et au rôle d'évaluation 1946 et agisse en qualité d'expert pour le compte de la Cité.

ADOPTE

M. Lucien
Paquin: Three
Rivers
Shipping Co.
Reg'd, auto-
risation de
changements
aux bâtis-
ses

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que M. Lucien Paquin, faisant affaires sous la raison sociale de Three Rivers Shipping Co. Reg'd, soit autorisé à faire des changements, agrandissements ou améliorations aux bâtisses existantes ou à en construire des nouvelles sur le terrain qu'il a loué de la Cité par acte en date du 18 octobre 1944, devant Me J. A. Donat Chagnon, Notaire, le tout aux conditions mentionnées dans un écrit signé par lui, le 22ième jour de novembre 1945, qui vient d'être lu au Conseil et qui est annexé à la présente résolution; que des permis de construction soient en conséquence émanés pour les fins susdites, à sa demande.

ADOPTE

Vente de
terrain à M.
Ferdinand
Dupuis

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ferdinand Dupuis, le lot No. 571 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-571) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 dont \$10.00 comptant et la balance à raison de \$5.00 par mois, conformément au règlement No. 28-D.

ADOPTE

Permis de
construction:
Bellauto
Ltée

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Qu'un permis de construction d'une station de gazoline sur l'emplacement formé par les lots Nos 11-374 et 26-523 du cadastre officiel de la Cité, situé sur le côté sud-est du Boulevard St-Olivier, soit accordé à Bellauto Ltée, pourvu que cette construction soit conforme aux règlements de la Cité et aux règlements provinciaux.

ADOPTE

Achat de
lots de la
Pine Square
Co-operative
- Carré des
Pins

Vu la résolution adoptée par le Conseil, le 30 juillet 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Emett Boland

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la PINE SQUARE CO-OPERATIVE - CARRE DES PINS vend à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de \$1.00 payé comptant, les lots Nos 153-134-111-125 et 102 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-153-134-

LUNDI, LE 26e JOUR DE NOVEMBRE 1945

111-125-102) et les lots Nos 124 -184-206-166-195 et 145 de la subdivision officielle du lot No. 1125 (1125-124-184-206-166-195-145) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières; l'emplacement des dits lots étant désigné comme rue au plan de subdivision officielle et devant servir comme tel pour l'usage du public.

ADOPTÉ

Achat de terrain de M. Roderick W. Tapps

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Roderick W. Tapps vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot No. 1125, situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux; le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la Municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

Achat de terrain de M. Pierre Levasseur

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Pierre Levasseur vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot No. 1127, situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux; le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la Municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

Achat de terrain de M. Henri Carreau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Henri Carreau vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par ~~50~~ ^{x 100 pi.} pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot No. 1127, situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux; le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la Municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 26e JOUR DE NOVEMBRE 1945

Achat de
terrain de
M. Léon
Jourdain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Léon Jourdain vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot No. 1127, situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux; le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la Municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

Achat de
terrain de
M. Roland
Bornais

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Roland Bornais vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot No. 1127, situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux; le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la Municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTÉ

Route
aérienne
trans-
Canada

ATTENDU qu'une route aérienne trans-Canada est en voie d'établissement;

ATTENDU que la situation géographique de la Cité des Trois-Rivières, son importance numérique, industrielle et commerciale et son rayonnement économique nécessitent qu'elle ne soit pas négligée dans l'établissement de cette route;

ATTENDU qu'il existe actuellement, au Cap-de-la-Madeleine, cité voisine, un terrain d'atterrissage avec bâties nécessaires, équipées, meublées et aménagées pour fins d'aviation;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt des Autorités Fédérales aussi bien que de la Cité et de la Région des Trois-Rivières, que le dit terrain d'atterrissage, les bâties qui s'y trouvent et leur contenu continuent à demeurer la propriété du Gouvernement en vue de l'établissement prochain de la dite route aérienne;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

10. Que le Gouvernement Fédéral soit prié d'accorder une attention particulière à la Cité et à la Région des Trois-Rivières, dans l'élaboration d'un projet de route aérienne trans-Canada;

LUNDI, LE 26e JOUR DE NOVEMBRE 1945

20. Que les autorités gouvernementales soient priées de prendre les mesures nécessaires pour que le champ d'aviation et le terrain d'atterrissage du Cap-de-la-Madeleine, avec les bâtisses qui s'y trouvent et leur contenu, ne soient pas aliénés, mais restent la propriété du Gouvernement en vue de la prochaine route aérienne trans-Canada;

30. Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée immédiatement à l'Honorable C. D. Howe, Ministre de la Reconstruction, au Député Fédéral des Trois-Rivières et à War Assets Corporation.

ADOPTÉ

Vente de terrain à M. Laurent Paquin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me J. A. Donat Chagnon, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Cité vend à M. Laurent Paquin de cette ville, pour le prix de \$161.00 payé comptant, une partie du lot 2237 du cadastre de la Cité, et s'étendant à partir de 20' du viaduc de la rue Plouffe vers l'est jusqu'au prolongement de la ligne séparative des emplacements actuellement possédés par le dit Laurent Paquin et par M. J. D. Lampron, le tout suivant plan et contrat annexés.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Robert Gauthier

Ass - Greffier

Arthur Rousseau

Maire

LUNDI, LE 3 DECEMBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 3ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQUEIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Albert	PAQUIN
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Séance
ajournée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que la séance du 3 décembre 1945 soit ajournée à jeudi soir, le 6 décembre 1945, à 7½ heures du soir.

ADOPTE

Advenant 7½ heures, jeudi, le 6 décembre 1945, la séance régulière du 3 décembre 1945 se continue.

Etaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Arthur	ROUSSEAU
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQUEIN
	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Médéric	DUFRESNE
	Emett	BOLAND
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 novembre 1945 est lu et adopté.

Comptes
d'octobre
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que les comptes pour le mois d'octobre 1945, au montant de \$4,906.60, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes-
rendus des
assemblées
29 octobre,
5, 6, 12,
19, 26 et
27 novembre
1945.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que les comptes-rendus des assemblées du Conseil, siégeant en Commission Permanente, les 29 octobre 1945, 5, 6, 12, 19, 26 et 27 novembre 1945, annexés à la présente résolution et qui viennent d'être lus au Conseil, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

JEUDI, le 6e JOUR DE DECEMBRE 1945

Vente de
terrain à
M. Philias
Dupuis

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Philias Dupuis le lot No. 562 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-562) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance à raison de \$5.00 par mois, conformément au règlement No. 28-D.

ADOPTE

Achat de
terrain de
M. Omer
Carbonneau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emmett Boland

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Léo LeBlanc, N.P., et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Omer Carbonneau, de Trois-Rivières, vend, cède et transporte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour fin d'élargissement du Chemin des Chenaux, une lisière de terrain de 30 pi. de profondeur par 50 pi. de largeur, à prendre au front d'un emplacement appartenant au vendeur, faisant partie du lot No. 1127, et situé sur le côté sud-ouest du Chemin des Chenaux, le prix ou considération du contrat étant l'obligation que prend la Cité de construire et d'entretenir, à ses frais, à même les revenus ordinaires et le fonds général de la municipalité, un trottoir en face du terrain appartenant au vendeur.

ADOPTE

Bail avec
Canadian
National
Railway Co.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, un bail entre Canadian National Railway Company et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières loue pour une période de cinq années, à compter du 1er septembre 1945 jusqu'au 31 août 1950, pour la somme de \$10.00 par année, deux lisières de terrain appartenant à la dite Compagnie Canadian National Railway, situées au quai de la Traverse et formant une superficie totale de Cent soixante-huit pi. carrés et cinquante-deux centièmes (168.52), le tout suivant les conditions mentionnées dans le dit bail.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil
ass. Greffier

Arthur Guimont
Maire

LUNDI, LE 17^e JOUR DE DECEMBRE 1945

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 17^{ième} jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

Arthur	ROUSSEAU
Charles	ROCHELEAU
Frédéric	POLIQUEIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
Albert	PAQUIN
Médéric	DUFRESNE
Emett	BOLAND
J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre ajournée au 6 décembre 1945 est lu et adopté.

Avis de
motion, re:
taxe d'eau

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement no. 15 pourvoyant à l'entretien et à l'administration de l'aqueduc quant à ce qui concerne le paiement de l'eau pour l'année 1946.

Lu en Conseil, ce 17 décembre 1945.

(signé) Frédéric Poliquin

Compte-rendu
assemblée 3
décembre,
ratification

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles Rocheleau

Que le compte-rendu de la séance du Conseil, siégeant en commissions permanentes le 3 décembre 1945, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adopté sur division suivante quant à l'item
6 du rapport:

Pour:

MM. Rocheleau
Poliquin
Boland
DesRuisseaux
Dufresne
Paquin

Contre:

MM. Durand
Guimont

Mutations
de novembre
1945

Vu le rapport No. 45 - 11 du Bureau des Evaluateurs, concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de novembre 1945;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

LUNDI, LE 17 DECEMBRE 1945

Vente de
terrain à
Mme Adélaré
Belisle

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Mme Adélaré Bélisle les lots Nos 26A-507 et 26A-508 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$25.00, à raison de \$5.00 par mois et aux autres conditions mentionnées dans cet acte de vente.

ADOPTÉ

Vente de
terrain à
M. Emery
Dupont

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité, un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Emery Dupont le lot No. 26-560 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 dont la somme de \$10.00 comptant et la balance à raison de \$5.00 par mois, conformément au règlement No. 28-D.

ADOPTÉ

Quittance
en faveur
de M. Joseph
Lamothe

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque, préparé par Me J. A. P. Charest, Notaire, en faveur de M. Joseph Lamothe, pour la somme de \$3,500.00 originairement prêtée par la Cité à MM. Adolphe Lafontaine et Trefflé Morrisette, par acte en date du 1er juin 1911, devant Me J. A. Lemire, Notaire, et accordant mainlevée de l'hypothèque de la Cité sur les lots Nos 604 et p. 672 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Comptes de
novembre
ratifiés

PROPOSE PAR: M. l'échevin Emett Boland
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que les bordereaux de comptes, listes de payes, etc., pour le mois de novembre 1945, au montant de \$850,951.42, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Changements
dans service
d'égoût sur
rue Des Forges

ATTENDU que d'après un rapport de l'Ingénieur, en date du 28 novembre 1945, il y aurait lieu d'effectuer certains changements dans le service d'égoût situé sur une partie de la rue Des Forges, en rapport avec la construction projetée, sur la rue Bolvin, d'un puits pour approvisionnement d'eau souterraine;

LUNDI, LE 17 DECEMBRE 1945

ATTENDU qu'à la suite de ce rapport, il en coûterait une somme d'environ \$4000.00 pour l'exécution des dits travaux;

ATTENDU qu'aucune appropriation pour ces travaux n'apparaît au budget de l'année courante;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles P. Rocheleau

Que la dite somme de \$4000.00 soit prise à même la réserve prévue au budget de l'année 1945, pour le paiement des travaux susmentionnés.

ADOPTE

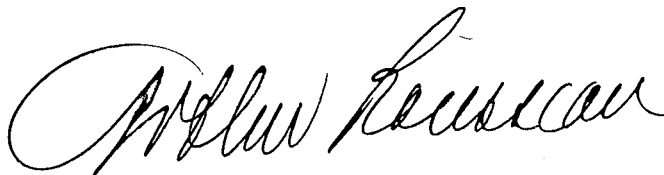
Comptes de PROPOSE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne
novembre:
ratification SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que les comptes pour le mois de novembre 1945, au montant de \$14,469.47 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


Greffier


Maire